



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijk en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



Acc. 57838

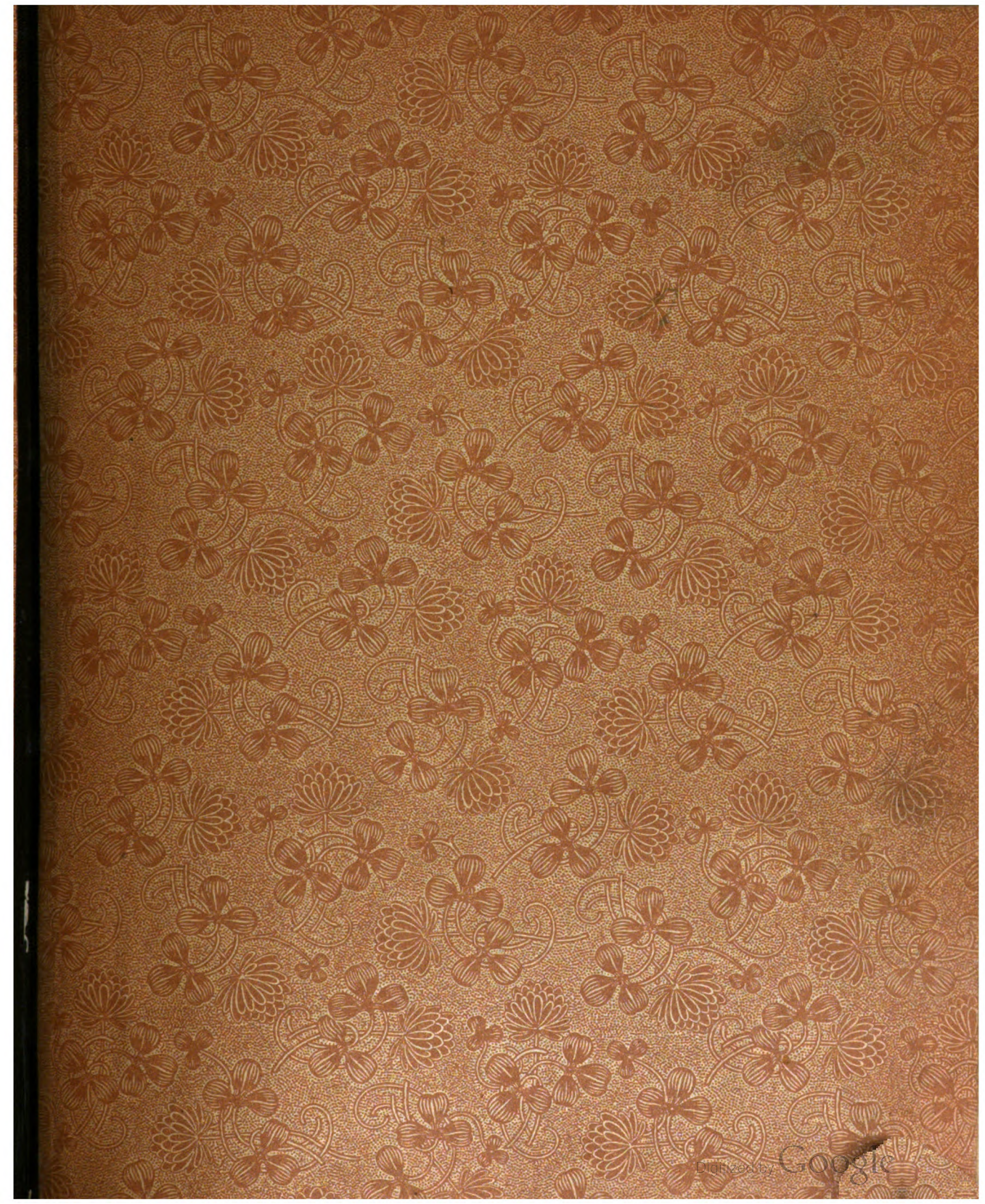


UNIVERSITEIT



90

Digitized by Google



Au. 57838.

703

LE BLASON DES ARMES.

Acc. 57838

LE
BLASON DES ARMES

SUIVI DE

L'ARMORIAL DES VILLES,

CHÂTELLENIES,

COURS FÉODALES, SEIGNEURIES ET FAMILLES DE
L'ANCIEN COMTÉ DE FLANDRE,

PAR CORNEILLE GAILLIARD.

ROI ET HÉRAUT D'ARMES DE L'EMPEREUR CHARLES-QUINT,

PUBLIÉ, ANNOTÉ ET PRÉCÉDÉ

D'UN ESSAI CRITIQUE SUR L'ART DE BLASONNER

PAR JEAN VAN MALDERGHEM,

ET D'UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE

PAR LÉOPOLD VAN HOLLEBEKE.



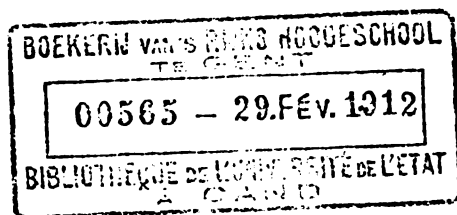
BRUXELLES

TYP. DE CH. ET A. VANDERAUWERA

RUE DE LA SABLONNIÈRE, 8

1866





ESSAI CRITIQUE

sur

L'ART DE BLASONNER

depuis

le XIII^e siècle jusqu'à la fin du XVI^e.



ORSQUE Corneille Gailliard composa le recueil que nous publions, la science héraldique était encore entourée de cette enveloppe mystérieuse dont le moyen-âge se plaisait à revêtir tout ce qui s'élève au-dessus du vulgaire.

Le blason, avec ses termes particuliers, ses figures emblématiques, son langage ingénieux et bizarre, devait naturellement se ressentir de l'esprit symbolique qui forme le caractère dominant de cette époque, et dont l'influence s'exerçait particulièrement sur les objets capables de révéler quelque tradition, quelque souvenir.

Les légendes inventées par les hérauts d'armes dans les premiers siècles de la chevalerie et qui passèrent sans critique dans les annales et chroniques de plusieurs historiens.

a.

les combinaisons ingénieuses auxquelles se prêtaient et l'origine des armoiries et les symboles des couleurs, contribuèrent singulièrement à exciter un enthousiasme qui, tout en flattant l'amour-propre de chacun et celui des rois et hérauts d'armes en particulier, avilissait, en quelque sorte, le caractère historique de la science du blason.

Déjà au XIII^e siècle, époque à laquelle remontent les plus anciens écrits sur la noblesse, l'on vit apparaître dans les ouvrages héraldiques une foule de fables que les hérauts et poursuivants d'armes recueillaient avidement dans leurs voyages. Ils s'en faisaient d'autant plus volontiers l'écho qu'en popularisant ces romans et ces contes, dont le mystérieux est toujours le mobile, ils s'acquirent aux yeux du vulgaire une plus grande importance. Leurs manuscrits n'offrent, d'ailleurs, d'utile et de remarquable que les armoiries des familles dont ils s'informaient avec assez de soin, et les descriptions des tournois, des joutes et des pas d'armes dans lesquels on trouve, outre les termes de l'art, d'intéressants détails sur les mœurs et usages de l'ancienne chevalerie.

Jacques Brétex décrivit, en 1285, les joutes qui eurent lieu à Chauvency, près de Montmédy, et blasonna en vers les armoiries des chevaliers qui y prirent part :

.
 Sur les berfrois, près des cortils ¹,
 Estoient montez li cuens ² gentis
 La contesce de Lucenbourc
 Et mainte dame de valour,
 Dont je ne puis conte tenir
 Lors esgardai ³ et vis venir

¹ Jardins, vergers. — ² Comtes. — ³ Regardai.

Fors ¹ dou chastel de Chauvenci
 Hiraus criant trestous ensi
 Come s'il fuserent forsenei;
 Dui et dui ² furent asenei.
 Cil trompoour ³ et si trompoient,
 Et les bachelers amenoient
 D'armes si empapillonnez,
 Que puis l'eure que je fu nez
 Ne vi à mon gré tel mervoilles.
 Un chevalier d'armes vermoilles,
 A cinq annes ⁴ d'or en l'escu,
 Vi devant tous, qui sans escu
 Vient avoir la première joustes,
 Comment qu'il soit, ne coi qui couste;
 Si quier as autres c'on li doigne.
 Lors oi escrier : CHARDOIGNE;
 Et puis VANE ⁵ à ces hiraus;
 Garçons glatir ⁶ huier ⁷ ribaus ⁸
 Chevaus hannir, tabour sonner.
 Ne fesis pas bon sermoner,
 Que trop estoit grans la tempeste ⁹.

.

Au XIV^e siècle, quelques écrivains héraldistes commencèrent à joindre à leurs recueils certaines questions touchant la manière de blasonner; mais ces essais, fort imparfaits, ne pouvaient encore suffisamment établir les règles

¹ Hors. — ² Deux à deux. — ³ Trompeur. Celui qui sonne de la trompette. — ⁴ Annelets. — ⁵ Viane. — ⁶ Aboyer comme font les chiens. — ⁷ Crier, appeler. — ⁸ La populace. — ⁹ Le manuscrit des tournois de Chauvenci appartenait jadis à Chifflet qui, en 1670, le communiqua au P. Menestrier. Ce dernier en donna le passage que nous venons de citer, dans *Le véritable art du blason et l'origine des armoiries* (Lyon 1672). Ce précieux document a été découvert dans la bibliothèque de Mons, par Philibert Delmotte, qui le transcrivit et l'annota. Son fils H. Delmotte le publia en 1835.

auxquelles l'art devait être soumis un siècle plus tard.

Le petit traité : *De insignis et armis*, par Bartolæ de Saxoferrato, composé en 1350, qu'Ed. Bissaeus fit imprimer en 1654 avec ses notes sur Upton, et que l'on regarde comme le plus ancien ouvrage de jurisprudence nobiliaire, contient quelques remarques sur les animaux que l'on porte en blason ; il indique comment il faut peindre les armes sur les drapeaux, les armes, les écharpes, les housses de chevaux, les boucliers, etc. ; mais ce recueil ne dut sa renommée qu'au nom de son auteur, qui passait alors pour un grand jurisconsulte.

Honoré Bonnor, prieur de Salon fit, en 1460, par ordre de Charles V, roi de France, un livre qu'il intitula *l'Arbre des batailles*, destiné à l'éducation du Dauphin. Ce recueil est presque entièrement extrait du traité précédent, sauf la quatrième partie, où l'on trouve d'assez utiles renseignements sur les institutions chevaleresques ¹.

Depuis l'invention de l'imprimerie, le premier traité qui parut sur la matière est le *Blason des couleurs*, par Sicille, héraut d'armes d'Alphonse V, roi d'Aragon, que l'on a souvent confondu avec *Le Blason des armes* du même auteur ². « Mélange bizarre d'ignorance et de pédantisme » comme le dit fort bien son dernier annotateur, ce livre, dont tout le mérite aujourd'hui est la rareté, eut à son époque une vogue qui témoigne avec quelle facilité, avec quelle naïve bonne foi l'on acceptait des fables dont l'absurdité était si claire et si palpable.

Sans critiquer davantage l'œuvre du héraut Sicille, nous

¹ Bernd, *Allgemeine Schriftenkunde der gesamm. Wappenwissenschaft*. — ² Le *Blason des couleurs* paraît avoir été composé à Mons, entre les années 1435 et 1458. (Voyez, à ce sujet, la préface dont M. Cocheris a fait précéder l'édition qu'il en a donnée en 1860.)

V
ne saurions passer sous silence son chapitre sur la propriété des couleurs en armes.

Cette véritable mystification dont il est l'auteur et qui a eu des imitateurs dans le Féron, Gailliard, Bara et d'autres, prouvera, une fois de plus, que la science héraldique à la fin du XVI^e siècle n'était pas beaucoup plus avancée qu'elle ne l'était vers le milieu du XV^e. Ce chapitre se divise en autant de parties qu'il y a de couleurs et de métaux. Leur nombre, qui s'accorde parfaitement avec celui des jours de la semaine, a été un motif pour attribuer l'or au dimanche, l'argent au lundi, l'azur au mardi, le gueules au mercredi, le sinople au jeudi, le sable au vendredi et le pourpre au samedi. Telle est du moins la classification de Sicille. Gailliard, dans le chapitre cinquième de son traité, donne l'explication de ces attributions et en fait remonter l'origine au temps où les Troyens florissaient. Il « fut par eulx ordonnez, dit-il, » que à chacun vaillant preulx et hardy homme de guerre, » seroit donné un escu painct, selon la journée qu'ilz » auroient faict aucuns nobles faictz d'armes ou prouesses » aulx batailles... »

A la suite des jours, viennent les mois. Comme leur nombre est supérieur à celui des jours de la semaine, certaines couleurs ont, à cause de cela, de doubles significations, comme le gueules qui, des douze mois, représente mars et octobre. Viennent ensuite les signes du Zodiaque, les tempéraments, les fleurs, les métaux, toutes choses dont les couleurs possèdent les propriétés. Nous ne croyons pas inutile de reproduire ici l'un de ces paragraphes, traité selon la manière de chacun des auteurs précités. Prenons celui consacré à la couleur que l'on appelle en blason, gueules.

D'après Sicille, gueules répond aux vertus de hauteesse ou de hardiesse, au rubis, à l'âge de virilité, au tempéra-

ment sanguin, à l'élément du feu, à la planète Mars, à la charité, au jour de mercredi et à l'été.

Suivant Gailliard, gueules signifie, en armes comme en vertus, vaillance, en tempérament, homme colérique; des éléments, il représente le feu; des douze signes, le Bélier, le Lion et le Sagittaire; des pierres, le rubis; des métaux, le cuivre et des jours de la semaine, le samedi.

Gueules en armes, dit Bara, signifie charité, et pour marque de hauteesse, magnanimité, vaillance et hardiesse; des sept planètes, Mars; des douze signes, le Mouton et le Scorpion; des douze mois, mars et octobre; des jours de la semaine, le mardi; des pierres précieuses, l'escarboucle; des éléments, le feu; des saisons, l'automne; des quatre complexions, la colère; des âges, la virilité; des fleurs, le girofle, l'œillet et la rose rouge; des nombres, trois et dix, et des métaux, le fer.

Nous donnons, ici, quelques exemples de cette singulière manière de blasonner les émaux, ainsi que le tableau de la propriété des couleurs, extraits d'un manuscrit anonyme paraissant appartenir à la première moitié du XVI^e siècle.

Selon l'auteur de cet écrit, il y a quatre manières de blasonner, savoir : en pierres, en vertus, en éléments et en couleurs. Or, en pierre, signifie topaze; argent, perle; azur, saphir; gueules, rubis; sable, diamant; vert, émeraude et pourpre, améthyste. Or, en vertus, dénote noblesse; argent, richesse et beauté; azur, humilité; gueules, prouesse ou hardiesse; sable, simplicité; vert, lyesse ou joie et pourpre virginité. En éléments, or représente le soleil; argent, l'eau; azur, le ciel; gueules, le feu; sable, la terre; vert, l'herbe; et pourpre, l'élément. Si donc on blasonne en couleurs : d'azur, semé de fleur de lis d'or, à la bordure de gueules, cela signifiera en vertus : de beauté semé de fleur de lis de

noblesse, à la bordure de prouesse, et en pierres : de saphir, semé de fleur de lis de topaze, à la bordure de rubis. Si un écu est blasonné d'argent, au chevron de pourpre, à trois trèfles de gueules, l'on dira en vertus : de richesse, au chevron de largesse, à trois trèfles de prouesse; et en pierres : de perle au chevron de balais à trois trèfles de rubis. Parmi les nombreux exemples que nous procure ce manuscrit, nous trouvons, entre autres, le blasonnement des armes de Limbourg, qui sont : d'argent au lion de gueules, à la queue fourchue, croisée en sautoir, couronné d'or et lampassé d'azur et que l'auteur interprète en vertus : de richesse, au lion de prouesse, couronné et armé de noblesse et lampassé de beauté; et en pierres : de perle, au lion de rubis, couronné et armé de topaze et lampassé de saphir¹. Ce genre de blasonnement innové par Sicille était, comme on le voit, encore fort à la mode au XVI^e siècle et l'on y attachait une assez grande importance. Jean le Féron, dans un livre intitulé : *Symbole armorial de France et d'Écosse*, décrit les armoiries de ces deux pays selon les significations emblématiques des couleurs qui les composent.

Après le *Blason des couleurs*, parurent : 1^o *The lynage of coat armuris; et how gentillmen shall be knowyn from ungentylmen, etc. The blasyng of all maner armys in Latyn, French et Englich* &^a. Seynt Albans 1486; 2^o le *Blason de toutes armes et écutz, très nécessaire utile et prouffitable à tous noble et seigneur et p[re]scheurs, pour icelles blasonner, figuré en sept sortes de manières*. Paris, Pierre le Caron, 1495, petit in-8^o gothique; 3^o le *Blason des armes*, Paris, Nyverd, également imprimé en gothique. 4^o *La devise*

¹ MS N^o 5744 à la Bibliothèque de Bourgogne.

des armes des chevaliers de la Table ronde, qui estoient du temps du très-renomé et vertueux Arthus, roy de la Grant-Bretaigne, avec la description de leurs armoiries (sans date), in-16°, goth. 5° *Le Créquier de noblesse*, par Hongrie le héraut. Outre ces ouvrages qui, tous, appartiennent au XV^e siècle, il y a de cette époque, quelques manuscrits fort remarquables, mais qui ne nous apprennent rien de plus quant au progrès que fit la science du blason pendant cette période. Il y en a un, entre autres, que cite le P. Menestrier, et qui fut composé à Bruges, en 1463, par Jean le Febure, premier roi d'armes de l'ordre de la Toison d'or. Après l'exposé des principes, qu'il fait consister en deux ou trois règles, l'auteur traite certaines questions comme celles-ci : « Que nul ne doit porter les armes ni le sygnet d'un autre en son préjudice. Qu'on ne peut vendre ni aliéner les armes de son lignage. Touchant bastards et ceux qui peuvent et doivent porter armes. De la manière dont les femmes les doivent porter. » Ce recueil se termine par une déclaration touchant les brisures et contient un chapitre sur la propriété des couleurs et un autre sur les fleurs de lis où il y a beaucoup de fables ¹.

Nous devons à l'extrême obligeance de M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob) les renseignements suivants sur un curieux manuscrit de la fin du XV^e siècle. Il a pour titre : *Le Blason des armes*. Ce traité offre beaucoup d'analogie avec celui de Sicille que nous décrivons plus loin, et se termine par des notices sur Alexandre, Pompée et Charlemagne : « Je suis Alexandre, roy de Macédoine, auquel » non sans cause est attribué le nom de Grant, comme » plus reluisant entre les aultres princes...

¹ Menestrier, *Orig. du blason*. Lyon, 1672.

» Je suis Pompée, le grant citoyen de Romme, qui ce
 » nom de Grant ay bien mérité et desservy sur tous aultres,
 » par ce que j'ay acquis par ma seulle vertu et proesse,
 » sans l'aide de mes parens ne aultre prince.

» Je suis Charles le Grant, le très-bon roy de France et
 » empereur, le fort bataillant en armes, qui en vertuz et
 » exercite de chevalliers ay surmonté tous les hommes mor-
 » telz en plusieurs façons, c'est assavoir : en aspreur et en
 » aigreur de batailles... »

Ces trois personnages sont considérés comme fondateurs de chevalerie et créateurs du blason des armes.

Examinons maintenant les différents ouvrages imprimés dont nous n'avons fait qu'énumérer les titres.

Le premier, connu sous le nom de *Livre de Saint Albans* et dont l'auteur paraît être Juliana Barnes, abbesse de Sopwel, est en grande partie extrait du traité que Nicolas Upton composa en France, quelque temps avant l'invention de l'imprimerie¹. Le *De re heraldica* de ce dernier parut pour la première fois en 1496 et fut imprimé à Westminster, par Wynkyn de Worde.

Le *Blason des armes*, que tous les bibliographes s'accordent à attribuer au même Sicille qui composa le *Blason des couleurs*, est le plus ancien traité de blason écrit en français que l'on ait imprimé et le plus complet qui ait paru pendant le XV^e siècle. La première édition en est extrêmement rare, car, malgré toutes nos investigations, nous n'avons pu en découvrir un seul exemplaire dans nos bibliothèques; nous n'avons pas été plus heureux pour les nombreuses éditions qui lui ont succédé. C'est encore à M. Paul Lacroix

¹ Bernd. *Allgemeine Schriftenkunde der gesamm. Wappenwissenschaft*.

que nous sommes redevable de la description de ce recueil, faite d'après une édition de Philippe Le Noir, non citée dans Brunet. Remarquons d'abord que l'édition de Le Noir porte un titre tout différent de celle de Le Caron, mais que cette différence n'en constitue pas une autre relativement à l'ouvrage : *Le Blason des armes, avec les armes des princes et seigneurs de France*. (Sur le titre : les armes de France, entre deux tiges de lis ; au-dessous, un porc-épic), pet. in-16, de 28 feuillets, goth. dont le 24^e est entièrement blanc et dont le dernier, blanc au recto, est rempli par la marque de l'imprimeur.

On lit au bas du feuillet 23 : « Cy finist le blason des armes, imprimé à Paris, en la grant rue Saint Iaques, par Phelipe le Noir. »

Au feuillet A ii : « S'ensuyt le blason des armes, nouvellement imprimé. »

L'auteur entre en matière par un prologue conçu en ces termes : « Pourceque à toutes manières de nobles gens : comme roys, ducz, contes, barons, chevaliers et escuyers appartient savoir dire, déterminer pourquoy ne à quelle cause furent armes premièrement trouvées, soubz la correction de mes dictz princes et seigneurs, avec leurs communications, et premièrement de plusieurs héraulx et pour-suyvans, expertz et entendus en science de armoyrie, j'ay voulu descrire ung petit livre, lequel traictera ou devisera la manière desdictes armes et comment on les doit blasonner, et qui premier les trouya, ne à quelle cause, ainsi que par les chapitres ensuyvans sera dit et déclairé. »

L'ouvrage contient douze divisions ou chapitres. Le premier traite de l'origine des armoiries que l'auteur attribue à Alexandre, à Jules César et à plusieurs autres princes qui, pour stimuler la vaillance de leurs vassaux et sujets, leur

octroyèrent, selon leur mérite, certains signes particuliers, transmissibles à leurs descendants, afin qu'en souvenir « desdites vaillances, ils soient plus enclins et animez à en-suivre les beaulx et nobles faicts de leurs préde[ce]sseurs. »

Ce chapitre est digne d'une attention toute particulière, car il fait exception à toutes les fables dont l'origine du blason donnait lieu à une époque où l'étude de l'histoire était si peu cultivée. Tout en attribuant l'origine des armoiries à Alexandre et à César, l'auteur ne lui assigne point une époque certaine, car ce n'étaient alors que des signes, « laquelle chose est à présent appelé armes. »

Le second chapitre traite des matières dont se composent les armoiries. Le troisième enseigne les couleurs, métaux et fourrures qui entrent dans le blason; le quatrième est consacré à la propriété et signification des couleurs en armes. Ce dernier chapitre est divisé en sept parties, selon l'ordre des émaux. Le cinquième traite des meubles qui prennent la tierce part de l'écu et de la manière de les blasonner, et le sixième jusqu'à quel nombre on doit les blasonner. Le septième chapitre traite de la disposition des couleurs et métaux et des armes vraies et fausses avec les moyens de les reconnaître. Dans le huitième chapitre l'auteur indique par quelle partie de l'écu on doit commencer à blasonner. Les chapitres neuvième, dixième et onzième traitent des animaux et des meubles qui entrent en armoiries, et le douzième renferme quelques exemples pour les armes difficiles.

Le *Blason des armes* (édition Nyverd), qu'il ne faut pas confondre avec le précédent, doit avoir paru presque en même temps que le recueil de Sicille, car le P. Menestrier le cite immédiatement après le *Blason des couleurs*. Ce petit ouvrage, dit-il, après deux ou trois règles de blason, con-

tient les armoiries de France et des douze pairs avec celles de quelques souverains. Nous ne pensons pas, toutefois, que cette analyse s'applique au traité de Sicillè, car il contient, à peu près tout ce que l'on doit connaître d'essentiel pour savoir blasonner. D'ailleurs, Le Féron, Bara et Scohier, que le savant critique classe au premier rang des auteurs les plus recommandables, ne devraient-ils pas alors se trouver sous le coup de la même censure? Il est donc hors de doute que le P. Menestrier n'a pas connu le traité de Sicille et que l'édition de Nyverd renferme aussi les armoiries des pairs de France ainsi que celles des grands souverains. Cet ouvrage est mentionné dans le catalogue des manuscrits et imprimés qui traitent de l'histoire de France, par Jacques Lelong ¹.

Le fameux roman des *Chevaliers de la Table Ronde* contient également quelques remarques sur l'origine des armoiries, que l'auteur, comme tous ceux de son temps, attribue à Alexandre et à César. Il traite ensuite de la matière des armes et de la signification des émaux, des pièces honorables qui sont au nombre de neuf et de la manière de nombrer toutes choses qui sont en armoiries et quand on doit les dire sans nombre ou semées.

Quant au *Créquier de noblesse* ce n'est autre chose qu'une application des émaux aux sept branches du créquier d'armoiries ².

Le P. Menestrier divise en quatre classes les historio-graphes du blason. A la première, qui se compose de ceux qui ont fait de justes traités, appartiennent, pour le XVI^e siècle Le Féron, Bara et Scohier.

Le premier est auteur d'une série d'ouvrages dont

¹ Paris, 1768-1778. Bernd, *Allgemeine Schriftenkunde der gesammten Wappenwissenschaft* (1^{re} partie). — ² Menestrier, *Origine du blason*.

nous aurons l'occasion de parler et d'un *Recueil de noblesse et grand blason d'armoiries*; le second a composé un traité sous un titre à peu près semblable, et le troisième un livre sur « l'estat et comportement des armes ».

M. Eysenbach¹, dans sa bibliographie de l'art héraldique, cite, d'après La Croix du Maine, le *Grand Blason* de Le Féron, comme manuscrit. Cependant Menestrier nous apprend qu'il fut imprimé : « Jean Le Feron, avocat au Parlement de Paris, l'an 1544, fit, — dit-il —, imprimer un recueil de noblesse et grand blason d'armoiries, où, sous des figures vagues et incertaines, il déchiffre divers écussons, à quoy il a ajouté les armes des souverains et de quelques grands seigneurs de l'Europe, avec les armoiries fabuleuses des anciens preux. »

En présence de l'extrême rareté de cet ouvrage, dont nous ne trouvons aucune mention dans les bibliographies de Brunet et de Bernd, il est vraiment regrettable que le P. Menestrier ne se soit pas étendu plus longuement dans cette analyse. S'il était permis de douter de l'autorité dont il jouit en cette matière, nous supposerions que le *Grand Blason d'armoiries* est un titre appartenant à un des autres travaux de cet auteur, différence qui pourrait s'expliquer par suite d'un changement d'édition; mais le savant critique nous donne lui-même la solution de cette question, en classant au nombre des écrits d'un ordre secondaire, c'est-à-dire parmi ceux qui ne traitent du blason que certaines parties, les ouvrages suivants de Le Féron : *Traité de la primitive institution des rois, héraults et poursuivans d'armes*; *Symbole armorial de France et d'Écosse* et le *Catalogue des ducx, connestables, etc., de France et des*

¹ *Histoire du blason.*

*prévôts de Paris*¹. D'ailleurs nous avons été à même d'examiner ces recueils, et aucun d'eux ne présente le moindre caractère d'un traité de blason.

Après Le Féron vient Bara qui, dit Menestrier, composa un traité de même nature et sous de pareilles figures. En effet, le *Blason des armoiries* renferme aussi ces figures vagues et incertaines et ces armoiries fabuleuses des héros de la Grèce et de Rome, auxquelles le P. Menestrier fait, sans doute, allusion. C'est là évidemment un supplément notable à faire à l'analyse que nous avons citée et que complétera, peut-être, un aperçu sur la manière de Le Féron de traiter certaines questions touchant les armoiries ou les institutions qui s'y rapportent.

Dans son traité sur les rois et hérauts d'armes, l'auteur donne à l'institution de ces derniers une origine quasi divine. Pour l'établir, il s'appuie sur le texte des Saintes Écritures : « Par l'ange, dit-il, fut fait le mystère de l'annunciation de la vierge pucelle Marie, de la conception de Sanson le fort ; semblablement par l'ange à Joachim, d'Anne sa femme estant stérile ; à Zacharie, père de monsieur saint Jehan-Baptiste ; à la vierge Marie l'Incarnation. Et par iceux anges fut annoncée aux pastoureaux la nativité de nostre Seigneur, la résurrection aux trois Maries, et plusieurs autres annoncemens en l'ancien et nouveau testament, ont esté faitz par les anges, et hérauldz du paradis. » D'où il déduit que les hérauts sont des anges. Suit

¹ La Bibliothèque de Bourgogne possède un manuscrit de Le Féron ayant pour titre : *Catalogue des noms, seurnoms, titres et armoiries des très-illustres empereurs, emporecoes (sic), roys et roynes, princes et princesses de France, et de leur posteritez depuis Pharamond jusques à présent mil cinq cens cinquante-quatre. Joint les blasons et leurs armoiries* (MS n° 18,294).

une dissertation sur le mot ange, qui veut dire messenger. Ce qui, ajoute-t-il, ne peut être ignoré, ni en quel temps fut établi sur terre le noble office d'armes, qui commença le royaume des Assyriens, comme il est dit au livre de recueil de noblesse. Ce que Le Féron appelle le *Recueil de noblesse* est son propre traité, le *Grand Blason d'armoiries*, qu'il mentionne encore plus loin en parlant de la dédicace qu'il en fit en 1544. A la suite de ce passage, il est question de divinités mythologiques de même que dans le *Symbole armorial de France et d'Écosse*.

Bien que d'après l'ordre chronologique, nous devons placer Gailliard avant Bara, nous jetterons d'abord un coup-d'œil sur le travail de ce dernier. Son analyse, d'ailleurs, s'applique au traité de Le Féron, dont il paraît n'être qu'une copie ou un extrait.

A la fin d'une longue et fastidieuse dissertation sur l'origine du blason, appuyée par des citations de Bérosee de Chaldée, de Diodore de Sicile, d'Hérodote, d'Eusèbe et d'Homère, Bara ajoute que tous ces auteurs sont si discordants sur ce sujet, qu'il n'a pu s'en acquitter comme il l'eut désiré, ce qui semble dire, qu'en traitant cette question, tout son but consistait à assigner aux armoiries une antique origine.

Après cette dissertation, il expose les principes de la science. Sa méthode a servi de modèle à plusieurs savants du XVII^e siècle, entre autres à Jean Scohier, au P. Monet, dont la méthode a été suivie par le P. Petra-Sancta, auquel on attribue l'invention des hachures pour distinguer les émaux, et à Vulson de la Colombière, qui explique les différents points de l'écu, sur des figures faites d'après celles de Bara¹. L'auteur y traite successivement « des choses qui

¹ MENESTRIER, *Orig. des armoiries*.



tiennent la tierce part de l'écu, » des meubles et des charges naturelles et artificielles qui entrent en armoiries, classées par chapitres selon leur nature, avec des règles pour les blasonner et des moyens pour reconnaître les armes vraies des non-véritables.

A la suite de ces éléments qui forment la première partie, viennent les armoiries des anciens preux, que Bara prétend avoir trouvées dans « un certain vieil livre qu'on attribue à Pymalion, lequel est écrit dans un langage non usité de présent et qui s'est trouvé dans un lieu honorable » mais qu'il ne cite pas.

La première figure représente les armes d'Osiris, dieu égyptien. Elles sont blasonnées : d'azur à un sceptre royal d'or, mis en pal et surmonté en chef d'un œil d'argent; les suivantes, de ses fils Hercule, Anubis et Macédon; de Ninus et Sémiramis, rois de Babylone; de Jason, chef des Argonautes, représentant une toison, par allusion à la toison d'or que Phryxus avait apportée en Colchide et dont il entreprit de faire la conquête de concert avec les princes de la Grèce; celles de ces derniers, des célèbres Troyens, des personnages de la Bible et d'une foule d'autres que l'on chercherait vainement, même dans la mythologie.

Josué porte, en un endroit, d'argent à une foudre de gueules ailée et élancée d'azur, le tout chargé d'un soleil d'or, ayant 24 rayons. En un autre : d'or à une tête de lion arrachée de gueules, armée et lampassée d'argent. D'un côté, David a pour armoiries : d'argent à une fronde d'azur chargée ou supportant un caillou ou pierre d'or, et ailleurs : d'azur à une harpe d'or, cordée d'argent, et une bordure de même diaprée de gueules, avec certains caractères hébraïques de sable. L'ouvrage se termine par les armoiries des principaux souverains et États de l'Europe et a valu à son

auteur de la part de quelques beaux esprits de son temps le titre de sage historien ¹.

Le *Blason des armes* de Corneille Gailliard est pour son époque ce que celui de Sicille est pour la sienne. Plus complet que ce dernier, et moins diffus que les traités de Le Féron et de Bara, il concentre tous les progrès que l'art héraldique avait fait jusqu'alors. Ce qui ajoute encore à son mérite, c'est la manière méthodique avec laquelle l'auteur dispose ses chapitres.

D'abord, dans les six premiers, Gailliard traite successivement l'origine de la noblesse, laquelle selon lui commença avec Nemrod, fondateur de Babylone, parce que celui-ci fut le premier roi du monde. Il ajoute qu'avant ce règne, personne n'avait encore porté « noms haultains ni de singulière haultesse » et que telle chose ne commença qu'à la fondation dudit royaume, par quoi fut imposé domination. Après l'origine de la noblesse, il traite de la diadème royale, de l'invention des enseignes à la guerre, des enseignes de la reine Sémiramis représentant une colombe, que Bara a prises pour des armoiries et qu'il a blasonnées : d'azur à une colombe d'argent ; des ordonnances de l'écu, des armes des fondateurs de Rome et de celles des Romains.

Les chapitres huitième et neuvième se rapportent à ce que nous avons dit au sujet du chapitre premier du *Blason des armes* de Sicille, et les trois suivants, ainsi que les chapitres vingt-cinq et vingt-six, correspondent aux chapitres deux, trois, quatre, sept et huit du même traité, dont ils ne sont que des copies.

Le recueil de Gailliard contient vingt-huit parties, celui de Sicille, douze. Cette différence provient de ce que le

¹ Voir l'édition de 1628. La première est de 1579.

premier établit une division particulière pour chaque genre de meuble. Ainsi, le recueil de Gailliard contient un chapitre pour les oiseaux, un autre pour les quadrupèdes, un suivant pour les poissons, plus un autre encore pour les fleurs, tandis que le traité de Sicille n'en renferme que deux, dont le premier touche les charges naturelles et le second les pièces artificielles qui entrent dans la composition des armoiries.

Dans le reste de l'ouvrage, il y a de nombreuses additions et de grandes différences dans le texte. Tels sont entre autres : le chapitre XIII qui contient « douze choses dont chacune occupe le tiers part de l'écu », tandis que Sicille n'en mentionne que neuf, le chapitre sur les croix, qui est aussi beaucoup plus complet, ainsi que celui des exemples pour les armes difficiles dont les figures sont plus variées. Le dernier chapitre traite du droit de conférer et de porter armoiries.

De même que Sicille et Bara, Gailliard a voulu joindre l'exemple au précepte, en donnant comme complément indispensable de son traité, quelques types choisis parmi les armes de certains souverains, pays, villes, familles ou seigneuries. Il composa, à cet effet, un armorial, sous le titre : *L'ancienne noblesse de la conté de Flandre*, le plus complet qui ait été publié jusqu'à nos jours pour cet ancien et important comté. Ce recueil contient les armoiries tant anciennes que nouvelles des villes fermées, celles des villes submergées par la violence des marées sur les côtes de la mer du Nord, des pairs de Flandres, enfin celles de toutes les seigneuries et familles au nombre, environ, de neuf cents avec leurs cris d'armes.

Comme on le voit, le traité de Gailliard a été composé sur le même plan que celui du héraut Sicille, qui, ainsi

que nous l'avons dit précédemment, renferme les armoiries des princes et seigneurs de France. Quant à Bara, nous avons vu quels sujets ridicules il a offert à ceux qui veulent s'initier aux mystères du blason.

Jean Scohier est le dernier écrivain héraldique du XVI^e siècle. Son traité est intitulé : *L'estat et comportement des armes, contenant l'institution des armoiries, et méthode de dresser des généalogies ; à qui appartient de succéder ausdites armes, de porter timbre ou heaume, et la différence qu'il y a entre gentils-hommes de race ou d'anoblissement ; l'origine des couronnes de roys, princes, ducs, marquis, comtes, vicomtes et barons*. Ce titre promet beaucoup, mais le livre est loin d'y répondre. La première partie, qui comporte trente-deux pages, dont à peine dix sont consacrées au texte et dont les autres sont remplies par des figures du livre de Bara, est entièrement extraite de ce dernier. Dans les parties suivantes, l'auteur s'attache spécialement à la méthode de dresser les généalogies.

Telle était la situation de l'art héraldique à la fin du XVI^e siècle, non-seulement dans les Pays-Bas et en France, mais dans les diverses contrées de l'Europe.

On sait que ce sont les Français qui les premiers ont réduit le blason en art. C'est pour cette raison que nous nous sommes attaché de préférence à leurs traités, dont les premiers, ainsi que nous l'avons vu précédemment, ont été presque aussitôt imités par les Anglais qui, aujourd'hui, blasonnent encore en français.

Quant aux Allemands, ils sont venus bien plus tard. Leurs plus anciens traités ne remontent qu'au XVII^e siècle, mais, par contre, ils possèdent les plus anciens armoriaux.

Depuis le XIII^e siècle jusqu'au milieu du XV^e, la généralité des ouvrages héraldiques se résumait dans de simples

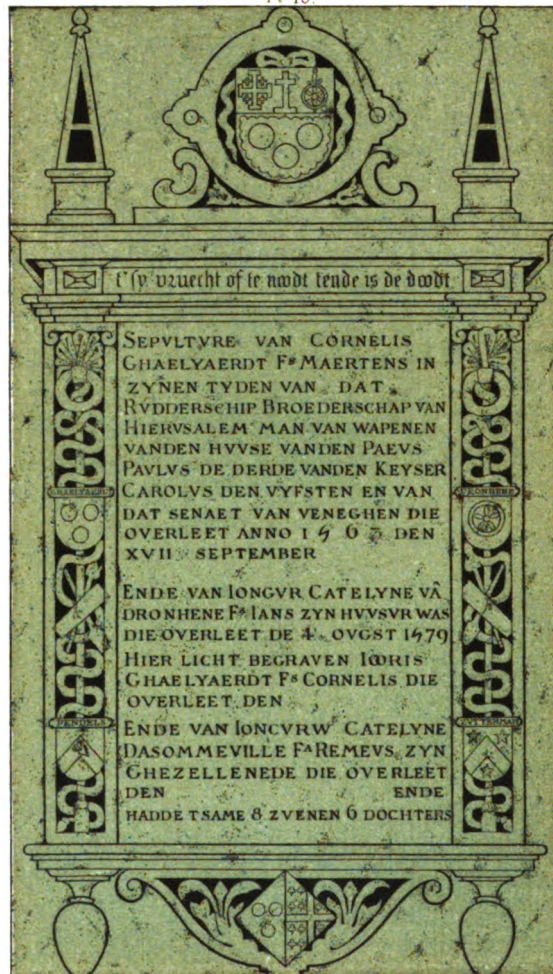
nomenclatures de noms et de descriptions de jeux militaires. L'invention de l'imprimerie, qui devait régénérer les sciences et donner un nouvel essor à l'étude de l'histoire, ne contribua en rien au progrès de la science du blason, car, ainsi que nous l'avons dit et constaté, les ouvrages de Le Féron et de Bara ne présentaient que peu de différences avec les écrits du ^{XV}^e siècle. Chose étrange, plus on avançait vers la fin du ^{XVI}^e siècle, cette époque si caractéristique et si mémorable dans les fastes de la civilisation, plus les écrivains héraldiques marchèrent à l'encontre des innovations, et ce fut la cause d'une foule d'erreurs.

La question de l'origine des armoiries, loin d'être traitée avec autant de bon sens que dans certains écrits du siècle précédent, devenait de plus en plus diffuse et obscure, et, avec le retour à l'art classique, l'on ne consulta plus que les historiens de l'ancienne Rome ou de la Grèce, cherchant ainsi ailleurs l'origine de ce qui avait été établi dans nos propres contrées.

JEAN VAN MALDERGHEM.

12 avril 1866.





1710.

L. Rotsaert, Del.

Bruges, J. Pelyt, Lith.

CORNEILLE GAILLIARD.

NOTICE SUR SA VIE & SES ŒUVRES.



CORNEILLE Gailliard, Ghaeliaerdt ou Gueiliaerdt, second fils de Martin, mort le 9 mars 1558, et d'Anne Pendels, qui décéda le 15 octobre 1557, naquit à Bruges vers l'an 1520 ¹.

Sa famille, originaire de Normandie, était établie en Flandre depuis l'époque de Robert le Frison.

Les détails manquent complètement sur les premières années de Corneille Gailliard.

Nous savons qu'à l'âge de dix-sept ans, c'est-à-dire vers

¹ La date de la naissance de Corneille Gailliard est omise dans le MS. généalogique que possèdent ses descendants; mais il est établi que son frère aîné, Hellin, vit le jour le 18 août 1518, et que Barbe Gailliard, troisième enfant de Martin, naquit en 1523. Cette dernière était la sœur aînée de Corneille et le suit immédiatement. J. GAILLIARD, *Bruges & le Franc*, t. v, p. 447.

M. GOETHALS, au tome iv de ses *Lectures relatives à l'histoire des sciences*, &c., en plaçant la naissance de notre compatriote vers la fin du xv^e siècle, la confond évidemment avec celle de son père, né, en effet, le 19 mai 1495.



1537⁴, il prit le chemin de l'Italie, et que, étant dans ce pays, il entra, en qualité de « *chamberlain* », au service du célèbre cardinal Pole, petit-neveu d'Édouard IV, roi d'Angleterre.

Henri VIII avait répudié Catherine d'Aragon, veuve de son frère, et contracté en 1532 une nouvelle union avec Anne Boleyn. Pole, consulté par le roi sur la légalité de ce dernier mariage, le désapprouva avec fermeté, malgré les promesses et les menaces du monarque. Cette conduite lui suscita d'interminables démêlés et l'obligea de solliciter la permission de quitter le royaume. Il l'obtint, se rendit à Avignon où il passa quelque temps et s'établit ensuite à Padoue, où Henri le fit sommer en vain de reconnaître sa suprématie spirituelle. Sur son refus, le roi le priva de la pension qu'il lui avait faite et des bénéfices qu'il possédait en Angleterre. Le pape Paul III le dédommagea de ces disgrâces en le nommant son légat en France et en Flandre et en l'élevant à la pourpre romaine.

C'est probablement au séjour du cardinal anglais à Padoue qu'il faut rattacher ce premier début de Gailliard dans le monde.

Peu après, Corneille embrassa la carrière militaire. Il servait sous les drapeaux du pape Paul III, lorsque celui-ci, en 1538, bien qu'approchant de son quinzième lustre, résolut de revendiquer les armes à la main, comme appartenant au Saint-Siège, le pays de Camerino, aux frontières napolitaines. Pendant cette guerre, — qui eut pour véritable motif le dépit qu'éprouvait le pape de ce que Côme de Médicis, duc de Florence, avait préféré la main de donna

⁴ M. GOETHALS, *loc. cit.* fait encore évidemment erreur quand il écrit 1534; Gailliard ne pouvait avoir alors que 14 ans et il est fort peu probable qu'à cet âge il ait déjà entrepris le voyage d'Italie.

Eléonore, fille du vice-roi de Naples, Pierre de Tolède, à celle de donna Victoire Farnèse, nièce du Saint-Père, — Gailliard assista à la prise d'Acquati. Il se rendit ensuite à l'armée de Pierre-Louis Farnèse, duc de Castro, de Parme et de Plaisance, fils du pape Paul III et gonfalonnier de l'Église, qui fut chargé par son père, en 1540, de soumettre Pérouse, révoltée contre le souverain pontife. La ville fut prise; plusieurs autres petites villes dépendantes et quelques châteaux partagèrent le même sort; les citoyens les plus considérés périrent par différents supplices, et tout le territoire fut dévasté.

A l'issue de cette dernière campagne — et peut-être sur la recommandation du cardinal Pole — Gailliard fut attaché à la personne du cardinal Pisani, de Venise, avec les mêmes fonctions qu'il avait remplies antérieurement auprès du légat d'Angleterre.

Toutefois il ne resta pas longtemps à la cour du prélat vénitien.

Porté, comme le prouve d'ailleurs la plus grande partie de son existence, au changement et aux aventures, notre compatriote parcourut toute l'Italie à la suite du pape Paul III.

En 1543, nous le trouvons dans le Milanais, où il accompagnait le pontife, à l'occasion d'une entrevue que celui-ci avait sollicitée de l'empereur Charles-Quint.

Bossetto ou Busseto est un village dans le diocèse de Crémone, situé entre cette dernière ville et celle de Vicence. C'était le lieu choisi par les deux monarques pour la conférence. Le pape arriva le 23 juin, au matin; l'empereur le joignit à quelques heures d'intervalle, c'est-à-dire au soir du même jour. Le lendemain, fête de saint Jean-Baptiste, Paul III célébra la messe, pendant laquelle Charles-Quint

lui présenta l'eau avec la plus profonde humilité. Les offices terminés, le pape et l'empereur, qui logeaient, assez à l'étroit, dans la même hôtellerie, se réunirent en conférence.

Ainsi qu'il l'avait soupçonné d'abord, Charles-Quint ne tarda pas à se convaincre que le pape, en lui proposant cette entrevue, n'avait d'autre but que celui de l'amener à conclure un traité avec François 1^{er}. Des négociations infructueuses avaient été entamées deux ans auparavant dans la ville de Lucques — 12-13 septembre 1541 —. L'empereur repoussa de nouveau et avec énergie les propositions faites par Paul III; il exposa avec feu les griefs qu'il avait contre son rival, et, dans la chaleur de son indignation, il alla jusqu'à accuser le saint-père lui-même « d'avoir pactisé avec cet ennemi de l'Église, allié de Soliman et des infidèles. »

Paul, ému par cette violente sortie, reprocha à son tour à l'empereur « d'avoir conclu une alliance avec l'hérétique Henri VIII d'Angleterre, dont auparavant il avait lui-même provoqué l'excommunication, et d'abandonner lâchement en Hongrie, son frère le roi Ferdinand », qui à cette époque faisait la guerre contre les Turcs.

Toutefois, ne voulant pas, dans son intérêt et celui de sa famille, pousser les choses à la dernière extrémité, le pontife termina son discours par les représentations les plus douces.

Il exhorta l'empereur à agir noblement et en bon chrétien; à préférer le pardon à la haine et à la vengeance; à oublier les offenses de ses ennemis.

Mais la résolution de Charles fut inébranlable ¹. On ne

¹ Le traité de paix de Crépi, entre Charles-Quint et François 1^{er}, ne fut conclu que le 14 septembre 1544.

fit cependant pas de grandes difficultés pour s'entendre sur d'autres questions d'un ordre plus secondaire : et le pape et l'empereur parurent, au sortir de la conférence, également satisfaits des résultats qu'elle avait produits ¹.

Un détail assez curieux, mais que nous reproduisons, sous toute réserve, est consigné dans les *Mémoires de la famille Gailliard* : « Il fut — dit l'auteur — célébré grand » feste dans lesdict esglise de Buisse (Buisset ou Bossetto), » là où l'empereur a faict chevaliers tous ceux qui estoient » présent, les pape et tous les cardinaux, évesques, dux, » princes contes, marquis et beaucoup de seigneurs et » gentilshommes, et aussy gens non nobles qui estoient » aussy bien chevaliers que les nobles, par lesdictes parolles » dudict empereur en général; pourquoy à cause de la » solemnité et feste, furent tiré plus de *dixse mille* pièces » d'artillerie et d'arquebusez ². »

Corneille Gailliard fut créé chevalier en cette circonstance ³.

L'an 1545, il retourna en Flandre : il avait séjourné

¹ Nous devons à l'extrême gracieuseté de notre savant ami, M. le Dr Coremans, les détails qu'on a lu, et qui, pour ne pas se rapporter directement à notre sujet, n'en jettent pas moins de la lumière sur un fait historique fort peu connu.

² *Bruges & le Franc*, t. v, p. 449.

³ MM. Goethals et Gailliard ajoutent encore que Corneille s'était mis si avant dans les bonnes grâces du pape, que celui-ci le nomma un de ses rois d'armes; le même emploi, ajoutent-ils, lui fut conféré par le Sénat de Venise. Nous ne savons sur quels documents ils basent leur assertion; peut-être ont-ils cru devoir donner au terme flamand *man van wapenen*, qui figure sur l'épithaphe, la signification de roi d'armes. L'opinion, la seule admissible, est que ces mots doivent se traduire littéralement par *homme d'armes*, ce qui trouve d'ailleurs sa corroboration dans ce que nous avons dit précédemment.

d.

l'espace d'environ huit ans dans la terre classique des lettres.

Deux ans plus tard — 1547 — il entreprit avec François Pendels, son parent, le voyage de Jérusalem. Les deux pèlerins visitèrent la Palestine, et reçurent dans la « cha-pelette » du Saint-Sépulcre, des mains mêmes des Franciscains, gardiens du tombeau du Rédempteur, l'accolade de chevalier du Temple.

Au mois de janvier 1549, Corneille avait regagné la ville de Bruges, qu'il paraît ne plus avoir quitté depuis.

Il épousa le 24 avril 1550, Cathérine van Dronghene, fille de Jean, dont il eut cinq enfants :

Georges, qui s'unit le 3 janvier 1581, à Cathérine d'Assonville;

Anne, épouse en premières noces — 1580 — de Bernard de la Grasse, et en secondes — 1600 — de Guillaume de Liedekercke;

Bauduin, qui fut tué jeune en Hongrie, dans la guerre contre les Turcs;

François, capitaine au service de Ferdinand I^{er}, empereur d'Allemagne, tué dans la même guerre;

Marie, *alias* Madeleine qui devint, après Pâques 1576, l'épouse de Mathieu de Francque.

Corneille passa les quinze dernières années de sa vie, se livrant tout entier à des recherches héraldiques et généalogiques, qui avaient formé, paraît-il, son étude de prédilection, déjà même à l'époque où il sortait à peine de l'enfance.

L'empereur Charles-Quint rendit hommage aux connaissances spéciales qu'il avait acquises en cette matière, en lui faisant dépêcher, alors, des lettres patentes qui l'établissaient dans l'office de roi et héraut d'armes à titre des province et comté de Flandre.

Compilateur actif et zélé, notre compatriote écrivit, de 1549 à 1563, un grand nombre de manuscrits, dont la plupart sont conservés à la bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles.

Les généalogies qu'il dressa sont presque toutes appuyées par des épitaphes, des descriptions de vitraux, des extraits d'obituares et de chroniques. Il vivait d'ailleurs à une époque où les troubles religieux et civils n'avaient point encore détruit ces précieux monuments de l'histoire des familles; il les recueillait avec soin et avidité, et pour le XVI^e siècle — nous entendons surtout en ce qu'il fut à même de voir et en ce qu'il put dire de ses contemporains — ses ouvrages peuvent être considérés comme jouissant d'une certaine autorité. On pourrait dire avec quelque raison, tout en tenant compte des époques, que Gailliard est pour la Flandre ce que Hemricourt est pour la Hesbaye.

Il ne sera donc pas inutile d'ajouter à la nomenclature des travaux du roi d'armes, dont nous avons pu obtenir inspection, quelques notes destinées à en faire mieux connaître et apprécier le contenu et l'intérêt.

I. *Chronyque, Antiquityten, Sepulturen, Annotatien.*

MS. autogr. in-fol. de 65 ff., composé vers 1549. C'est un volume exécuté avec grand luxe et renfermant des dessins de pierres tombales, etc. Si nos informations sont exactes, il fait partie de la collection de M. le baron de Croeser de Berges, à Bruges.

II. 1553. *Diversche boomen ofte genealogien van heedele heeren ende geslachten resyderende in Vlandre,*

dewelcke meest alle vergadert ende ghemaect *zyn* gheweest by Cornelys Gailliaerd, filius Maerters, wonende te Brugghe; dewelcke boomen ofte genealogien alsoe oprechtelyc, met alle haerlieder stucken, *zyn* (alsoe varre als men die heeft connen recouwereren) als d'evangelye; want daer en es noch of, noch thoe ghedaen, anders dan alsoe eene ghelyc ghedyssendeert ofte ghesproten es huut *zyn* struc, et *zy* van ligne directe ofte coletrale. Alsus vergadert by thommen, sepulturen, recepissen, contracten van huwelyc, verdeelbryeven, en de huut andere diversche boucken ende letteragen, ende oec som by diversche ghelovelycke personen die in 't gelycke acordeerden ende spraken, oft *zy* 't hut een mont gesproken hadden, et ghuene dat van haerlieder lieven, in haerlieder welwetende memorye was, ende alsoe wel hemlieden voren stondt, al of 't maer twee ofte dry daghen gheleden ware gheweest; meest van zusters ende broers, kyndren ende kynds-kyndren, ende hoewel dat *zy* myn alle zaken xoe perfect *zy*eden, xoe en gaf ic haerlyeder gheen gheloove, voor dat ic ghesproken hadde haerlieders broers ofte zusters, kynders ofte kyns-kynders, die de zaken bet wrysten, ende my xeyden et xelve dat haerlyeder houders myn ghexeydt ende doen noteren hadden; ende als daer differencye was, xoe dede ic alzulke inque~~x~~ycie over alle *zy*den, alsoe wel van thommen, boucken, bryeven, als van leevende personen, alsoe langhe tot dat ic 't rechtwaerdich bescheedt ende bestansels hadde, als 't was ende wesen moste; anders xoe bleef zulke zaken achter, daer men gheen warachticheit of en bewant, niet die bastaerden en haerlieder naercommers die apart staen.

MS. autogr. in-fol. de 413 ff., orné de quelques armoiries dessinées à la plume et contenant des notes marginales

d'une écriture postérieure. (Bibl. de Bourgogne, à la suite du § III sous le même n° 7810.)

Les principaux chapitres de ce recueil sont :

F.º 1. *Genealogie van die heeren van den Gruthuuse, in Brugghc.*

F.º 8. *La généalogie de seuz de Flandres, qui ont esté seigneurs de Praet & de la Woestyne.* Certifiée « vraye » par Corneille Gailliard et munie de sa signature, le 31 juillet 1556.

F.º 13. *Diversche memorien van die van Ulandre, gheseit van Praet.* Tombeaux, verrières, notes historiques, &c.

F.º 21. *Copie autenticq van 'tghoene dat mer Rolandt, heere van Poucke, burchgrave van der steede ende cabselrye van Ypre, heere van Thomme, van Weldene & van Winghene, selve met sinder handt gescreven ende naerghelaten heeft.* Mémoires et annotations touchant la famille.

F.º 23. *Noch andre diversche memorien, die ooc by den voors. mer Rolandt, heere van Poucke, op de margene van dat voors. ghesclachte ende afcomst van Ulandre gescreven was, als vrienden ende maghen van sommige aliancien hem bestaende.* Copie collationnée et certifiée par Corneille Gailliard, le 25 février 1556.

F.º 83. *Les huyt quartiers de Adriane de Saint-Omer, fille de messire Charles, chevalier, seigneur de Moerbeque & de dame Jehanne de Bailleul, par lesquelz on peult clèremment veoir qu'elle est noble de huyt cotez.*

F.º 84. *Généalogie de seuz de Morbeque.*

F.º 88. *Généalogie des enfans de Jaques de 's Watere, seigneur de Looe.*

F.º 25. *Généalogie de seuz de Halewin.*

F.º 49. *Généalogie de seuz de Halewin, seigneurs de Borre.*

F.º 55. *De Halewyn, seigneurs de Lychtervelde.*

F.º 93. *Genealogie van alle die dissenten van Rogier van Lichtervelde, bailliu van Ypre, die, naer zyn overlyden, achter lyet vier kinderen by joncvrauwe..... &c.*

F.º 94. *Diversche memorien van die seer heedele ende houde heedelen van Lichtervelde.* Notes, historiques, épitaphes. &c.

F.º 101. *Généalogye des successeurs de messire Helly de Steelandt, chevalier, seigneur de Windtvelde, qui vivoit du temps du duc Jehan de Bourgoingne, conte de Flandres.*

F.^o 111. *Diversche memorien van die van Steelandt, van die alderheedeiste ende houtste heedelen van Vlandre.*

F.^o 114. *Hier naer volghen diversche superscriptien van tomben ende sepulturen.*

F.^o 151. *Die genealogie van het heedel gheslachte van die van Reyphins, seer houde noblefse van Vlandre.*

F.^o 172. 1425. *Dit naervolghende. sin de vrienden ende maghen van heedele ende weerde Perchevael van der Woestyne, ghetraude zuene van mejoncheer Roelant van der Woestyne, ende dat van een quartier ofte vierendeel van xyn groetmoedersweghe, mervrauwe Katheline van Moerkerke, f.^a mer Lamsins van Moerkercke, ruddre ende heere van Mercheem; de welcke voors. vrouwe Katheline ghetraut hadde mynheere mer Xyclaus van der Woestyne, ruddre et voors. Perchevaels groetvadre.*

Ce document est suivi d'une autre pièce de deux ff. portant le même titre, mais elle est bien plus intéressante en ce qu'elle relate les motifs pour lesquels on la dressa : Un meurtre avait été commis par Perceval van de Woestyne, et un attentat par ses frères bâtards Gérard et Nicolas, sur la personne du bailli de *Hooghe Haestene*, serviteur de Jean de Luxembourg, comte de Ligny. Les parents se cotisent pour le paiement des amendes auxquelles les coupables ont été condamnés. (12 mars 1425.)

F.^o 175. *Andere dyversche die van den gheslachte van Moerkerke ghecommen xyn, ende wonen in de prochy van Moerkerke.*

Diversche memorien van die van Moerkerke seer heedele Vlamingen. Notes historiques, sépultures, &c.

F.^o 175. *Généalogie des deſſendu de messire Thyry de Gheerbode, chevalier.*

F.^o 183. *Die genealogie van dat gheslachte ghethoenaemt Knibbe.*

F.^o 187. *Généalogie de seuz de Cortewille, qui ont prins leur source d'ung villaage nommé Watoue, près Poperingue, en Flandres.*

F.^o ... Crayon généalogique de la famille van Nieuvelt.

III. *Recueil de documents généalogiques et de notes historiques, touchant la Flandre.*

MS. presque entièrement autographe, in-fol. de 192 ff.,

avec quelques armoiries dessinées à la plume; relié en tête de celui que nous venons d'examiner sous le § II. (Bibl. de Bourgogne, n° 7810.)

Ce travail paraît être formé des minutes de généalogies dressées par Corneille Gailliard, de notes prises, par lui, dans les chroniques, les obituaires, etc.

Il contient entre autres :

F.° 10. *Van die van Borsele in Zeelandt, dyversche memoryen.* Du IX^e au XVI^e siècle.

F.° 24. *Diversche memorien van dat seer hoeghe ende heedel ghesclachte van die van Ghystele.* Depuis le milieu du XI^e siècle; extraits des registres des églises de Ghistelles et de Saint-Sauveur à Bruges touchant les décès et fondations; épitaphes de la famille à Bruges et ailleurs.

F.° 33. Copie authentiquée par Gailliard, du testament de Guy de Ghistelles, chevalier, seigneur de Laque et d'Agnès de Hoyen (2 mai 1409).

F.° 36. Copie simple du traité de mariage conclu entre Jean de Bruges et Marie d'Auxy (1476).

Relevé des hôtels de la maison de Gruthuyse à Bruges, de leurs fiefs, vitraux, sépultures.

F.° 39 v°. *Die genealogie van Vranckryc, daer dye seer heedel hoeghe ende moghende heeren van Ghystele af ghecommen zyn.* Crayon généalogique de cinq degrés, avec armoiries.

F.° 50. *Diversche memorien autentick van dat zeer hoeghe, hedele ende moghende ghesclachte van Ghystele.* Cette généalogie paraît n'être que la copie, au propre, de celle qui se trouve au f.° 24.

F.° 54. Noms des chevaliers qui assistèrent au tournoi donné à Bruges, le 11 mars 1392.

F.° 68. *Diversche memorien van die heedele heeren van Pouckes.* Notes historiques, description de tombeaux, &c.

F.° 72. *Dese naervolghende memorien ende genealogie hadde ic van myn heere van Poucke, Jan, 1555.*

F.° 75. *Hier naer volcht die genealogie van die heere van Mors-*

lede ende van die dochte van Poucke. Quelques notes tirées des obituaires, &c.

F.^o 76. *Dit naervolghende zyn de oirsprong van die seer heedele heeren van Poucke, alsoe myn heere van Poucke van zyn voorsaten in houde memorien beschreven vint.*

F.^o 80. *De genealogie van Pamele, van mevrouwe van Poucke.*

F.^o 82. *Memorien van dat seer heedele ende houde ghesclachte ghenacmt Villaein, vergadert huut cronicques, autenticque boucken, brieven, tomben, sepulturen, epitaphien ende andere warachtighe memorien.*

F.^o 97. *Copie autenticq van 't ghuene dat mynheere mer Rolandt, ruddre, heere van Poucke, burchgrave van der stede ende casselrye van Ypre, heere van Thomme, Weldene ende van Winghene, selve met synder handt ghescreven ende naerghelaten heeft.*

F.^o 100. *Noch andere diversche memorien, die oec by den voors. heere, mynheere Rolandt, ruddre, heere van Poucke, voors., ghescreven waren, op de margenen van dit voors. ghesclachte van Ulandre, als vrienden ende maghen hembestaende van dat ghesclachte van Ulandre weghe. Notes relatives aux sires de Ghistelles & de Dudzele.*

F.^o 103. *Diversche memorien van die van Reyghersvliet, seer heedele Ulaminghen.*

F.^o 109. *Diversche memorien van dat ghesclachte van Huele, vlaemsche hedelmannen.*

F.^o 114. *Diversche memorien van die van der Gracht, heedel Ulaminghen.*

F.^o 124. *Memorien van die seer hooghe, heedele ende anticque heeren van Stavele, metschaders sommige van haerlieder dissidenten. Mémoire généalogique qui va de 1340 à 1552.*

F.^o 131. *Dese naervolghende memorien hadde ic van mer Robert van Ghystele, ruddre, heere van Dudzelle, Strate, Longueville, Amelincourt, Ghelue, etc. 1561, in maerte.*

F.^o 132. *Memorien van die van Myrabello, gheseydt van Hale, dewelcke quamen eerst huut Italie, in Ulandre, van Mirabello, by Pavye, in Lombardie, nu onder Milanen. De 1300 environ, jusqu'à 1405.*

F.^o 133 v^o. *Quelques annotations touchant les maisons de Ghistelles, Utenhove, Uterzwane.*

F.^o 136. Autres notes sur les familles de Stavele, de Ghistelles, etc.

F.^o 136. Extraits « *Huut den inventaris van de brieven van mynheere van Morslede* », relatifs aux familles de Stavele, de Lannoy, Bave, &c.

F.^o 140. *Genealogie van die van Aertrycke, seere houde, heersame poertrye van Brugghe*. De 1320 à 1473.

F.^o 146. Fragment généalogique de la famille de Hondt, et notes touchant les familles Losschaert, de Baenst, de Boodt, Petyt, Boulengier, Metteneye, van Claerhout, van Marcke ¹.

F.^o 156. *Dese genealogie ende memorien hadde ic, 1561, den xxviii^e novembere van mynheere Jan van Lychtervelde, heere van Beaurinwaert, wonende t' Ypre*. Notes sur les maisons de Dixmude, de Loo, Belle, de Beer, de Lichtervelde, van der Zype, van den Houte.

F.^o 161. *Genealogie van der Claeys Belle, van Ypre*.

F.^o 163 v^o. 1379. *Extrayct uut een ouden rentebryef, competerende in dien tyden mer Gheraerdt de Tolenare, in't jaer duust drye hondert neghenentseventich*.

F.^o 164. *Diversche memorien van Gheerrolfs, luit den bouc van het gheselschip ende stieckspiele ofte tornoye der forestieren van Brugghe*. De 1418 à 1461.

F.^o 165. *Genealogie van die Nocke in 't Vrye*. A la fin : *Ghemaect 1558, in septembere, per C. Gaelliaerdt, ende wond ontrent Brugghe, Ghystele, Taleke, Oescamp, Brugghe*.

F.^o 167. *Van de Clerck, van Dixmude*. A la fin : *Per C. Gaelliaerdt, 1558*.

F.^o 168. *Van die van den Putte, 1350*.

F.^o 170. *Van Bouchoute*.

F.^o 171. *Extraict hut seker historie — chronique de Flandre —, seer oud wezende, in 't handgeschrifte, begonnende anno Domini v^o xxj, etc.*

F.^o 177. *Recceul et annotations d'aucquuns noms des villes, seigneuries ou familles, entremis ès affaires des temps de chescun prince,*

¹ Les ff. 152-155 sont occupés par un fragment que nous croyons devoir appartenir à une généalogie de la maison de Hapsbourg. Il contient des notes historiques et des crayons généalogiques, avec armoiries, et provient évidemment de quelque autre des manuscrits de Gailliard.

contenu en la mesme histoire. Depuis Estorède, forestier de Flandre, jusqu'aux ducs de Bourgogne ¹. Très-curieux.

F.^o 178. *Extraict du provincial du sr de Murchin, en la province de Flaendre.*

F.^o 180. *Extraicts d'ung provincial reposant sous Guillaume Ruggher, hérault d'armes de Sa Majesté, résident à Lille.*

F.^o 182. Notes sur les Schouteete, sires de Saemslacht — XIV^e et XV^e siècles — et sur les sires d'Erpe, suivies, au fol. 182 v^o, d'un inventaire de documents du XV^e siècle, relatifs à ces derniers.

F.^o 188. *Extraict d'ung vieu livre escrit à la main, venant du curé de Ligny, commensant au temps de Philippe-le-Bel, en l'an xij^e iiij^e xiiij, et du conte Gui de Flandre, qui eust à première femme la fille de l'avoué de Bétune, dont il heust Robert, Guillaume de Crèveceur, Guillaume Paternostre, Phelipe de Diette et la contesse de Gueldres et celle de Juliers.* Notes touchant les comtes de Flandre, les hommes remarquables de ce pays, et les souverains étrangers. Depuis le XIV^e siècle, jusqu'à l'époque de Philippe le Beau.

F.^o 190. *Memorie.* Notes touchant les sires de Gavre.

F.^o 190 v^o. Table de huit quartiers d'Arnold de Gavre, sire d'Escornaix, sans armoiries.

F.^o 191. Huit quartiers de Marie d'Aumont sa femme.

F.^o 192. Quelques épitaphes et descriptions de verrières de la famille van Vlamincpoorte, recueillies dans les églises de Bruges.

IV. *La généalogie des très-illustres, très-puissans et très-exellens contes de Flandres, avecq tous princes et seigneurs descenduz et venuz desdictes contes de Flandres, du commencement jusques à présent, qui est l'an de Nostre-Seigneur mil cinq cens cinquante syx.*

MS. autogr. in-fol. de 10 ff., contenant quelques armoiries dessinées à la plume. Sous le titre on lit la note suivante dûe à une main du XVI^e siècle : *Par Corneille Gail-*

¹ Cet article a été divisé, lors de la reliure, en deux parties. La suite se trouve au fol. 184.

lart, roy d'armes, demourant à Bruges, et escriptes de sa main. (Bibl. de Bourgogne, n° 7809.)

Cette généalogie commence à Charlemagne et se termine avec les princes de la maison de Dampierre et d'Avesnes.

V. *Divers généalogies, MSS* ¹.

MS. autogr. in-fol. de 211 ff., avec quelques armoiries dessinées à la plume, d'autres enluminées, et portant au titre : *Diversche genealogien opgesteld ende gecopieert by Philips* (sic) *Gailliart, roy d'armes de Flandres, met meer andere memorien en remarques*, a° 1556.

Ægid: Caroloman: Nys, 1687.

Les différentes parties de ce travail presque exclusivement consacré aux maisons souveraines, sont portées au catalogue de la Bibliothèque de Bourgogne sous les nos 14092 à 14110.

En voici l'énumération :

F.° 1. *Généalogie des roys de France commençant de Phelipe-Auguste avecque tout sues qui sont defscendu de luy.* (N° 14092.)

F.° 29. *S'ensuyvent les évesques de plusieurs cytez en Almagne et premiers les évesques de Constance.* (N° 14093.)

F.° 28 v°. *Les sept archevesques de la Germanie de anchienitez institué sont : Mayence; le ij° Colongne; le iij° Triere, Trèves; le 4° Maigdenbourg; le v° Saltzbourg; le 6° Brême; le septiesme est Rige, en Livonie.* Liste chronologique et notes historiques.

F.° 29. *Les évesques de Constance-sur-lac.*

F.° 29. *L'évesque de Stransbourg fut faict par le roy Dagobert le premier de France, et saint Amand de Aquitaine fut le premier évesque.*

F.° 29. *Les évesques de Spiere.*

F.° 29. *Les évesques de Mayence.*

F.° 29 v°. *L'archevesque de Coloigne a soubz luy cinq évesques, asscavoir : Munster, de Osnabrügk, de Mynden, Lyège et Utrecht.*

¹ Ce titre est celui qui se trouve au dos du volume.

XXXVI

F.° 30 v°. *Les évêques de Frisingen, en Almannie, en la duché de Bavière.*

F.° 31. *La catelogue des évêques de Wircebourg ou Herbigopolis, au pays de France Orientale, Franconia ou Franckenland, en Germanie.*

F.° 51 v°. *Le catalogue des abbez de Fulden, en Almannie.*

F.° 31 v°. *Quand et comment le grand tournoy commença en Saxe.* Vers 934.

F.° 32. *Par quelz princes et gentilzhommes, les tournoys ont esté célébré en Almannie.* Du X^e siècle à la fin du XV^e.

F.° 32 v°. *La généalogie des ducx et contes de la France Orientale.* Crayon généalogique accompagné de notes historiques.

F.° 33. *Généalogie des ducx de Normandie.* De 900 à 1167. (N^o 14094.)

F.° 42. *Généalogie de Folques d'Anjou.*

F.° 44. *D'Angleterre.* Généalogie commençant à Guillaume de Blois; de 1136 à 1350.

Entre les ff. 48 et 49 on a intercalé la descendance de Thibault, duc de Lorraine, d'Odo, duc de Bourgogne, et de Thibault, comte de Bar.

F.° 49. Continuation de la généalogie d'Angleterre.

F.° 51. *D'Angleterre. Du duc Emond et de Jehanne d'Arthois.* A partir de 1306.

F.° 62. *Memoryen van 't coninckrycke van Naples.* Depuis l'an 1060 jusqu'à 1442. (N^o 14095.)

F.° 64. *Généalogie des roys de Navarre.* Généalogie commençant à Louis, comte d'Evreux, et finissant à Henri d'Albret, roi de Navarre. (N^o 14096.) Dans la marge de cette généalogie, l'auteur a continué ses notes touchant le royaume de Naples, jusqu'à l'année 1450.

F.° 66. *Des Tuerx les empereurs.* Généalogie qui commence à Ottoman — 1300 — et va jusqu'à Soliman — 1520 —. (N^o 14097.) Elle continue de 1521 à 1551 dans les marges du verso de ce feuillet.

F.° 66 v°. *La généalogie de Huughes Cappet, usurpateur de la couronne de France.* Crayon généalogique, depuis Robert duc d'Anjou jusqu'à l'époque de Charles V, dit le Sage.

F.° 67 v°. *Les roys chrestiens de Hierusalem.* Depuis Godefroy de Bouillon jusqu'à la prise de Jérusalem par les Sarrasins en 1187.

F.° 67 v°. *Les empereurs de Constantinople depuis Charlemangne.*

Finissant à la prise de Constantinople par les Turcs en 1453.

Dans la marge on trouve une liste « *des empereurs de Constantinople ou des Grecs.* »

F.° 68. *Les roys qui ont tenu le royaume d'Austrasie.* Depuis Théodoric, fils de Clovis, jusqu'à Charlemagne. (N° 14098.)

F.° 68 v°. *Les roys de Lorraine.* Depuis Lothaire, fils de Louis le Débonnaire, jusqu'à Louis V, roi de France. (N° 14099.)

F.° 70. *Sensuyvent les évesques de Verduyn en la, ou près la duché de Bar, lez-Lorraine et Luxembourg.* Chronologie historique de saint Saintin jusqu'à « Nicolas Psaulme régnant, 1550. » (N° 14100.)

F.° 71. *Généalogie de Gerberghe, fille aînée de Charles de France, premier duc de Lorraine.* Finit à Isabelle, fille de Bauduin IV, de Hainaut. (N° 14101.)

F.° 73. *Les très-puissans évesques de Cuire ou Choures (Coire), au pays de Suisse, près la source de la rivière du Ryn.* Chronologie historique commençant à saint Luce — 440 — et finissant au 73^e évêque, Luce Yter, en 1541. (N° 14102.)

F.° 74. *Genealogie ende geslacht van die alderduerluchtichste heedelste ende aldermoghenste hertoghen van Oostenrycke, in Oostenlandt.* Généalogie de la maison de Hapsbourg, depuis Otbert. (N° 14103.)

F.° 77 v°. *La vraye généalogie de.....* En marge : *L'origine de la généalogie de l'empereur Frédéric Barbarouse.*

F.° 78. *La généalogie des roys d'Escoffe.* Crayon généalogique, depuis Malcolm — vers 1100 — jusqu'à Marie Stuart.

F.° 78. *Les roys d'Espaigne et leur généalogie de Lyon.* Crayon généalogique depuis Sigericus — V^e siècle — jusqu'à Jeanne, femme de Philippe le Beau.

F.° 78 v°. *La généalogie des roys d'Aragon.* Crayon généalogique accompagné de notes historiques, depuis l'an 1016 jusqu'à Philippe II.

F.° 79. *Généalogie des roys de Portugal.* Crayon généalogique accompagné de notes historiques, depuis Alphonse — 1110 — jusqu'à Jean qui épousa Cathérine d'Autriche. (N° 14104.)

F.° 79. *La généalogie des vicontes et ducx de Mylan.* Crayon généalogique et notes depuis Matthieu — 1312 — jusqu'à François 1^{er}, roi de France. (N° 14105.)

F.° 79. *Généalogie regis Neapolitanus* (sic). Crayon généalo-

XXXVIII

gique et renseignements historiques. Depuis Roger, duc d'Apulie, jusqu'à Alphonse, roi d'Aragon. Des notes marginales continuent cette généalogie jusqu'à Frédéric, fils de Ferdinand, bâtard d'Alphonse.

F.º 79 vº. *La généalogie des roys de Cécile*. Crayon généalogique depuis Tancrède jusqu'à Charles-Quint.

F.º 79 vº. *La généalogie des empereurs, commençant de Charlemagne, jusques à l'empereur Henry cinquième*. Crayon généalogique touchant les empereurs d'Allemagne.

F.º 79 vº. *La généalogie des contes et ducx de Zæringen*. Crayon généalogique depuis Lutgard, comte d'Hapsbourg, jusqu'à Agnès, comtesse de Furstenberg.

F.º 79 vº. *Généalogie des contes de Friburgenses (sic) in Brisgaa*. Crayon généalogique depuis Hugo de Furstenberg — 1236 — jusqu'à Jean-Conrad, fils de Hugo, qui vendit le comté de Fribourg.

F.º 80. *Généalogie des marquis et contes de Hochberg*. Depuis Herman — 1153 — jusqu'à Rodolphe, marquis de Hochberg, seigneur de Rotelem. Crayon généalogique.

F.º 80. Généalogie de Rodolphe, 5º marquis de Baden, jusqu'à Ernest, marquis de Hochberg. Crayon généalogique.

F.º 80. *Guelfus, comes in Altdorf, prope Ravespurg, tempore Carolus magnus, et avoit ceste généalogie*. Crayon généalogique depuis Guelfe 1º jusqu'à Guelfe V.

F.º 80. 1390 ou environ espousa Monsr Vitus de Rechberg, Imegarde, ducifsa de Terker, dont sont venu : &c. Crayon généalogique.

F.º 80. *La généalogie de seuz de Johanes Druchsius*. Crayon généalogique allant jusqu'à l'an 1542.

F.º 80 vº. *La généalogie des duch de Swève, Zwaven*. Crayon généalogique depuis Frédéric Staf, duc de Souabe, père de Conrad, roi des Romains — 1140 — jusqu'à Conradin, dernier duc — 1267 — (nº 14106), suivi d'une généalogie des empereurs d'Allemagne, depuis Charlemagne jusqu'à Henri V.

F.º 80 vº. *Icy après s'ensuyt la généalogie des contes & duch de Wirtemberg*. Crayon généalogique commençant à Ulric, fils de Conrad, jusqu'à Conrad, 3º duc — 1550.

F.º 80 vº. *La généalogie des contes palatins du Ryn*. Crayon généalogique, depuis l'empereur Arnulphe, fils de Carloman.

F.º 81. *Généalogie ducis Bavarie, Beyerem*. Crayon généalo-

gique, depuis l'empereur Arnulphe, jusqu'à Werner, duc de Saxe
F.^o 81. *La généalogie des contes de Bamberch*. Depuis Otto, duc de Saxe.

F.^o 81 v.^o. *Crayon généalogique des comtes de Wertheim*.

F.^o 81 v.^o. *Généalogie des Guelfes contes, qui ont esté faictz ducx*.

F.^o 82. *La généalogie de seuz de Savoye*. Depuis Otto, fils de Henri, roi de Germanie, jusqu'à Emmanuel-Philibert — 1559.

F.^o 90. *Les ducx de Lorryne, selon l'ordre qu'il ont régné, du commencement jusques à présent*. Depuis Charles, fils de Louis IV — 981 — jusqu'à l'année 1545.

F.^o 92. v.^o. *Les ducx et contes de Bar*. Depuis Odo de Moselane.

F.^o 74 v.^o. *Les ducx de Mozelane*. Depuis Clodion — 650 —.

F.^o 99. *Des ducx de Lorryne*. Depuis Charles de France, fils puiné de Louis IV, jusqu'à Claude de Lorraine, duc de Guise — 1537.

F.^o 112. *Les contes des Bar*. Depuis Frédéric, 3^e duc de Moselane — 984 — jusqu'à René d'Anjou.

F.^o 117. *Les contes et ducx de Luxembourg*. Depuis Sigefroid ou Gilbert jusqu'à Philippe II, roi d'Espagne. (N^o 14107.)

F.^o 120. *Les successeurs dont sont venu les contès de Haynau*. Depuis Burnulphe — 618 — jusqu'à Bauduin V, comte de Flandre et de Hainaut. (N^o 14108.)

F.^o 124. *La généalogie des contes de Waudemont*. Depuis Gérard d'Alsace — 1069 — jusqu'à l'année 1546.

F.^o 129. *Généalogie des contes de Chiny, près Loraine*. Depuis Otto le Vieux jusqu'à l'avènement des ducs de Lorraine et de Bar.

F.^o 130. *Généalogie des contes de Blamont*. Depuis le XIII^e siècle jusqu'à l'avènement des ducs de Lorraine et de Bar.

F.^o 131. *Généalogie des suez de Harcourt*. Depuis le milieu du XIV^e siècle jusqu'à Philippe, comte de Nassau.

F.^o 132. *Généalogie des marquis de Montferat*. Cette notice commence à Alaramus de Saxe, et finit à Guillaume, 19^e marquis.

F.^o 134. *La généalogie des contes de Namuer*. Jusqu'à Charles Quint.

F.^o 138. *La généalogie de seuz de Bourbon*. Depuis l'an 1226. (N^o 14109.)

XL

F.^o 142. *La généalogie des contes d'Artois.* Depuis Robert Capet jusqu'à l'année 1438 ¹. (N^o 14110.)

F.^o 148. *La généalogie de seuz de Luxembourg.* Cette généalogie commence à Walerand et se termine avec Marguerite de Luxembourg, fille de Jacques, sire de Fiennes.

F.^o 157. *Sensuit la généalogie de très-hault et puissant S^r Mons^r Pierre de Luxembourg, conte de Saint-Pol, de Conversain, de Ligny et de Bryanne, S^r d'Enghien, de Fiennes et chastellain de Lille..... &c.* Avec quartiers dessinés à la plume.

F.^o 161 v^o. *Sensuit la généalogie de très-hault & puissant dame, madame Marguerite des Vauls, fille du duc François d'Andres, expeuze au susdit S^r Mons^r Pierre de Luxembourg, conte de Saint-Pol, de Conversant, de Bryanne, S^r d'Enghien, & mère à Mons^{rs} et dames ses enfans susdit.* Avec quartiers dessinés à la plume.

F.^o 168. *Généalogie de ceulx de Vaulx, dux d'Andres, contes d'Aveluyn et de Montestalon, lesquelz estoient anchienement surnomé de Balzo.*

F.^o 170. *La généalogie de ceuz de Croy.*

F.^o 170 v^o. Table des 8 quartiers des enfans de Jean de Croy, tué à la bataille d'Azincourt, en 1415, & de Marie de Craon. Dessin enluminé d'une élégance remarquable.

F.^o 178. *La'généalogie de la très-noble maison ou famille de Villers, S^{rs} de Lysle-Adam, en France.*

F.^o 186. *Genealogie van die seer heedel heeren van Rotselare, in Braband.*

F.^o 192. *Genealogie van die seer hoeghe ende moghende heere Oesten van Elseloo, in den lande van Wallenburch.* A la fin : *Aldus ghecopieert ende ghecolationert jeggens d'originael ('t welc ghescreven ende gheteekent was by Jehannes Gheylync, wilent secretaris te Herrentals in Brabant) par Cornelis Gailliaerdt, 1556, op den 25^{en} dach van sporkle.* (Signé) C. Gailliaerdt, 1556.

F.^o 196. *Genealogie van die seer heedel heeren van Schoonevorst, by Aken.*

F.^o 200. *La généalogie de seuz de Lalaing.*

F.^o 206. *Genealogie van Créquy, seer houde hedelen hut Picardien.*

¹ Cette généalogie a été publiée par l'abbé Stroobant.

VI. *Le Blason des armes, livre très-utile et subtil pour les gentilzhommes apprendre à blasonner, aussy fort commodieux à plusieurs gens artificeulx, comme orfèvres, painctres, brodeurs, tappiciers, imprimeurs, tailleurs de pierres et du boys, varroyiers et plusieurs aultres qui ne sçavent la manière, ordonnances, mesures et propité des espèces en armes, 1557.*

MS. autogr., pet. in-4° de 30 ff., avec blasons enluminés. (Bibl. de Bourgogne, n° 5819.)¹

VII. *L'anchiene noblesse de la très-haulte, très-noble et très-puissante contée de Flandres, avecques leurs armes blasonnez comme il souloient anchienement porter; assçavoir des contes, pers, villes, barons, banneretx, officiers, hérytables, seignouriez et des anchiene noble maisons de chevalerye de ladicte conté de Flandres.*

MS. autogr., pet. in-4° de 43 ff., avec quelques blasons dessinés à la plume; composé probablement en 1557. (Bibl. de Bourgogne, n° 5820.)

VIII. *Superscriptien ende memorien van alle de tomben, sepulturen ende epitaphien van alle gheestelicke, edele ende eersaeme persoonaien die liggen begraven, daer van memorie of is binnen de Cathedrale kercke van S^e Donaes, der stede van Brugghe in Vlaenderen, ghecuteert by Cornelis Gaillaert, F^s Maertens, 's heer Jans zeune, in 't jaer 1562. Ende by my Jaecques de Dam-*

¹ On trouve à la bibliothèque impériale des manuscrits de Lille, n° 294, une copie de cette œuvre de Corneille Gailliard. L'exemplaire contient des notes de Roland van Maldeghem, de Bernard van der Straten, trésorier de Bruges, lui-même auteur de divers ouvrages généalogiques, et de Sylvestre van Nicuwmunster.

f.



houdere, caneuninck der voors. kercke, vuytgeschreven ende sommige saecken ghecorrigeert, ende epitaphien daer by ghevoucht, desen 14 juny 1603.

MS. in-fol. de 138 ff., copié en majeure partie par le chanoine de Damhoudere et contenant les épitaphes de toutes les églises de Bruges ¹ et de celles de la plupart des villes et communes du Franc. (Bibl. de M. F. V. Goethals, à Bruxelles.)

IX. *Généalogies de familles nobles de Flandre.*

MS. in-fol. en plusieurs volumes, dont le premier appartenait, il y a quelques années, à feu M. l'abbé Carton, de Bruges; le second est en la possession de M. le baron de Croeser de Berges ².

X. En juin 1862, dans une vente publique tenue à Londres, on a vendu un grand nombre de généalogies autographes dressées par Corneille Gailliard et quelques autres manuscrits provenant également de lui ³.

Corneille Gailliard termina sa carrière de labeurs et d'aventures, à Bruges, le 17 septembre 1563. Il fut enseveli dans la chapelle du Saint-Sacrement en l'église de Notre-Dame, avec son épouse, décédée le 4 août 1579, sous une pierre bleue, ornée d'armoiries et de quartiers, laquelle se trouve aujourd'hui près de la porte latérale nord du chœur ⁴.

¹ Le titre cependant n'annonce que les épitaphes de l'église de Saint-Donatien.

² Bruges et le Franc, t. V, p. 449.

³ Bruges et le Franc, t. v, p. 451.

⁴ Voyez la planche en regard de cette notice.

On voyait autrefois dans la même chapelle une belle épitaphe consacrée à la mémoire de notre roi d'armes. Elle portait les seize quartiers suivants :

*Gailliard, van Meunincxzee, Ridsaert, van Beernem,
Pendels, Halbout, Ghovaert, van Zandyck,
van Dronghene, van de Voorde, Ridsaert, van der Haeghen;
Zuttermann, Coolbrandt, van Steene, de Visch dit de la Chapelle.*

LÉOPOLD VAN HOLLEBEKE.

LE
BLASON DES ARMES

LIVRE

TRÈS-UTILE ET SUBTIL

POUR

LES GENTILZHOMMES
APRENDRE A BLASONNER; AUSSY FORT
COMMODIEULX
A PLUSIEURS GENS ARTYFICIEULX

COMME

ORFÈVRES, PAINCTRES, BRODEURS,
TAPPICIERS,
IMPRIMEURS, TAILLEURS DE PIERRES ET DU BOYS,
VARROYIERS ET PLUSIEURS AULTRES,

*QUI NE SÇAVENT LA MANIÈRE,
ORDONNANCES, MISURES ET PROPRITÉ
DES ESPÈCES EN ARMES.*

1557.

INDEX

Prologue	1
S'ensuit le premier chapitre qui devise du premier noble homme et prince	4
Le second chapitre déclare de l'invention de la diadème royale . .	6
Le tiers chapitre devise de l'invention des enseignes qu'on porte à la guerre	6
Le iiij ^e déclare des enseignes de la royne Semiranis de Babilone . .	6
Le V ^e chapitre devise des ordonnances de l'escu	7
Le VI ^e chapitre déclare des armes du roy de Romme	9
Le VII ^e chapitre devise des armes des Romains	9
Le huitiesme chapitre déclare des ordonnances du roy Alexandre le grand et du philosophe Aristote	10
Le IX ^e chapitre devise des ordonnances de l'empereur Julius- César	11
Le X ^e chapitre déclare de laquelle matières sont faictes et compo- sez toutes armes	14
Le XI ^e chapitre devise et contient quantz métaulx, quantz cou- leurs et quantes pennes y a en armes et comment on les doit blasonner	15
Le XII ^e chapitre déclare auquel est contenu quelle complexie. quelle des sept planètes, quelle des douze signes célestes, quelle pierre précieuse, quelle jour de la sepmaine, quelle des quatre éléments, quel métal et quelle signifie en armes, chacun des dictz métaulx et couleurs, et pource que la matière de ce présent chapitre est de très-excellente utilité, car il est assez prolix, il sera devisé en sept parties, c'est asscavoir selon l'ordre des deux métaulx et des cinq couleurs	18

Le XIII ^e chapitre contient douze choses, dont chascune faict la tierce paert de l'escu	20
Le XIII ^e chapitre déclare et monstre des divisions des espèces susdictz, et en quelle manière on les doit blasonner.	23
Le XV ^e chapitre devise de six choses dont chascune faict la moitié d'ung escu.	25
Le XV ^e chapitre déclare des escus qui sont burlé	27
Le XVI ^e chapitre contient de huit espèces, dont les sept font chascun la tierce part d'une bende ou fesse	28
Le XVII ^e chapitre déclare des besans, tourteaulx, essequetés, lozanges, billette et fuselez, qu'on porte aux armes	31
Le XIX ^e chapitre contient des croisans, esstoiles et mollettes qu'on porte aux armouries	33
Le XX ^e chapitre devise des oyseaulx, aigles, alerions, papegaulx et merlettes qu'on porte aux armes	35
Le XX ^e chapitre contient des bestes qu'on porte aux blasons d'armes.	36
Le XXII ^e chapitre devise des puissons et cocquilles qu'on porte en armouriez.	38
Le XXIII ^e chapitre contient des fleurs qu'on porte en armes.	39
Le XXIV ^e chapitre déclare des croix qu'on porte en armes et comment on les doit blasonner.	41
Le XXV ^e chapitre devyze en quel partie de l'escu on doit commencer à blasonner	43
Le XXVJ ^e chapitre contient la disposition des métaulx et couleurs en blason d'armes et comment on pourra congnoistre les faulces armes des vrayes	45
Le XXVII ^e chapitre devise de la manière de plusieurs armes difficiles pour mieulx apprendre à blasonner.	47
Le XXVIII ^e chapitre pour la conclusyon devyse comment nulluy ne peult prendre, donner ne ordonner armes, sans congîé des princes.	51



C. Gailliard pinx.

Ph. Onghena Sc.



PROLOGUE.



ENTRE vous princes, barons, chevaliers, escuiers et tous nobles hommes vertueux, qui désirez schavoir choses digne de louenge et de mémoire, à l'ayde de Dieu. le tout puissant, j'ay voulu escripre en brief, comme je vous déclareray par mon petyt entendement, en démontrant bonne raisonnable cause, ainsy comme les saiges anchiennes philosophes, arquemiens ¹ et aultres hommes doctes, roys et héraulx d'armes ont escript, et donner à entendre, premièrement, la vérité dont est procédé noblesse et qui fut le premier noble homme et roy du monde; l'invention de la dignité, souveraineté et courone royale; aussy, par qui fut ordonné les ensignes, escus et armes de guerre; les métaulx, couleurs, pennes ² et espèces qu'on porte en armes; la signi-

¹ Alchimistes. — ² Fourrures.

fication, proprit¹é des armes, métaulx, coulleurs et espèces; qui premièrement les trouva et à quelle fyn ilz furent ordonnez, et aussy à cause que les plus grand part des orfèvres, painctres, brodeurs, tappiciers, imprimeurs, tailleurs de pierres et du boys, varroyiers, avecques plusieurs aultres, lesquelz ne sçavent l'ordonnance, manière, mesure ou proprit¹é des armes. La cause est, que les seigneurs et nobles hommes qui leur doibvent monst^rer et faire à entendre la proprit¹é et mesuere de leurs armes, sont m^{es}me ignorant, et peu sçavent de ceste matière; toutesfoys, leur appartient sçavoir diere et déterminer pourquoy ne à quelle cause furent armes premierement trouvez et ordonnez, avecques l'ordonnance de blasonner, comme on trouvera en ceste mien petyt traicté, très-utile, par chapitres, pour apprendre comme dict est et faire toute sorte des armes, avecques la différence et comment on congnoistra les armes faulces et non nobles; aussy la déclaracion des armes, et après, pour estre plus parfaict et prompt, vous trouverez plusieurs armes, fort difficil et fascheux à blasonner.

Supliant et requérant à tous mesdictz princes, nobles hommes, doctes et vertueulx roys et héraulx d'armes, qui se présent traicté lieront ou liere orront², que si ilz y voyent choses trop dilatée ou moins déclarée, ou qui leur semble que il ait contrariété en aulcunne chose, ambivité³, obscurité ou quelque erreur et vice de l'escripvain, ou aultre deffault à leur plaisir, qu'ils ne en donnent à aucuns

¹ Propriété. — ² Entendront. — ³ Ambiguité.

blasme, eulx bien informez de la vérité des dictes matières,
et se faulte aulcune y est trouvé ou ingnourance, supplie les
deffaulx bégninement supporter.

Faict en la très-noble ville de Bruges, en Flandre,
l'an de Nostre-Seigneur mil cinq cens cinquante et sept,
et parfaict le 17^e de Julius.





*S'ENSUIT LE PREMIER CHAPITRE, QUI
DEVISE DU PREMIER NOBLE HOMME
ET PRINCE.*



cause que l'invention ou ordonnance des escus ou armouries est de très-grandt antiquité et obscuere, il nous fault premièrement monstrier en brief, l'origine et commencement de la noblesse, affin que chacun puisse savoir et mieulx entente nostre matière. Et pourtant, on pourroit demander dont est procedé ladicte noblesse, voiant que Nostre-Seigneur Dieu, au commencement du monde, ne créa que ung homme et une femme, assçavoir nostre premier père et mère, Adam et Eva, desquelz nous sommes tous venus, et que de la première aee ¹ du monde, laquelle dura, selon les lxx interprétateurs, deux mil deux centz et quarante-deux ans, jusques au déluge de Noé, le saint patriarche, durant lequel temps ne furent Roys, princes, noblez hommes, ne nul portant quelque nom de dignité, haultesse, ne à différer aucuns des aultres par nomination, mais ce nommoient tous esgael ² de leur

¹ Age. — ² Égaulx.

noms, eulx imposez à leur nativité, sans prendre aucuns noms haultains ou de singulière haultesse, non obstant qu'ilz avoient assez temps propice et convenable, pour inventer quelque nominations superbes et de gloire. Mais, non firent; car telle chose commença après le déluge, quant Noé, le saint patriarche, commença à faire chiefz et conducteurs d'aucuns peuples, qui furent multipliés en génération, pour les conduire et les gouverner, de laquelle chose est procédé domination: car, l'an cent trente et ung après le déluge, ledict patriarche Noé fit et institua son nepveu, Nembroth le géant, chief d'ungne congrétation et famille; lequel Nembroth s'en alla avecques sa compaignie en la champaigne ¹ de Senaar, et illecques ² commença à ordonner et fonder la grand tour et cyté de Babel, jusques à la haulteur des montaignes, pour disigner que la dicte Babillone estoit la premier et souveraine monarchie de tout le monde; et par ainsy à luy fut imposé nom du roy, par quoy il apert que cestuy Nembroth, fut le premier noble homme du monde et roy administrant principaulté et souverainité dessus les aultres humains; toutesfois, ses frères et parens furent gens rustiques et de négoces mescaniques, et de luy descendirent les roys de Babilone et d'Assirie successivement, qui reighnèrent en grand puissance et renommée.

¹ Campagne. — ² En ce lieu.

LE SECOND CHAPITRE DÉCLARE DE L'INVENTION DE LA DIADÈME ROYALE.

LE vertueulx et très-excellent Osiris, premier roy d'Égypte, pourroit estre dict le seconde noble homme et prince du monde; car il fut inventeur de la diadème ou couronne royale qu'il fict de fueulles, et le premier roy qui la portoit sur son chief¹, pour démonstrer sa souverainité et gloire dessus les aultres humains.

LE TIERS CHAPITRE DEVISE DE L'INVENTION DES ENSIGNES QU'ON PORTE A LA GUERRE.

AUSSY le grandt roy Hercules de Lybie, pourroit estre dict de tiers noble prince du monde; car il estoit le premier inventuer des enseignes à la guerre, et le premier qui le portoit; et par luy fut ordonné la manière de combattre, et plusieurs aultres choses dont est procédé l'origine de la comune noblesse.

LE IIIE DÉCLARE DES ENSIGNES DE LA ROYNE SEMIRANIS DE BABILONE.

L'AN trois cent et deulx après le déluge de Noé, régnoit la courageuse et merveilleuse royne Sémiranis, femme de

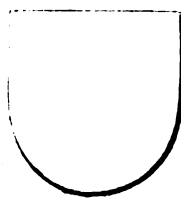
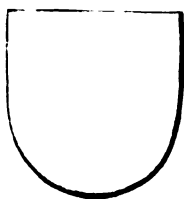
¹ Tête.

Ninus, iij^e roy de Babilone; laquelle, après la mort dudict Ninus son mary, posséda par force le règne de Babilone; et elle portoit, pour son enseigne de guerre, une coulumbé, de laquelle dict le prophète Jériémiás, prophétisant la future persécution des Juifz par les Assiriens, Babiloniens : *Fugite a facie gladium columbe, &^a.*

LE V^e CHAPITRE DEVISE DES ORDON- NANCES DE L'ESCU.

L'AN du monde quatre mille ou environ, devant la nati-
vité de Nostre-Seigneur et Rédempteur, milcent et quatre-
vingt ou environ, ou temps que les Troyens florisoient, fut
par eulx ordonnez, que chacun vaillant preulx et hardy
homme de guerre, seroit donné un escu painct, selon la
journée qu'ilz auroient faict aucuns ¹ nobles faictz d'armes
ou prouesses aux batailles contre leurs ennemys, comme
seuz qui avoient faict aucuns prouesses, vaillances ou
choses digne d'onneur et mémoire. Sur le dimence, on leur
donna ung escu painct d'or; sur le lundy, d'argent; le mardy,
d'asur; le mercredy, de gueulle; le jeudy, de synople; le
vendredy, de sable; le samedy, de pourpre, comme sera
monstré icy après, et ne blasonnoient en aultre manière;
et ce fut pour en animeer et courager les jeusnes hommes,
lesquelz ce mirent aux plus grands périlz et asars des
batailles, adventurandt leur corps pour parvenir audict
estad et honneur de l'escu ou blason, lequel fut de très-
grand estyme et honneur, comme à présent l'ordre.

¹ Plusieurs, certains, quelques.



9

*LE VI^e CHAPITRE DÉCLARE DES ARMES
DU ROY DE ROME.*

L'AN du monde quatre mille quatre cens quarante-neuf, devant la nativité de Nostre Seigneur sept cens et cinquante, fut Romelus et Rémus fondateurs et premiers roys de Rome, lesquelz ont porté pour ensignes, bannières et escu de guerre, tout d'or à l'aigle de sable, comme on voict encore aux anticques et anchienes édifices, par eulx fondez à Rome, Thievoly, Palesstyn¹, Albanie et aultre places.



*LE VII^e CHAPITRE DEVISE DES ARMES
DES ROMAINS.*

L'AN du monde quatre mille six cens quatre vingt et huit, après l'expulsion des roys de Rome, fut ordonné par les nobles, députés, chevaliers et peuple romains, qu'on porteroit aux ensignes de guerre et armes de Romme, l'escu de gueulles à deux cotices et quatre lettres d'or en bende, asscavoir : S.P.Q.R. lesquelz lettres signifient : *Senatus*

¹ Palestrine.

populus que Romanus, et lesdictez armes a depuys esté porté, en la très-noble, très-magnifique et très-puissante cyté de Romme, jadis chief de tout le monde; le porte encore à présent, comme vous le voyez painctes et figurez ycy après ¹.



*LE HUICTIESME CHAPITRE DÉCLARE DES
ORDONNANCES DU ROY ALEXANDRE LE
GRAND ET DU PHILOSOPHE ARISTOTE.*

L'AN du monde quatre mille huict cens lxiiij, régnoit le très victorieulx roy Alexandre le Grand, roy de Macédoine, lequel fut ung des premiers et principaulx inventeurs de plusieurs noble choses; car pour exaulcer ² le nom et vaillance de nos chiefz, gouverneurs et capitaines de guerres, et pour avoir vaillians hommes en armes et victorieulx combatans, et affin qu'ilz eussent plus grand et noble vouloir, de ce hardiment et courageusement combattre, ordonna ces haultz honneurs, par délibération de soy

¹ Gailliard prend ici la devise des Romains pour des armoiries. Les lettres S.P.Q.R. n'étaient point disposées comme il l'indique par son dessin. Elles étaient, tout simplement, placées en fasce, sans aucun accompagnement de filets ou de barres. — ² Relever.

et de son conseil, et espécialement du conseil de très-renomé docteur et philosophe nommé Aristote, de donner aux chiefz, gouverneurs et aultres capitaines de sa noble compaignie, armes figurez ou bigarez, enseignes, bannières, pennons et aultre choses duisant ¹ aux champions ² de guerre.

LE IX^e CHAPITRE DEVISE DES ORDONNANCES DE L'EMPEREUR JULIUS-CÉSAR.

L'AN du monde cinq mille cent cinquante et deux, devant la nativité de Nostre Seigneur et Rédempteur Jhésu-Christ quarante sept ans, régnoit le très-illustre, très-magnanime, très-victorieux et très-excellent et prudent prince Gayus-Julyus, qui fut nommé César et le premier empereur de Romme, chief de la monarchie du monde, dont les empereurs, ces ³ successeurs, ont esté intitulé et honoré du très-glorieux et magnifique nom de césar, et le dict empereur Julius-César, ordonna et portoit pour ses enseignes de guerres, aux esstandaers, bannières, pennons et aussy en ses très-nobles escus ou armes impérial, l'escu d'or à l'aigle à deux testes de sable; lequel signifie plusieurs choses de grand mistère et conséquence : car, l'aigle est le roy et le plus noble des oyseaulx, et procède en règne devant tous aultres, ayant les yeulx de cy subtile veue pour endurer la resplendisseur du soleil, estant tousiours au plus hault lieu du ciel, comme oyseau

¹ Propres — ² Champions. — ³ Lisez : ses.

très-puissant et vaillable, tenant la principauté des aultres ; et la double teste signifie, que la puissance, noblesse, hautesse, renommée romaine et dignité impériale, fut redoublé et exaulsé dessus tous roys et princes du monde ; tant qu'on peult-bien diere qu'il ne fut point possible, ne qu'il ne seroit point possible de pouvoir penser, ne ymager plus nobles armes, que les susdictes armes impériales. Aussi, ledict aigle est aulcune fois comparé, en la sainte Escripiture, en aucuns de ces vertus, à Nostre Seigneur et Rédempteur Jhésu-Christ.



Aussi, ledict empereur Julius-César, fut le plus grand amateur et inventeur des armouriez et de toutes choses touchant noblesse ; car, par luy fut ordonné la plus grand part des estats militaires, comme l'estad de connestable, des admiraulx, des mareschaulx, des capitaines, des roys et héraulx d'armes ¹ ; et aymoît tant ces chevaliers, qu'il les nommoit *commilitones*, c'est asscavoir compaignons de chevalerie, pour les bladir ² tousiours et à son amour, et les plus preulx et hardis, estoient de l'ordre du bauldrier militaire ; lesquelz chevaliers dudict ordre, portoient ledict

¹ Gailliard confond nos rois et hérauts d'armes avec les féciaux romains, probablement parceque la charge de signifier les déclarations de guerre entraît aussi dans les attributions de ces derniers. —

² Caresser.

bouldrier en forme de ceynture, laquelle fut aorné des pierres et perles précieuses pompeusement; et pareillement fut par luy ordonné et instytué, que les chevaliers et vaillians hommes de guerres, portassent leurs escus painctz et figurez de certaine chose, à leur persones, condicions, meurs et faictz d'armes d'uisables ¹, de métaulx, coulleurs et espèces, affin que chacun fut recompencé selon sa déserte ², des grans faictz d'armes par lesquelz on les pourroit facilement appercevoir et congnoistre en bataille, et aussy pour mieulx juger et discerner de leurs vaillans faictz d'armes. Laquelle chose escus, marques ou différences des métaulx, couleurs et espèces, fut, par ledict empereur Julius-César, donné nom et appelé armes, à cause que on les donna à iceulx vertueux hommes de guerres, qui les avoient conquis, et mérité d'en avoir par leur puissance, vaillians, gentilz faictz et prouesses d'armes et aultrement non, pour quoy on dict ung proverbe : *Nulluy ne peut armes conquerre, ne nom de noble chevalier que à la guerre*. Lesquelles armes ont esté assignez par ledict empereur et les conquérantz, non pas seulement à yceulx vaillians hommes d'armes, mais aussy à leur postérité et successeurs, affin que, en recordation ³ et mémoire desdictes vaillances, ilz soient plus enclinez et aussy énanimez, à ensuivre les beaulx et nobles faictz d'armes et leurs prédiccesseurs, et aussy pour myeulx ayder à deffendre et garder leurs princes, pays, lyberté, bien publicque, et aussy leur corps, vouloit ledict empereur que leurs aornemens, tunicques et armures de guerre, fussent aornés d'or et d'argent triumpante, somptueuse et magnifiquement, et plusieurs aultre choses dont je ne veul plus parler. Car il

¹ Propres. — ² Cause. — ³ Souvenir.

nous fault monstrier les ordonnances susdict des armouiries, métaulx, couleurs et espèces; lesquelz ont esté donné noms estraingnes ¹ et difficilles, par lesdictes princes, philosophes, arquemiens et aultres hommes doctes, comme des choses non accoustumez de user, affin qu'elles ne fussent cy légèrement congneus du populaire rude ², et par ainsy comme dict est, eux congnoissant en l'abscence du populaire, misrent et posèrent noms estranges aux métaulx, couleurs pennes et espèces qu'on porte aux armes, comme ycy après sera dyct et monsté; en laquelle matière vous trouverez la manière pour aprendre à blasonner et donner propres noms aux dictz armes et espèces à eulx appartenant, par bonne rayson, selon les philosophes, doctuers, roys héraulx d'armes et hommes doctes et savant en l'aerdt d'armouristerie ³, lesquelles en ceste opération s'accordent.

*LE X^e CHAPITRE DÉCLARE DE LAQUELLE
MATIÈRE SONT FAICTES ET COMPOSEZ
TOUTTES ARMES.*

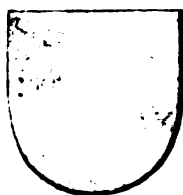
TOUTES armes sont composez de trois choses tout seulement, c'est asscavoir : de métal, de couleur, de pennes ou d'aulcunes choses d'icelles, comme sy-après sera déclayré au loing.

¹ Étranges. — ² Du vulgaire. — ³ L'art du blason.

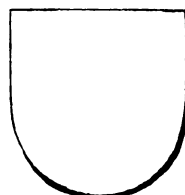
*LE XI^e CHAPITRE DEVISE ET CONTIENT
QUANTZ MÉTAULX, QUANTZ COULEURS
ET QUANTES PENNES Y A EN ARMES
ET COMMENT ON LES DOIT BLASONNER.*

EN armes a tant seulement deux métaulx, asscavoir : or et argent ; cinq couleurs, asscavoir : gueulle, qui est couleur vermill¹ ; asuer, qui est couleur céleste ; sable, qui est couleur noir ; synople, qui est couleur verd, et pourpre, qui est couleur quasy comme perse ou violet ; et deux pennes tant seulement asscavoir : hermines et vair. Mais il vous fault noter qu'on les doit blasonner en ceste manière : tel seigneur porte d'or, d'asur ou d'ermine, et aussy pareillement desdictes couleurs et pennes, et combien que l'hermine soit d'argent et de sable, et le vair soit d'argent et d'asur, toutesfois en les blasonnant on ne les nomme pas, hermines d'argent et de sable, ne le vair d'argent et d'asur, mais l'on dict tant seulement ; tel seigneur porte d'hermines, ou il porte de vair. Excepté, quant l'hermine est d'autre métal ou couleur, que argent et sable, et le vair d'autre, que argent et asuer ; auquel cas l'on dict, tel seigneur porte : vair ou hermines d'or et d'asur, ou d'argent et de gueulle, comme les métaulx et couleurs des dictz escus qui ² vous voles ³ blasonner, sont comme pour aprendre par les figures des escus ycy après swivant sera clèrement monstré.

¹ Vermillon. — ² Qui, pour que. — ³ Voulez.



Or.



Argent.



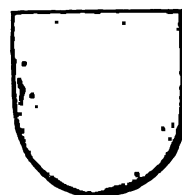
Gueulle.



Asur.



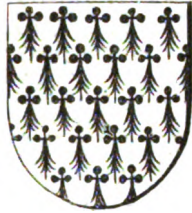
Sabele.



Synople.



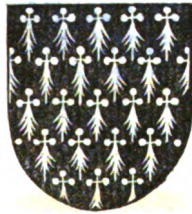
Pourpre.



Hermine.



Vair.



De sable.
à hermines
d'argent.



Vair ou varié
d'or et de
gueulle.



De synople,
à hermines d'or et d'argent.

LE XIJ^e CHAPITRE DÉCLARE AUQUEL EST
CONTENU QUELLE COMPLEXIE, QUELLE
DES SEPT PLANÈTES, QUELLE DES DOUZE
SIGNES CÉLESTES, QUELLE PIERRE PRÉ-
CIEUSE, QUELLE JOUR DE LA SEPMAINE,
QUELLE DES QUATRE ÉLÉMENTS, QUEL
MÉTAL ET QUELLE SIGNIFIE EN ARMES,
CHASCUN DES DICTZ MÉTAULX ET COU-
LEURS, ET POURCE QUE LA MATIÈRE DE
CE PRÉSENT CHAPITRE EST DE TRÈS-
EXCELLENTE UTILLITÉ, CAR IL EST AS-
SEZ PROLIXE, IL SERA DEVISÉ EN SEPT
PARTIES, C'EST ASSCAVOIR, SELON L'OR-
DRE DES DEUX MÉTAULX ET DES CINQ
COULEURS.

La première partie du XIJ^e chapitre.

OR, en blason d'armes, signifie quatre vertus, c'est assca-
voir : noblesse, bon vouloir, reconfort et haultesse ;
des pierres, l'escarboucle ; des sept planètes, le soleil ; des
quatre éléments, le feu ; des complexions, homme sanguin ;
des douze signes, *Aries*, *Leo* et *Sagittarius*, et des jours de
toute la sepmaine, le dimence.

La seconde partie du XIJ^e chapitre.

ARGENT, en armes, signifie cinq vertus, c'est asscavoir :
humilité, beaulté, pureté, blancheur et innocence ; des

complexions, homme flumaticque ¹; des planètes, la lune; des quatre élémens, l'eau; des douze signes, *Cancer*, *Scorpio* et *Pisces*; des pierres, la perle; des jours de la semaine, le lundy.

La tiers partie du XII^e chapitre.

GUEULLES, en armes, signifie en vertus, vaillance; en complexions, homme colérique; des élémens, le feu; des douze signes, *Aries*, *Leo* et *Sagittarius*; des pierres, le ruby; des métaulx, le lecton ²; des jours de la semaine, le samedi.

La quarte partie du XII^e chapitre.

ASUR, en armes, signifie en vertus, louenge et beaulté; en complexion, homme sanguyn; des sept planettes, *Vénus*; des douze signes, *Gemini*, *Libra* et *Aquarius*; des pierres, le saphier; des jours de la semaine, le vendredy; des quatre élémens, l'aer; et des métaulx, l'argent de quoy on fait l'asur, qui est très-beaul et réjoyssant.

La cinquesme partie du XII^e chapitre.

LE sable, signifie en armes, dueil ou douleur; en complexion, homme mélancolicque; des sept planettes, *Mars*; des douze signes, *Taurus*, *Virgo* et *Capricornus*; des

¹ Flegmatique. — ² Laiton.

pierres, le diamant ; des jours de la sepmaine, le mardy ; des quatre élémens, la terre, et des métaulx, le fer dont on faict le noir.

La VI^e partie du XIJ^e chapitre.

SYNOPLÉ, en vertus signifie en armes, honneur, amour et courtoisie ; des sept planettes, Mercurius ; des pierres, l'esmiraulde ¹ ; des jours de la sepmaine, le meercredey ; des métaulx, l'argent vif dont l'on faict le verd, et aussy signifie arbres, herbes et toute verdure.

La septiesme partie du XIJ^e chapitre.

POURPRE, en armes, signifie attempérance ; en vertus largesse, habondance et rychesse ; des sept planettes, Jupiter ; des pierres, le balay ; des jours de la sepmaine, le jeudy ; des métaulx, l'estain ; aussy signifie les nues.

LE XIII^e CHAPITRE CONTIENT DOUZE CHOSÈS, DONT CHASCUNE FAICT LA TIERCE PAERT DE L'ESCU.

C'EST asscavoir que chef, bende-chef, escloppé, piet, pal, bende, fesse ², fesse-pal, chevron, croix, sautoir et orle, nedoivent tenir que la tierce partie d'ung escu ; com-

¹ Émeraude. — ² Fasce.

bien que les painctres et tous aultres, qui ne sçavent l'ordonnance ou mesure des espèces qu'on porte aux armes, le font plus grande ou petite à leur volonté : pour laquelle cause advint grand erreur et abusion.

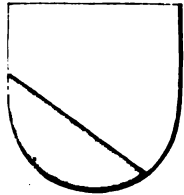
L'expérience des douze espèces susdict appert par les escus ycy après suivant :



De sable,
au chief d'argent.



De gueulle,
au bende-chief dextre d'or.



D'argent esclopé,
le dextre de synople.



De pourpre,
au piet d'argent.



D'or,
au pal d'asur.



De gueulle,
à la bende d'argent.



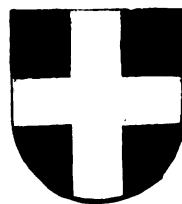
De sable,
à la fesse d'argent.



De synople,
au fesse-pal d'or.



D'or, au chevron
de pourpre.



D'asur,
à la croix d'or.



D'or, au sautoir
de gueulle.



D'asur, au orle
d'argent.

*LE XIII^e CHAPITRE DÉCLARE ET MONSTRE
DES DIVISIONS DES ESPÈCES SUSDICTZ,
ET EN QUELLE MANIÈRE ON LES DOICT
BLASONNER.*

QUANDT les susdictz espèces sont plus petyte que dict est, c'est devyzé et cinq desdictz espèces, asscavoir : pal, bende, fesse, chevron et orle. Quant sont de plusieurs pièces, elle se blasonnent en ceste manière, comme en disant : tel seigneur porte d'or ou d'argent, à ung bende de sable, de deux, trois, quatre ou de cinq pièces; ou tel seigneur porte d'or, à trois pals de gueulle ou de sable; à deux ou trois fesses d'or, comme la numère ¹ et espèces sont; et pareillement des aultres espèces susdictes. Aussy de croix et sautoirs ne y a qu'ung, qui face le tiers paert d'escu. Toutesfois, s'yl y a en ung escu plusieurs croix, on les doit blasonner selon le nombre qui y est.

L'expérience du contenu en ce chapitre, appert par les escus ey dessoubz painctz et figurez.

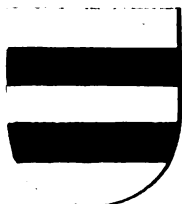


D'or,
à quatre pals de sable.



De gueulle.
à trois bendes d'argent.

¹ Nombre.



D'argent,
à deux fesses d'azur.



De synople,
à trois chevrons d'argent.



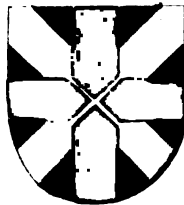
D'or, au orle de
pourpre, de
cinq pièces.



De sable, à cinq
crois d'or,
mys en sautoir.



D'or, au sautoir
de six pièces
d'azur.



De gueulle, au sautoir
d'argent et crois de
quatre pièces sur le
tout de synople.

*LE XV^e CHAPITRE DEVISE DE SIX CHOSSES,
DONT CHASCUNE JAICT LA MOITIÉ D'UNG
ESCU.*

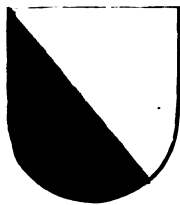
CHASCUNE des six choses, assçavoir, coupé ou tren-
cié, party, archié, émencé, escartelé et effancyé,
doivent tenir la moutié de l'escu, et quant les quatre
choses, assçavoir, coupé, party, archié et escartelé, sont de
plusieurs pièces, assçavoir, otant ¹ de l'ung que de l'autre,
ce blasonnent de coupé ou trencyé, fesses, de party, pallé.
de archyé, bendes et de escartelé, gironné, comme par les
escus cy-dessoubz sera monstré painctes et fygurez.



Coupé ou trencyé
d'argent et d'asuer.



Party d'or
et de sable.



Archié d'argent
et de gueulle.

¹-Autant.



Émencé en pal
d'or et de synople.

+



Escartelé d'argent
et de sable.



Effancié d'or
et d'asur.



Fesses d'or
et de gueulle.



Pallé d'argent et
de synople, de
huit pièces.



Bendes d'or et
de sable.



Gironné d'argent
et de pourpere.



Gironné d'or
et d'asur de dix.



Pallé de vair
et de gueulle.

Sçaves que les fesses, pals et bendes de six pièces, ce blasonnent en ceste manière, comme, tel seigneur ou gentyl-home porte : fesses, pallé ou bendé d'or et de gueulle; ou comme le métaulx ou couleurs des armes, qui vous voulez blasonner, sont sans nommer pièces; mais, quant les fesses sont de huit pièces, il fault nommer et blasonner les huit pièces et non plus hault, car de dix pièces est nommé, en armes, burlé, comme cy-après sera monstre. Les pals et bendes, ce blasonnent jusques à dix pièces, et non plus hault; et quant le giron passe huit pièces, on dict en blasonnant, tel porte : gironné de dix, douze ou quatorze pièces, et non plus hault.

LE XVII^e CHAPITRE DÉCLAIRE DES ESCUS QUI SONT BURLÉ.

IL y a en armes, ung espèce nommé burlé, qui va comme les fesses, et est suelement de dix pièces, d'argent et d'asur; mais quant ledict burlé est d'autre métal et couleur que d'argent et d'asur, on doit nomer les métaulx et

couleurs ; et quant les pièces passent la susdicte nombre de dix, il fault nommer la nombre et couleur, et diere : ung tael ' porte burlé d'argent et de gueulle, ou d'asur, synople ou d'or et d'asur de douze, quatorze, seize, dix-huict ou vingt pièces, comme cy-après sera monstré ; mais ceste burlé ne ce peult nombrer non plus que vingt.



Burlé.

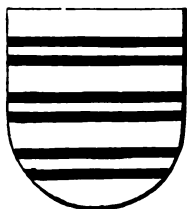
Burlé d'argent
et de gueulle
de douze.

*LE XVII^e CHAPITRE CONTIENT DE HUICT
ESPÈCES, DONT LES SEPT JONT CHASCUN
LA TIERCE PART D'UNE BENDE OU JESSE.*

C'EST assçavoir que gemelles, cottyces, frettures, bordures, dentele, grylle et bastons, en armes, doivent tenir la tierce paert de la bende ou fesse, et les gemelles sont mys, en armes, deux ensamble, lesquelles on conte pour ung, comme sera monstré ; et va parmy l'escu comme

' Un tel.

la fesse. La cotyse va en travers l'escu comme la bende; fretté est cotycé et recotycé comme le sautoir, l'ung contre l'autre; les bordures vont à l'ourelet ou bordt de l'escu; le baston est comme la cotyce, mais elle est suele et va en travers, desuer l'escu et espèces, qui sont en armes. Comme la bende et ladicte baston est porté par plusieurs grans princes et personages, comme le duc de Bourbon-Nemours, le conte de Landryn, d'Estampes, Dunoys et aultres, lequel baston est, par le plus grand partie des gens, tenu pour la signification et brisure ou démonstrance des bastardz, mais non est; car la brisure ou démonstrance des bastardz est un̄g fyllet, qui est le tiers part plus petyte que le baston, et aussy pour ou affyn que chascun le conneroit mieulx, il va au conterayre le baston, par le travers de l'escu, commençant au hault canton senestre jusques au cousté dextre de l'escu, comme par les escus susdicts, ycy après sera clèrement monstre; mais quant l'escu ou armes d'un̄g bastard est de gueulle, on faict le dict fillet d'asur ou de synople, à cause que l'ordonnance dudict fillet est de estre de gueulle.



D'argent, à trois
gemelles de gueulle.



D'or, à trois
cottices d'asur.



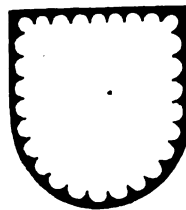
De synople, fretté
d'argent de six pièces.



De pourpre,
à la bordure d'argent.



D'or, à la bordure
dentelée de gueulle.



D'argent, à la bordure
engrelée d'asur.



De sable
au baston d'or.



D'or, au fylet
de gueulle.

LE XVII^e CHAPITRE DÉCLAIRE DES BESANS, TOURTEAULX, ESSEQUETÉS, LOZANGES, BILLETTE ET FUSELEZ, QU'ON PORTE AUX ARMES.

LES besans sont ung des plus nobles espèces qu'on porte l'aulx armes, et sont de métal d'or ou d'argent, rondes, et on le conte jusques au nombre de vingt; les tourteaulx sont aussy rondes, mays de couleur sur métal, contraire les besans, et on le conte aussy jusques à vingt; l'essequeté, en armes, est en façon d'ung tablier à jouer aux eschetz, et se nombrent jusques à vingt-six, mais il y a déférence ¹ de l'essequeté, car quant l'escu est entière d'or, d'argent ou d'aulcuns des cincq couleurs ou des deux pennes, ou quant l'escu est de couleur ou de pennes, essequeté de ung des métaulx en le blasonnant, on dict, tel seigneur porte : d'or ou d'argent à l'essequier d'asur de dix-huict, vingt, vingt-deux, de vingt-quatre ou de vingt-six pièces, ou de dix, douze pièces de couleur, gueules, sable ou asur. Mais quant ils passent ladicte nombre, on dict, il porte : essequeté de six, huict, dix hault et large, ou sans nombre. Les lozanges, en armes, sont, agüe par hault et par bas et par les deux coustez, et cy est ung peu plus longue que large; et on les conte jusques à quinze; macles, sont comme les lozanges, exsept qu'ilz sont persez, et on les nomme aussy lozanges persez, on les conte jusques à dix; billette, est ung peu plus longue que large et quadre, et on le conte, en armes, jusques au nombre de vingt; fuselé ou fusée, est suelement poinctue par hault et par bas, ung peu large au mytan ², et

¹ Différence. — ² Milieu.



on le conte jusques à dix ; mais, quant aucuns desdictes espèces, passent leur nombre, il fault diere en blasonnant, ung tail porte : d'or, d'argent ou des couleurs, semez ou sans nombre, comme par les escus suivant sera monstré.



De sable,
à six besans d'argent.



D'or, à trois
tourteaux de gueule.



Essequeté, d'or et
d'asur, de xv pièces.



D'argent, à l'essequier
de xxv pièces de synople.



Essequeté d'argent
et de gueulle de
huict hault et large
ou sans nombre.



De gueulle à dix
lozanges d'argent.



De synople,
à trois macles d'argent.



D'asur,
à quinze billettes d'or.



D'or, à sept fusées
de sable en fesse.



De gueulle,
semez de besans d'or.

*LE XIX^e CHAPITRE CONTIENT DES CROIS-
SANS, ESSTOILES ET MOLLETES QU'ON
PORTE AULX ARMOURIES.*

LES croissans, en armes, sont le tiers paert plus petyte que la lune et on les nombrent jusques à dix. Les estoiles se fait, en armes, suelement à cinq pointcz, mais quant il ont huict, dix, douze, quatorze ou seize pointcz, on doit nomer otant ¹ des pointcz qu'ils ont, et on les content jus-

¹ Lisez : Autant.

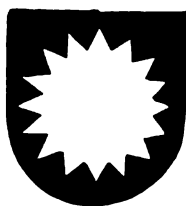
ques à quinze. Les mollettes sont comme les estoiles, exsept qu'ils ont six pointz et son persez; on les nombrent jusques à quinze. L'expérience desdictes croissans, estoiles et moulettes, ce peut clèrement appercevoir par les escus ycy-après suivant painctes et figureez.



De gueulle,
à six croissans d'argent.



De sable,
à trois estoiles d'or¹



De gueulle,
au xvj point d'argent.



De synople,
à cinq mollettes d'or,
mis en sautoir.

¹ Notés icy et par tout que les estoilles doibvent des pairs du six pointes ou d'avantaige et les molletes perchez et non pairs en pointes comme de cinq à sept d'ordinaire. Cest autheur a partout en ce fally.
(*Note marginale.*)

★

*LE XX^e CHAPITRE DEVISE DES OYSEAULX,
AIGLES, ALÉRIONS, PAPEGAULX ET
MERLETTES QU'ON PORTE AULX AR-
MES.*

TOUS oseaulx qui sont en armes, comme aigles, falcons, alérions, papegaulx ¹ et merlettes, avecque plusieurs aultres, se nombrent jusques à seyze, et selle ² passent ladicte nombre, on les blasonne sans nombre ou semez; et aussy tous oseaulx qui ont bec et piedtz d'aultre métal ou couleur que le corps, l'on doit diere en blasonnant, tel seigneur ou gentil-homme, porte : d'or ou d'argent, à l'aigle de sable, membré de gueulle, ou comme les couleurs et métaulx; sont exsept, les alérions et merlettes, qui ne ont jamais ne pietz, ne bec, en armes, comme sera monstré par les escus suyvant.

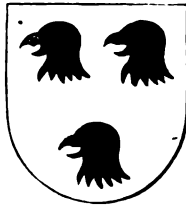


D'or à l'aigle à deux
testes de sable.



De synople, à l'aigle
d'or membrez de gueulle.

¹ Perroquets. — ² S'ils.



D'argent,
à trois testes de falcons ¹
d'asur membré d'or.



D'or,
à cinq papegaulx de sinople
membré et colané ² de gueulle
en sautoir.



D'or,
à neuf alérions d'asur.



De sable,
à six merlettes d'argent.

*LE XXI^e CHAPITRE CONTIENT DES BESTES
QU'ON PORTE AULX BLASONS D'ARMES.*

DE toutes bestes qui sont en armes, asscavoir, lions.
léopars, gryfons, lyocornes, dragons, chevaux, sangliers, leours, loups et aultres, l'on doit blasonner leur

¹ Faucons. — ² Colleté.

estad et façon, exsept lyons et léopars ; car, les lyons de leur natuere sont rampant, et les léopars sont passant, et quant ilz sont au contrair, on dict, lyon léopard ou léopard lyoné ; l'autre différence cy-est, car le lion en armes, ne monstre que ung œil, mais le léopaerd en monstre deux, et les lyons ou léopars qui ont leur langues et ongles d'autre métal ou couleur que leur corps, on dict en blasonnant, ung tal porte, d'or ou d'argent, à ung lyon léopard, gryffon ou dragon, d'asueer ou armé et lampassé de gueulle, comme les métaulx et couleurs sont comme il appaert par les figures qui s'ensuivent.



D'or,
au lyon de sable armé
et lampassé de gueulle.



De synople,
au léopard d'argent.



D'argent,
au lyon léopard de sable,
lampassé de gueulle.



D'or,
au léopard lioné de gueulle,
lampassé et armé
d'asur.



D'or,
à deux lions
confronté en pal de pourpre,
armé d'argent et lampassé
de gueulle.



D'asur,
à deux lions adossez
et les queues
mis en sautoir d'argent,
armé et lampassé
de gueulle.

*LE XXII^e CHAPITRE DEVISE DES PUIS-
SONS ET COCQUILLES QU'ON PORTE EN
ARMOURIEZ.*

TOUS poissons ¹, qu'on porte en armes, se nombrent
jusques à dix, et sont tous en pal ou en bende, et les
cocquilles ce nombrent aussy jusques à dix, et se aucuns ²
passent leur nombre, ou les blasonne, semez ou sans
nombre, comme il appart par les escus suivant.



D'or,
au daulphin,
archié en pal,
d'asur.



D'argent,
à deux allennes de sable,
adossez et archié en pal,
semez de crosettes de mesmes
croisez et pomelez.

¹ Poissons. — ² Certains.



De gueulle,
à deux saumons d'argent,
en pal, adossez.



D'or,
à trois tancques¹
de sable en pal.



De synople,
à trois cocquilles
d'or.



D'argent,
semez ou sans nombre de
cocquilles de pourpère.

*LE XXIIJ^e CHAPITRE CONTIENT DES
FLEURS QU'ON PORTE EN ARMES.*

LES roses, fleurdelyz, quinte-foeulles, quarte-foeulles,
tierce-foeulles, foeulles de vivier et treffles, ce nombrent
jusques au nombre de dix, mais quant ilz passent ladicte

¹ Tanches.

nombre, en blasonnant, on dict, il porte semez, comme aux escus cy-desoubz clèrement sera monstré.



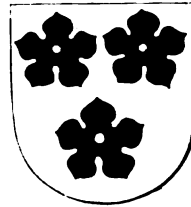
D'argent,
à la rose, de gueulle,
feüllé de synople.



D'or,
au fleur de lys, floretté,
de gueulle.



D'asur,
semez de fleur de lys d'or.



D'argent,
à trois quinte-fouilles ¹ de sable.



De gueulle,
à cinq quarte-foeulles d'argent.

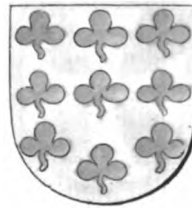


D'or,
à la tierce-foeulle de gueulle.

¹ Feuilles. (Comme *Foeulles*.)



D'or,
à trois feuilles de vivier d'asur.



D'argent,
à neuf treffles de synople.

**LE XXIV^e CHAPITRE DÉCLAIRE DES CROIX
QU'ON PORTE EN ARMES ET COMMENT
ON LES DOIT BLASONNER.**

TOUSANT les croix, qu'on porte en armes, il n'y a qu'une qui face la tierce paert de l'escu, comme ycy devant dict est, mais il y a en armes plusieurs manières de croix, comme crois potencés, crois ancres¹, crois paté, crois croysée, crois croysé et pomelé à la pointz ficés² et crois florez; et on les nombrent jusques à treze et non plus hault, car, quant il passent ladicte nombre, on dict sans nombre, comme sera monstre ycy-après suivant, par les escus painctes et figurez.



D'argent,
à la croix potencé de gueulles.



De pourpere,
à la croix ancré d'or.

¹ Ancrées. — ² Fichée.



De gueulle,
à la croix paté d'argent.



D'or,
à la croix croisy de sable.



D'or,
à la croix crosée et pomelé,
à la pointe fycé d'asur.



D'argent,
à la croix floré de
*synople.



D'argent à la croix
vidé de sable.



D'or à cinq freseaulx,
mis en sautoir
de gueulle.

LE XXV^e CHAPITRE DEVYZE EN QUEL PARTIE DE L'ESCU ON DOIT COMMENCER A BLASONNER.

QUANT l'escu est de métal ou couleur, et entière, on doit premièrement nommer l'escu, et après l'espèce qui est audict escu, et quandt l'escu est plus que la moitié en hault ou en bas, il fault blasonner la plus grand part premièrement, comme en bas on dict, d'or ou de sable, au chief de gueulle ou d'argent, et pareillement au contraire du hault, on dict, d'argent, au piet de gueulle, et quant l'escu est coupé, il fault nommer le hault premièrement, et quant l'escu est party on doit blasonner premier le dextre cousté et après le senestre, et quant l'escu est trencyé ou archié en bende, on doit nomer le hault vers le chief premier, et cy l'escu est escartelé, on doit commencer et nomer premier, le hault quartier dextre, aultrement dict le premier canton, et après le second tiers et dernier canton, et quant l'escu est effancyé, il fault premièrement blasonner le chief, et après au piet; et adonc aulx flancques ¹ dextre et senestre comme l'expérience des escus ycy-après suivant clèrement vous enchingera ², painctes et figurez.

¹ Cotés. — ² Enseignera.



De gueulle,
au sautoir empresté,
d'argent.



D'or,
au chief pallé d'argent
et de pourpre.



Gironné d'or
et de sable au piet
d'argent.



Coupé d'or et de synople,
au pal de gueulle
sur le tout.



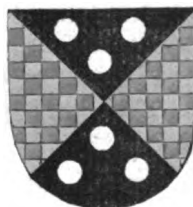
Archié d'argent
et d'asur,
au maillet de gueulle
sur
l'argent.



Party : le dextre
d'ermynes, et le senestre
coupé, au chief d'asur
à trois quadres d'argent.
au piet d'or au froc
de gueulle.



Escartelé : le premier
et dernier, d'or, à trois
pietz de piler de gueulle;
le second et tiers, pal
contre pal, d'argent et
de synople,
de douze pièces.



Effancié : au chief
et piet de sable,
à trois besans d'argent,
le dextre et senestre
essequeté, d'or et
d'asur. sans nombre.

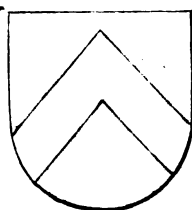
*LE XXVJ^e CHAPITRE CONTIENT LA DISPO-
SICION DES MÉTAULX ET COULEURS
EN BLASON D'ARMES ET COMMENT ON
POURRA CONGNOISTRE LES FAULCES AR-
MES DES VRAYES.*

L'ESCU de toutes armes, est de métal, couleur, pennes
ou burlée, comme tel seigneur porte : d'or, au chief de
gueulles ou d'ermynes, à la bende d'asur; mais vous devez
scavoir, que quant elles sont de métal sur métal ou de cou-
leur sur couleur, qu'elles sont faulces et yngnobles, et par ce
moyen on congnoist souvent les armes de gens de basse
conditions et estat et non nobles qui, sans discrétion, pren-
nent et font armes ou escus à leur plaisir et voulenté,
comme quant il ont nom Jehan ou Pierre Marteau, il
prend et porte l'escu de gueulle, au marteau ou à trois mar-
teaulx, de sable, ou aultres samblables, qui sont faulces et

vilaines; et aussy, comme quant aulcun a nom François ou Jaques de la Tour, il prendra et portera, l'escu d'argent, à la tour d'or, ou semblables armes qui sont aussy faulces et respondant à leur surnom, et généralement toutes armes, qui sont de métal sur métal ou couleur sur couleur, sont faulces, excepté, tant seulement, celles de Hiérusalem, laquelle sont de métal sur métal, ascavoir : d'argent, à la croix potencé et quatre croisettes tout d'or; toutesfois, elles ne sont pas faulces, et la rayson sy est; car, quant Godefroy de Buillon eut très-victorieusement acquise la Terre-Sainte de Hiérusalem, il fut advisé et ordonné par les vaillans et preux princes, qui en sa compagnie estoient, que en recordation et mémoire d'icelle victoire, tant exellente, luy seroit donnes armes defférentes du commuin cours des aultres, affin que, quant aulcun les verroit, cuidant quelles fussent faulces, il fut esmeu a soy enquérir pourquoy ung sy noble roy porte telles armes, et par ainsy peult estre informé de ladicte consquest vaillance de la Terre-Sainte de Hiérusalem.

La déclation de ce que dict est dessus des armes vrayes et faulces, appert par les escus ycy après, suivant, painctes et figurez.

Armes faulces.

D'or
au chevron d'argent.

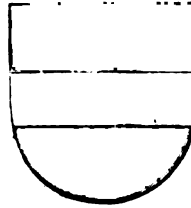
Armes faulces.

De gueulle,
à la fesse de sable.

Armes vrayes



D'or,
à la bende d'asur.



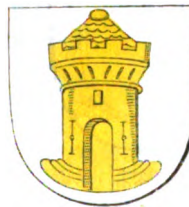
De synople.
à la fesse d'argent.

Faulses.



De gucullles.
à trois marteaulx
de sable.

Faulses.



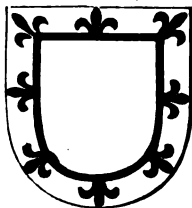
D'argent,
à la tour d'or.

*LE XXVII^e CHAPITRE DEVIZE DE LA
MANIÈRE DE PLUSIEURS ARMES DIF-
FICILES POUR MIEULX APPRENDRE À
BLASONNER.*

PAR la doctrine escript et déclaré en ce présent traicté,
pourra ung chascun, bien facilement estre prompt et
expert, pour blasonner les armes de tous empereurs, roys,



ducx, contes, marquis, barons, chevaliers, escuiers, seigneurs et noble hommes, avecques celles des cytés, villes ou aultres, portants armes, aussy-tost qu'on les verra painctes ou figurés en aulcun lieu; non obstant ce, pour avoir plus grand congnoissance, et affin de estre plus expert de respondre, se aulcun en demandoit, j'ay esleu ' plusieurs armes difficiles, comme, par les escus ycy après suivant, on peult appersevoir.



D'argent,
au trésor flordelyzé
de gueulle.



D'asur,
au sautoir montelé
d'argent.



D'ung point
de gueulle, à la
reste au chief d'or.



D'or, à l'escarboucle
precé et pomelé
de gueulle.

' Choisi.





D'or,
au double
trésor flordelyzé
de
synople.



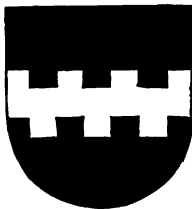
De gueulle,
au faulx escuson d'argent,
et l'escarboucle
pomelé et flordelyzé
d'or, sur le tout.



D'argent,
à la bande nuellé
et contre-nuellé,
de gueulle.



Ondé,
en fesse d'argent et d'asur
de six.



De sable,
à la fesse bretesqué
et contre-bretesqué
d'argent.



D'or,
au chief bretesqué
de
synople.





D'argent,
au gonfanon de
gueulle.



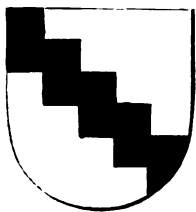
De pourpere,
à quatre pointz
aquipolé d'or.



D'or,
à trois ameydes de
sable.



D'asur,
à deux cotyses potencés
d'or.



D'argent,
à la bende vyveré de
gueulles.



D'or,
à cinq dolois, de gueulle,
en sautoir.



Fesses d'argent
et
de synople,
semez de fleurs de lyz,
de
l'ung sur l'autre.



D'or et d'asür,
pal contre-pal.
fesse contre-fesse,
les quatre cantons en
bende, party, et
l'escu d'argent, parmy.

*LE XXVIII^e CHAPITRE POUR LA CONCLU-
SYON DEVYSE COMMENT NULLUY NE
PEULT PRENDRE DONNER NE ORDON-
NER ARMES SANS CONGIÉ DES PRINCES.*

DEPUIS que nous avons monsté la vraye doctrine pour
apprendre a blasonner, comme dict est, scavez pour
la conclusion, que nulluy ne peult donner ou prendre
armes, nom ou aucuns tyltres de noblesse, que chacun
prince provincyael en son pays, ou dux, contes et marquis,
qui ont la puissance de mener guerre à ung empereur ou
roy, sur grand payne et corextion, selon les anchienes
institutions et ordonances; car celluy qui ordonne, faict,
prent ou donne armes, sans avoir puissancé, commission
ou consentement de son prince, faict contre la magesté,
pryncypaulté, status et droitz des princes, et on leur doit
faire tel paines et pugnitions publiques, comme à tel for-

faicteurs appartient, car aulcune foys advient, que telz de basse condicions prent armes d'ung roy, prince, pays, villes, barons, seigneurs ou de très-noble et anchiene maisons, sans discrétion, comme il apart journellement, à grand schandale des princes et de la noblesse, et que plus est, quant on leur dict, les armes que vous portez sont d'ung tel prince, pays, ville baron ou seigneur, ilz sont sy ardy de diere, nous en sont venu ou dissendu ou il nous est donné par ung tel prince, non obstant qu'on leur monstre le contraire, et comment qu'ilz ont esté l'inventeur ou le premier qu'ils a porté ou quilz ont porté aultre armes.

FINYS.

*Nully ne peut armes conquerre, ne non de chevalier,
que à la guerre.*



L'ANCIENNE NOBLESSE

DE LA

CONTÉE DE FLANDRES

L'ANCHIENE
NOBLESSE

de la

TRÈS-HAULTE, TRÈS-NOBLE ET TRÈS-PUISSANTE

CONTÉE DE FLANDRES

AVECQUES

LEURS ARMES BLASONNEZ

COMME IL SOULOIENT ANCHIENEMENT PORTER,

ASSCAVOIR

DES CONTES, PERS,
VILLES, BARONS, BANNERETZ, OFFICIERS
HÉRYTABLES, SEIGNOURIEZ

ET

*DES ANCHIENE NOBLE MAYSONS DE
CHEVALERYE*

DE

LA DICTE CONTÉ DE FLANDRES.



LANDRES est la plus haulte, noble et puissante conté de chrystyenté, et a dignité royale en toutes choses, et est très-renommé par toute le monde, à cause des très-illustres, très-puissans et très-victorieux contes dudict pays, qui ont esté et sont redoubtés de tous princes de lointain et de près, à cause de leur puissance, haultesse, grands guerres qu'il ont eu et mené à l'encontre diverses nations, tant par mer comme par terre, et aussy par la mémorable renom des très-nobles seigneurs et noblesse dudict pays, qui ont esté et sont très-puissant et vertueulx; desquelz sont venu, par aliance de luer saing, les plus grand part des princes chrystyens, et pareillement à cause des grands faictz de la marchandyse des dyver nations qui fréquentent, de lointain pays, ladicte conté.



es armes des anciens contes de FLANDRES fut gyronné d'or et d'asur, de dyx pièces, à l'escu de gueulle, parmy la tymbre coroné à la royaelle d'or, à deux ales ¹ d'ermynes, et entree les dictes ales, deux maeins carnael ², en pal; les waeyelles ³ d'asur et d'ermynes, et leur crye, à la bataielle, fut : *Haerlebecq! Haerlebecq! Haerlebeque le noble!*

Les nouvelles armes de FLANDRES, conquis en bataille, à la Terre Sainte de Hiérusalem, par prouesse d'armes à l'encontre des infydèles, par fu noble prince de bonne mémoire, le très-hault, très-puissant et très-excellent prince Phelippe de Helsasse, conte de Flandres, &c ⁴, fut d'or

¹ Ailes. — ² De carnation. — ³ Lambrequins. — ⁴ La plupart des historiens modernes adoptent ce fait qui, d'après Vredius, paraît invraisemblable. Ce dernier certifie avoir vu des actes de 1164 et 1166. scellés du sceau de Philippe, sur lequel figure un lion. Or, ce prince n'entreprit son premier voyage en Terre-Sainte qu'en 1177. (*Vredius. Sig. com. Fland.*)

au lyon de sable, lampassé et armé de gueulle; laquelle armes conquis, ledict conte, ces successeurs contes et contesses de Flandres ont porté et portent jusques à présent, lesquelz oent eu pour leur crye aux batailles : *Flandres le noble au lyon!* et leur tymbre est coroné à la roeyale d'or, au demy-lyon rampant de sable, lampassé et armé de gueulle, enctre deux ales d'or, les waeyelles de sable et d'or.

*Icy après s'ensuivent
les douze pers de Flandres, du temps passé.*

Le conte de BOULLOINGNE, d'or, au gonfanon de gueulle, et crye à la bataille : *Nostre Dame Boulloingne!*

Le conte d'ARRAES portoit de gueulle, au lyon d'or, lampassé et armé d'asur, et crye à la bataille, son nom : *Arraes!*

Le conte d'ALOST, d'argent, à l'espée en pal, la point en hault, tout de gueulle, et crye : *Helpt Godt!*

Le conte du NEUFCHASTEL de GANDT, à présent appelé HAUWERBOURG, portoit de sable, au lyon rampant d'argent, lampassé et armé de gueulle.

Le prince du BOURG de BRUGES portoit fesses d'argent et de gueulle de huict pièces, et crye : *Bruges!*

Le conte de TÉROUANE portoit essequeté ¹ d'argent et de gueulle de six large.

¹ Échiqueté.

Le conte d'AYRE portoit les anchienes armes gironnés de Flandres, à ung chevalier, armé de toute pièce, à chevalet et l'espée levée en hault, pour battre, tout d'argent audict escusson de gueule, le chevalet garny d'asuer, orné et boutonné d'or, et crie : *Flandres!*

Le conte de SAINT-POL, d'argent, au lion rampant de sable, couronné, lampassé et armé de gueule, et crie : *Saint Pol l'ardye, l'ardye!*

Le conte de HESDYN, de gueule, à la porte à trois tourelles d'argent, couvert, et crie : *Garde d'aprosser la forteresse de Madame!*

Le conte de GUYSNES porte varié¹ d'asur et d'or, et crie : *Berne! Berne!*

Le conte d'ARQUE porte d'argent, à deux fesses bretessées² et contre-bretessées de gueule, et crie : *Saint Bertyn! Saint Bertyn!*

Le conte de HOYE, d'or, à quatre fesses de gueule, et crie : *Totter crone!*

*S'ensuivent les villes
fremex, en ladite contée de Flandres.*

GANDT portoit de sable, à ung gantelet en pal d'argent; mais après il ont porté de sable, au lion d'argent, couronné, collané³ à ung crois, pendant sur le pantryne⁴ du lion, lampassé et armé, tout d'or.

¹ Vairé. — ² Bretessées. — ³ Colleté. — ⁴ Poitrine.

BRUGES, fesses d'argent et de gueulle de huict pièces, au lyon d'asur, coroné, collané au crois pendant sur le pantryne du lyon, lampassé et armé, tout d'or, sur le tout.

YPRES, de gueulle, à la croes varyé, au chief d'argent, au double crois de gueulle, poinct arivant.

COURTROY, d'argent, au chevron de gueulle, à la bordure dentelé de mesmes.

AUDENAERDE, fesses d'or et de gueulle de six pièces, au lyon de sable, lampassé et armé d'argent, sur le tout.

L'ESCLUSE, de gueulle, à deux fesses ondé d'argent.

ALOIST, d'argent, à l'espé, en pal, de gueulle et deux escusons au chief, lez la poinct dudict espé; le premier, au cousté dextere, d'or à l'aigle à deux testes de sable; l'autre, au cousté senestre, d'or au lyon de sable, lampassé et armé de gueulle.

DAM, de gueulle, à la fesse d'argent, sargé de ung liévrier courant de gueulle, collané d'or.

NIENOVE, party en pal; le dextre, d'or à l'aygle à deux testes de sable, le senestre, d'or au lyon de sable.

NYEUPOERT, d'or, au neef de sable, et ysant hors ledict bateau, ung lyon de sable, lampassé et armé de gueulle.

OSTENDE, d'or, au chevron de sable et troes cleefz, en pal de mesmes.

GRANDMONDT, de gueulle, à une monte ¹ de tous coustez de quatre degrez, et ysant hors ladicte monte, ung croes jusques au chief, tout d'argent.

DIXMUDE, fesses d'or et d'asur de huict pièces, à deux cotisses, recotisez en forme de sautoir de gueulle, sur le tout.

DENDERMONDE, d'argent, à la fesse de gueule.

BIERVLIEDT, party en pal; le dextre, de gueulle, à la croes et vingt besans tout d'or, qui sont les armes de Constantynople, conquis par seuz dudict Biervliet ²; le senestre, d'or, au lyon de sable. Paravant, leur anchienes armes estoient de sable, à la fesse ondé d'argent.

BERGHES SAINCT-WYNNOCX, d'argent, au lyon de sable, lampassé et armé, tout d'or.

DUUNCQUERQUE, d'argent, au daulphyn touxiant ³ la teste et queue, venant en baes, tout d'asur, au chief d'or, au lyon léopart passant, de sable.

TOURNAY, de gueulle, au tour d'argent.

¹ Montagne. — ² « Animés par l'exemple de Jean d'Avennes, les « croisés de Biervliet tentent un dernier effort : ils pénètrent dans la « tour—de Galata — et l'étendard grec, qui tombe en leur pouvoir, fait « place à la bannière de Flandre; ils ennoblirent ainsi l'écusson de « leur modeste patrie et acquirent le droit d'y placer l'orgueilleuse « devise des tyrans de Constantinople : Βασιλεὺς βασιλεῶν βασιλείων, « βασιλείοντος. Je suis le roi des rois, celui qui règne sur ceux qui « règnent. » (*Kervyn de Lettenhove. Histoire de Flandre, t. II, p. 137.*) — ³ Touchant.

FURNES, d'or, au lyon de sable, à ung treffele de synople, sur le pantryne dudict lyon ¹.

LYLLE, de gueulle, au fluer de lyz d'argent, en pal.

BOURBOURG, d'argent, au chief d'or, au lyon léopardt de sable, lampassé et armé de gueulle.

DOUWAEY, porte l'escu tout de gueulle.

AHOUDENBOURG, d'or, à la poerte à troes tourettes, tout de gueulle, et dedens ladite poerte, ung escuson d'argent, à l'essequier ² de douze pièces, d'asur.

GRAVELINGHE, fesses de gueulle et d'or, de six pièces, au chief d'or, au demy lyon rampant de sable, lampassé et armé de gueulle.

HULST, d'or, au lyon de sable, à la bordure de gueulle.

ROEDENBOURG, à présent dict AERDENBOURG, porte d'or, à la poerte à troes tourettes couwert, tout de gueulle.

CASSEL, d'argent, à l'espé en pal, la poinct en hault, de sable, et deux cleefz au chief, en pal, de mesmes.

ORSYS, d'argent, à l'escuson d'or, au lyon de sable ; à l'ourelet du grandt escu, sur l'argent, une double brance, touxiant tout autour dudict escuson, de synople.

¹ Les anciennes armes de Furnes étaient : d'hermines, à la bande de gueules (Wapenboek). — ² Échiquier.

PAMELE-LEZ-HAUDENARDE, fesses d'or et de gueulle, de six pièces.

LANNOEY, d'argent, à troes testes de bracques, de sable.

*S'ensuivent les villes
ruwynez et énondez par la mer, en ladicte
conté de Flandres, avecque leur armes.*

La ville de STEELANDE portoit de gueulle, à la fesse d'argent, sargé de quatre freseaulx d'asur. Ceste ville est défaict par la mer, avecques dix sept villages.

HOUCQUE, de gueulle, à troes croissans d'argent. Ceste ville est quasy tout ruwyné, exsept une églyse et aulcuns maysons, et fut ung des plus anciens poertz du mer de Flandres.

MUENEQUEREDE, porte coupé en fesse, au chief d'argent, et au piet de synoble, au cousté dextre, ung moeyne vestu de sable, en pal, sur le tout; et au cousté senestre, sur l'argent, un navyere à caeve, cordons et voyles levés tout de sable. Ceste ville est quase défaict et a esté un des princypauls poertz de mer de Flandres, avantt la prospérité de la ville de Bruges.

La ville de MUUDÉE, de gueulle, à ung ancre en pal d'argent, le bois en hault d'or, à ung soilleil et ung croissant au chief, desoubz ledict bois d'or. Ceste ville est quasy de tout ruwyné et fut aussy ung port de mer.

LOMBARCHIE, d'argent, à l'ancre en pal, le bois en hault, au chief tout de sable. Ceste ville fut le principaul port

de la mer de Flandres; mays depuis que la ville de Nieu-poert fut édyfié et faict sur l'avre et port de Lombarchie, elle est devenu à nienct ¹, tant qu'il n'i a, à présent, que une églyse et aulcuns maysons.

YSENDYCQUE, varyé d'argent et de sable. Très-ancien poert de la mer de Flandres, mais ruwyné et de tout defaict par la mer avecques plusieurs vilages.

MAERDYCQUE portoit l'escu tout d'asur ²; suelement ceste vylle est noyé en la mer, avecque plusieurs vilages.

SCHOENEVELDE, de gueulle, à dix cocquilles d'argent. Ceste ville est noyé et defaict par la mer, avecque plusieurs noble édefyces et vylages.

LANDUUNE, portoit de sable, à la fesse d'argent et troes cleefz en pal, deux au chief et ung au piet; et ceste ville fut deffet et noyé avecque Ysendycque et plusieurs aultres villes et villages, de par l'ennondatyon de la mer.

HUUGHEVLIEDT, d'argent, à troes croissans de gueulle. Ceste ville fut defect, de par la susdicte énonation de la mer avecques plusieurs vylages.

LANCHERDENBOURG portoit gyronné d'or et de sable, de dix pièces; et ceste ville fut defaict par l'énonation de la mer avecque les susdictes villes et vylages.

NYEU-ROUSSELARE portoit coupé en fesse, au chief d'or et au piet d'asur, au sautoir de gueulle sur le tout; et ceste

¹ Néant. — ² Ici Gaillard fait erreur; au lieu d'*asur*, lisez *gueules*.

ville estoit défaict et esté énonné de par la mer avecques plusieurs villages.

*S'ensuivent les villes,
à présent sans clôture, nonobstant preveligié
comme les aultres en la conté de Flandres.*

HAERLEBEQUE est la plus anchiene ville de Flandres, laquelle porte pour armes, d'argent au chevron de gueulle; aussy leur a esté donné à porter les pleynes armes de Constantinople, qui sont de gueulle à la croes et vingt besans d'or, à cause de la prouesses que seuz dudict Haerlebecque fierent en la prinze ¹ de la ville de Constantinople, avecque le conte Baudewin de Flandres, lequel fut faict empereur. Mais ceste ville fut paravant destruit par les Gotz, Huuns et Wandels ².

(Nota) Que les premiers princes on *vorsten* de Flandres, que les Fransoes appellent forestiers de Flandres, estoyent et portoient tiltre de conte de Haerlebeque et *vorst* (qui est à dire prynce du pays de Bucq, à présent dict Flandres).

THOROUT, d'argent, à la poerte à ung tourrette couwert de sable, et lez ladicte poerte au chief, deux cleefz en pal de sable.

OESTBOURG, d'argent, à la poerte à troes tourettes, et desur ledicte poerte ung espé en fesse, tout de sable.

BLANQUEBERGHE, de sable, à la fesse d'argent, et au piet de l'escu une montaigne à trois montelettes d'argent.

¹ Prise. — ² Vandales.

AXELE, d'or, au chevron de gueulle à troes cleefz en pal, de sable.

LOOE, d'argent, à l'aigle à deux testes de sable, membrez de gueulle, et entre les testes, l'escuson d'or au lyon de sable. Ceste ville a encore une poerte.

MESSYNES, de gueulle, à une crose d'abesse, sargé au mytan ¹ de une grande M, tout d'or, venant les pietz dudict M aussy sur le gueulle.

ROULLE, d'argent, à la croes double de sable, poinct aryvant.

POPERINGHE, de gueulle au guantelet d'argent, en fesse, tenant une croise d'abbé, en pal, d'or.

BAILLEUL, de gueulle, au sautoir de vair.

COMYNES, d'or, au cleef en pal, et six tourteaux lez ladicte cleef, tout de gueulle, troes du costé dextre, et troes de l'autre cousté.

HAESBROUCQ, de gueulle, à la fesse fuselé de neuf, d'argent.

THIELT, d'argent, au chevron de gueulle, à la bordure dentelé de mesmes, à troes cleefz en pal, de sable.

WERVY, d'or à la bende, et six roses, tout de gueulle.

¹ Milieu.

MENYN, d'argent, à troes chevrons de gueulle.

EEQUELOOE, d'argent, à l'escuson d'or, au lyon de sable, à l'oureleet, sur l'argent dix glans d'or, les queues et feul-laeiges tout de synople.

DEYNSE, d'argent, à l'aigle à deux testes de sable et troes roses, l'ung entres les testes, l'autre deux desoubz les ales, de gueulle.

CAPERYCQUE, d'argent, à l'escuson d'or, au lyon de sable, lampassé et armé de gueulle, à huict chapprons de deul, à l'ourelet sur l'argent d'asur et de gueulle.

HONSCOTE, d'ermynes, à la bende de gueulle, à troes cocquilles d'or.

GHYSTELLES, de gueulle, au chevron d'ermynes. Ceste ville a encore une porte.

ARMENTIERS, d'argent, au fleurdelyz de gueulle, et au chief ung soleil et ung croissant d'or.

STEEQUE, trenchyé en bende d'argent et de sable.

MYDDELBOURG, d'argent, à la poerte à troes tourettes, de gueulle. Ceste ville fut environné de poertes et murailles, par messire Pierre Bladelync, chevalier, fondateur de la-dicte ville, églyses, clostre et chasteau, au temps du bon duc Phelippe de Bourgoigne, conte de Flandres ¹, mais depuis abatu et destruict par seuz de Bruges, exsept le

¹ « Il existait, à la cour de Bourgogne, un gentilhomme appartenant » à une ancienne et noble famille de Furnambacht, connu sous le

chasteau, chavesie, clostere; tant qu'il n'i a, à présent, que aucuns pièces desdictes murailles et poertes.

WATERVLIEDT, de gueulle, à la fesse ondé d'argent ¹, au chief ung croissant, estoeille, et au piet ung fleur de lyz, tout d'or. Édifié par Hieronimus Lauryn, conseiller et trésorier de l'ordre de très-hault, très-puissant et très-catolic prince Phelippe, archeduc d'Austriche, et après roy de Castylle, premier du nom.

*S'ensuivent les très-noble
barons et banneretz de la conté de Flandres.*

Le viconte de GANDT ², de sable, au chief d'argent. Leur surnom fut *Vilaeyn*, et leur crye à la bataille : *Vilain le noble à Gandt ! et le noble Vy-laeyn de Gandt !* et à présent sont vicontes de Gandt seuz de *Meluy*n.

» nom de Jean * Bladelin. D'abord conseiller et maître d'hôtel du duc
» Philippe, il était devenu, par suite du décès de Gui de Guilbert,
» trésorier de l'ordre de la Toison d'or. Propriétaire d'un patrimoine
» considérable, il entreprit un jour, de concert avec sa femme, Mar-
» guerite van de Vageviere, de fonder une ville nouvelle. L'abbaye
» de Middelbourg possédait, au commencement du XV^e siècle, une
» ferme ou cense dans la paroisse de Heyle, entre la commune d'Ar-
» denbourg et celle de Moerkerke. Cette terre ayant été cédée, vers
» 1440, à Colard Lefevre, beau-frère du trésorier, celui-ci pensa
» qu'elle convenait à ses desseins, en fit l'acquisition en 1444, et, ayant
» obtenu du duc la permission d'y créer une seigneurie, y fit bâtir
» aussitôt quelques habitations. Une jolie église, consacrée à saint
» Pierre et à saint Paul, s'éleva ensuite au milieu d'elles, et la bour-
» gade naissante, appelée Middelbourg, reçut le privilège de tenir une
» foire franche, durant six jours, ce qui augmenta encore sa popu-
» lation. » (*Ernest van Bruyssel*. Histoire du commerce et de la
marine en Belgique, tome II, page 164).

* Lisez Pierre. — ¹ Une annotation marginale au crayon, qui paraît être de Gaillard lui-même, ajoute : et d'azur de cinq pièces. —

² Depuis : d'azur au chef d'hermines (Wapenboek).

Le seigneur de LA GRUTHOUSE, à Bruges, d'or, à la croys de sable; et sont surnomé *de Bruges*, yssuys hoers la famille *Marle* des chastelains de Bruges; mais, à présent, il porte escartelé de gueulle au sautoir d'argent, et crye à la bataille : *Bruges la noble de saint Maurys!*

Le chastelain d'YPRE, de gueulle, à la crois de vair, et crye son nom.

Le viconte d'AERLEBEQUE, gyronné d'or et d'asur de huict pièces, à l'escuson de gueulle sur le tout, et crye à la bataille : *Haerlebeque! Haerlebeque!*

Le viconte et seigneurs de CASSEL, d'argent, à ung espée en pal, la point en hault, tout de sable, et crye : *Cassel! Casselberch!*

Le seigneur de la ville et pays de STEELANDE, de gueulle, à la fesse d'argent, sargé de troes freseaulx d'asur, et crye à la bataille : *Steelande!*

Le seigneur du pays de SYCELLE, d'argent, au sautoir de gueulle et quatre quinte-fueulles de mesmes, et crye son nom.

Le seigneur du pays de LA WOESTYNE, de gueulle, à la crois ancré d'argent, et crye : *Woestyne! Woestyne!*

Le seigneur du pays de SYSOEYN, ber de Flandres, porte bendé d'or et d'asur de six pièces, et crye son nom : *Sysoeing!*

Le seigneur de NIEUWERLANDE, weeft ber de Flandres, varié d'argent et de gueulle.

Le seigneur du pays d'YSENDYCQUE, de sable, à la croes et douze merlettes tout d'argent, et crye sôn nom.

Le seigneur du pays de WAURYN, d'asur, à l'escuson d'argent, et crye : *Wauryn, moers qui le passe!*

Le prince de MOERTAEINGNE, d'or, à la croeis de gueulle et crye : *Tournaey!*

Le chastelain et vicomte de FURNES, d'ermes, à la bende losangez de gueulle.

Le seigneur de PHALEMPHIN, de gueulle au chief d'or, et cry à la bataille : *Fraeyers Falempbyn!*

Le chastelain et seigneur de BERGHES S'-WYNNOCX, d'or, au lyon de gueulle, lampassé et armé d'asur, et crye *Berghes! Berghes de madame de Chateau-Bruin!*

Le seigneur de PAMOEL, de gueulle, à la fesse d'argent.

Le seigneur du pays de NEVLE, d'argent, à la croes de gueulle, et crye : *Mortaiengne!*

Le seigneur de BEVRES-LEZ-HAUDENAERDE, fesses d'or et de gueulle de six pièces, et crye : *Bevres la noble d'Audenaerde!*

Le seigneur de WARYGNE, ber de Flandres, d'or, à troes

chevrons de gueulle, et crye : *Haerlebeque! Haerlebeque!*

Le viconte et conte de LOOE, de gueulle, à la crois de vair, escartelé des armes gyronnéz de Flandres.

Le seigneur de COURTRAEY, d'or, à cinq chevrons, le premier coupé, tout de gueulle, et crye : *Haerlebeque! Haerlebeque!*

Le grand seigneur de HEYN, ber de Flandres, d'argent à la bordure de gueulle, et crye son nom.

Le seigneur de PONTRUWAERT, fesses d'argent et d'asur de six, à la bordure de gueulle, et crye son nom : *Pontruwaert!*

Le seigneur de PRAET, d'or, au sautoir de gueulle ¹, et crye son nom.

Le seigneur de ROBÆYS, d'ermynes, au chief de gueulle.

Le viconte d'ALOIST, de gueulle, fretté d'argent de six pièces.

Le seigneur du pays d'ANGELEMOUSTYER, d'or, à la teste d'ung chert, collé et les cornes chacun à cinq branches, tout de gueulle, et crye son nom.

Le seigneur du pays de WAESE, d'asur, au naveau ² d'argent, les cinq feuilles en hault de synople.

¹ Auparavant chargé de neuf aigles d'or. — Anciennes armes : de gueules, à trois aigles d'or (Wapenboek). — ² Navet.

Le seigneur du pays de BORNEHEM, d'or, au tour, à ung tourrette couvert, tout d'asuer.

Le seigneur de ROULLE, d'argent, au double croes de sable, point d'arivant, et crye son nom.

Le seigneur de HEEVERGHEM, d'or, au sanglier de saple passant, denté d'argent.

Le seigneur de BAILLEUL, de gueulle, au sautoir de vaeir, et crye son nom.

Le seigneur de LAUWE, escartelé d'or et de sable, et crye : *Up der Leye!*

Le seigneur de POUQUES, d'or, au lyon léopaert de sable, lampassé et armé de gueulle.

Le seigneur de PAMELE, ber de Flandres, fesses de gueulle et d'or de syx pièces, et crye : *Bevre! Bevre!*

Le seigneur de BOESINGHE, d'or, à la teste de ung mourret ¹ de sable, torqué d'argent, et crye son nom : *Boesinghe!*

Le seigneur du pays de BEVRES, au pays de Wase, fesses d'or et d'asur de huict pièces, et crye : *Bevres! Bevres!*

Le seigneur de WYNGHENDALE porte les anchiennes armes gyronnez de Flandres, au chief d'or, au lyon léopaerdt de sable, lampassé et armé de gueulle.

¹ Maure.

Le seigneur de BOULLERS, ber de Flandres, d'or à l'escuson de gueulle, et crye son nom.

Le seigneur de VORMYSELLE, d'argent à l'essequier de douze pièces, de gueulle.

Le seigneur d'ESPYERE, de gueulle à la croies d'argent, et crie : *Mortaeingne!*

Le seigneur du pays de COUQUELARE, d'asur à troes besans d'argent, et crye son nom.

Le chastelaeyn, viconte et seigneur de DYXMUDE porte fesses d'or et d'asur de huict pièces, à deux cotises, ou filetz, recotisé en forme de sautoir, sur le tout, de gueulle : leur surnom et crye fut : *Bevres! Bevres!*

Le viconte et seigneur de COMYNES, d'or à l'escuson de gueulle, à la crois de vair, à l'ourelet sur l'oer ¹ huict roses, de gueulle ².

Le seigneur de GAVRE, de gueulle à troes lyons d'argent, coroné, lampassé et armé d'or ³, et crye son nom : *Gavre!*

¹ L'or. — ² Ces armes sont celles des sires de Comines, chatelains d'Aire aux ^{xiii}^e et ^{xiiii}^e siècles, comme on les voit sur leurs sceaux appendus à plusieurs actes appartenant au chartrier de Nonnenbossche (Archives du royaume). Dans le « Waepenboek, » on trouve encore : D'argent à l'écusson de gueules au chevron d'or et trois coquilles de même, insignes de la maison de la Clyte, qui posséda la seigneurie de Comines sous les ducs de Bourgogne et dont naquit Philippe de Comines, le célèbre historiographe de Louis XI. — ³ Le contrescel de Raso de Gavera (^{xiii}^e siècle) porte ces armoiries. Le « Wapenboek » donne aussi, sous le nom des comtes de Gavre : d'or au

Le seigneur de DUDZELLE, d'argent au chevron de gueulle.

Le seigneur de POTZ, fesses d'asur et d'argent de huit, à la bende ou baston de gueulle sur le tout.

Le seigneur de DEYNSE, fesses d'argent et de gueulle de huit, à la bordure d'asur.

Le seigneur de MALDEGHEM, d'or à la crois et douze merlettes à l'ourelet, tout de gueulle, et crye son nom.

Le seigneur de AXELLE, d'or au chevron de gueulle.

Le seigneur du pays de SANDTVOERDE et du mystier ¹, d'or au chevron de sable; leur surnom fut de Gandt.

Le seigneur de ORSYS, d'argent au double trésoer ² fluerdelysé de synople, et crye : *Gavere!*

Le seigneur de HAVESQUERQUE, d'or à la fesse de gueulle, et crye : *Havesquerque!*

Le seigneur du pays de RODE, d'asur au lyon d'or, lampassé et armé de gueulle ³. Ceste baronye avylages.

double trescheur de sinople à la bande de gueules, brochant sur le tout; et : d'or au lyon et la bordure engrelée de sable. Cri : *Gavre au chapelet!*

¹ Métier, *ambacht*. — ² Trescheur. — ³ Nous avons trouvé ces armes sur le contrescel de Gérard, seigneur de Roden (xiii^e siècle) dont un exemplaire fait partie de notre collection.

Le seigneur de MALE, d'or au lyon de sable, lampassé de gueulle, armé d'argent.

Le seigneur de CAECTEM, fesses de vair et de gueulle, de six pièces, et crye son nom.

Le seigneur de WENDYNE, de gueulle au sautoir d'argent, et crye son nom.

Le seigneur de HUUDTQUERQUE, d'argent à la croes de sable, sargé de cinq cocquilles d'or.

Le seigneur de OESTCAMP, de gueulle à la bende et six merlettes, à l'ouret, tout d'argent.

Le seigneur du pays de TERMONDE, d'or au lyon de sable, escartelé d'argent, à la fesse de gueulle.

Le seigneur du pays d'ESCORNAEY, d'or au double trésoer de synople, et chevron de gueulle sur le tout, et cry : *Gavere!*

Le seigneur de SAEFTINGHE, d'argent au lyon de sable, lampassé et armé de gueulle.

Le seigneur du pays de ROTSELARE, de sable au double croes d'argent, point arivant. Ceste baronnye est en la conté d'Alost, lez la ville de Ninove.

Le seigneur de HONSCOTE, d'ermynes à la bende de gueulle, sargé de troes cocquilles d'or, et crye : *Furnes!*

Le seigneur de PIENNE, d'asur à la fesse et dix huit billetes, tout d'or.

Le seigneur du pays de WEDERGRADE, bôndes d'or et d'asur de six, à la bordure de gueulle ¹, et crye : *de saint Hevraerdt Sysoein ! de saint Hevraerdt Sysoien !*

Le seigneur de LEMBEQUE, d'asur au chief d'or, au lyon léopaerdt de sable, lampassé et armé de gueulle.

Le seigneur de GUYSE, d'argent à la fesse de gueulle, et crye : *Place à la banyère !*

Le seigneur de MELLE, d'or à quatre chevrons, le premier coupé, tout de gueulle, et crye : *Courtraeysien ! Courtraeysien l'anchien baron !*

Le seigneur de STRATE, de gueulle à troes espees en bende, les pointz en bas, tout d'argent, et crye : *Strate ! Strate !*

Le seigneur de GONTRE, d'or au lyon de sable, à la bordure dentelé d'asuer.

Le seigneur de LA ROUSTUNE, d'or à l'escuson de synople ² et crye : *Saincta Marye Roustune !*

Du pays du FRANC, d'argent à la bende d'asuer.

Le seigneur de WAESTENEE, d'argent à la fesse de gueulle, au lambeau ³ de cinq pièces d'asuer.

¹ Ce sont les armes des premiers seigneurs de Wedergrate ils ont porté depuis : Écartelé au 1^{er} et 4^e de sable au lion d'or et au 2^e et 3^e d'azur à l'aigle d'or (voir Wapenboek). — ² Depuis : de sable au chevron d'argent accompagné de 3 coquilles de même (Wapenboek). —

³ Lambel.

Le seigneur de STEENHUUSE, bendé d'or et d'asur de six, à l'ombre de ung lyon, sur le tout, à la bordure de gueulle ¹, et crye : *Steenhuuse ! Steenhuuse de Sysoin !* Ceste baronye est érygé en une princypaulté.

Le seigneur de GHYSTELLES, de gueulle au chevron d'ermynes, et crye son nom ².

Le seigneur de AVELINGHIEN, de gueulle à la croes ancré d'argent, escartelé de vaëir, et crye à la bataille : *Avelynghien ! Avelynghien !*

Le seigneur de ZOTTENGHIEN, gyronné d'or et de gueulle de dix, chascun gyron de gueulle sargé de troes croes crosez, pomelez à pointes fycés d'argent, et crye son nom.

Le seigneur d'ESPINOEY, d'asur à l'aigle d'argent membré d'or. Ceste baronye est érygié en conté.

Le seigneur de LYDEQUERQUÉ, de gueulle à troes lyons d'or, lampassé et armé d'asur, et crye : *Gavere ! Gavere !*

Le seigneur d'YSENGHIEN, d'argent à la crois et douze merlettes, à l'ourelet, tout de sable, et crye : *Maldegheem !*

Le seigneur de COLSCAMP, d'asuer au chief d'ermynes, et crye son nom.

Le seigneur de DRYNCHAM, d'argent à l'essequier d'asur de douze pièces, à la bordure de gueulle, et crye : *Houdenbourg !*

¹ Composée de gueules et d'argent dans les anciennes armes. —

² Les armes des premiers seigneurs de Ghistelles étaient : de gueules au chevron d'or ; ils ont porté ensuite : de gueules au chevron d'argent.

Le seigneur de HALEWIN, d'argent à trois lyons de sable, coroné, lampassé et armé d'or, et crye : *Halewyn ! Halewyn !*

Le seigneur de MAELSTEDE et du mystier, d'ermynes à la fesse d'asur, à deux cotyces recotysez, en forme de sautoir, sur le tout, de gueulle, et crye son nom.

Le seigneur de HUUGHERSCLUS, d'argent à la fesse et troes cleefz, en pal au chief, tout de sable.

Le seigneur de HASSELT, d'or au lyon de gueulle, billetté de mesmes, lampassé et armé d'argent, et crye : *Cueur de lyon Hasselt !*

Le seigneur de HEMSRODE, d'or au chevron de gueulle, sargé de trois aneaux d'argent, et crye : *A la moert ! A la moert tout autour !*

Le seigneur de CROYS, d'argent à la croys d'asur, et crye : *Tournaey ! Tournaey !*

Le seigneur de BEVERNE, de sable à troes gemelles d'or.

Le seigneur de LANNOEY, d'argent à troes lyons de synople, coroné, lampassé et armé tout d'or.

*S'ensuivent les nobles officiers
hérytable de la conté de Flandres.*

L'évêque de TOURNAEY, arche-canselier de Flandres, porte d'asur semez de fleur de lyz d'or, à ung tour cou-

vert tout d'argent sur le tout, et deux crosses d'abez de gueulle, mys hors le barbecaens ¹ dudict tour.

Le provost de SAINCT-DONAES, à Bruges, chancelier de Flandres, d'or au lyon de sable, lampassé de gueulle, coroné, colané à ung crois pendant sur le pautrine du lyon et armé tout d'argent.

Le seigneur de WINGLE, près Pont-à-Vendyn, conestable de Flandres, d'argent à six cocquilles de gueulle; de ceste seigneurie et office de conestable appartient à présent à seuz de Meluyn, conte d'Espinoey.

Le seigneur et baron du pays de HUGHESCLUUS, grand admyrael de Flandres, portoit d'argent à la fesse et troes cleefz, en pal, au chief tout de sable.

Le seigneur de DOULYEU, marischal de Flandres, de gueulle au sautoir de vair, à la bordure dentelé d'or, et crye : *Bailleul! Bailleul!*

Le seigneur d'ARMENTIERS, grand-maistre d'hostel de Flandres, et portoit d'argent à la fesse de gueulle, et l'escarboucle floré et pomelé tout d'or sur le tout, et crye à la bataielle : *Termonde! Termonde!*

Le seigneur de LE VYCHT, grand escuier de Flandres, porte d'or fretté de six pièces de sable, et crye son nom.

Le seigneur de SCLYPE et du mystier, grand chambelain de Flandres, lequel depuis a esté surnomé le chamberlain du Franc, et portoit d'argent à l'essequier d'asur,

¹ Barbacane.

de douze pièces, et ont esté aussy seigneurs de la ville de Houdenbourg.

Le seigneur de BOUVELOOE, grandt tressant ¹ de Flandres, portoit escartelé d'argent et de gueulle, au baston d'asur sur le tout.

Le seigneur de LOE, grand eschanson de Flandres, porte d'argent au lyon de sable, coroné, lampassé et armé d'asur.

Le seigneur de ROSENDALE, grandt boutellier de Flandres, d'argent au chief de gueulle, au baston d'or sur le tout.

Le seigneur de LEENTSEELE, grandt hussier de Flandres, portoit d'or à la fesse de sable, à ung merlet au chief de mesmes.

*S'ensuivent les très-noble et
anchienes seigneurs, avecque l'ancienne
noble maysons de chevalerye de Flandres.*

Le seigneur de HOUDENBOURG, d'or à la poerte à troes tourettes, tout de gueulle houvert.

Le seigneur de THOURHOUT, d'argent à la poerte, à ung tourrette couvert, tout de sable.

Le conte de BLANDYN-LEZ-GANDT, de sable à quatre lettres, assavoir : G.A.N.D. d'argent mys en bende.

Le conte de SYSOING, portoit de gueulle à l'escarboucle

¹ Grand tranchant.

fleurdelyzé et pomelé d'or, sargé au mytan de ung tourteau de synople.

Le chastelain de BRUGES, fesses d'argent et de gueulle, de huict pièces.

Le seigneur de RODENBOURG, à présent dict HAERDENBOURG, d'or à la poerte, à troes tourettes couvert et fremez, tout de gueulle.

Le chastelain de TOURNAEY, d'or à la crois de gueulle, escartelé de gueulle à la poerte sans tourettes d'argent, et crye à la bataille : *Mortaeyngne! Mortaeyngne!*

Le seigneur de DUNCQUERQUE, d'asur au chief d'or ⁴.

Le seigneur de GRAVELINGHE, fesses de gueulle et d'or de six, au chief d'or et crye à la bataeille : *Bevres! Bevres!*

Le chastelain de LYLLE, de gueulle au chief d'or, escartelé de gueulle, au fleur de lyz d'argent, et crye : *Falempin!*

Le seigneur de STAVELE, d'ermynes à la bande de gueulle, et crye son nom.

Le chastelain de DOWAY porte de synople au chief d'ermynes, et crye : *Garde de la poinct! Garde!*

Le seigneur de PETEGHEM, fesses de gueulles et d'or de six, au premier canton d'ermynes, et crye : *Bevres! Bevres!*

⁴ Depuis : d'or à la croix de sable au lambel d'azur de cinq pièces. (Wapenboek).

Le seigneur de WERVY, d'or à la bende et six quintefueilles, tout de gueulle.

Le seigneur de WARNESTON, d'argent à la bordure de sable, et crye : *Heyne! Heyne!*

Le seigneur de BOUWENQUÈRQUE, d'asur à troes besans d'argent, semez de croes crosez, pomelez, à poinctes fycés d'argent, et crye : *Couquelare!*

Le seigneur de TRONCHIENES, gyronnez d'or et d'asur de douze pièces, à l'escuson de gueulle, sur le tout, et ung fillet de gueulle, au travers dudict escu, et crye : *Flandres! Flandres!*

Le seigneur de HEEMELGHEM, d'argent à la crois de sable, et crye son nom.

Le seigneur de LAYE pareilles.

Le seigneur du pays de LE HOUTSCHE, fesses d'argent et de gueulle, de six pièces et crye : *Bruges! Bruges!*

Le seigneur de LICHTERVELDE, d'asur au chief d'ermynes, et crye son nom.

Le seigneur de OESTQUERQUE, de gueulle à troes croysans d'argent, et crye son nom.

Le seigneur de VOOERDE, pareilles.

Le seigneur de REYGHERSVLYEDT, d'asur à la crois dentelé d'argent, et crye son nom.



Le seigneur de MOERQUERQUE, d'or au sautoir de gueulle, sargé de cinq cocquilles d'argent, et crye : *Praedt ! Praedt !*

Le seigneur de ZWEVEZEELLE, d'argent à quatre chevrons, tout enthières de gueulle, et crye : *Courtraeysyen ! Courtraeysyen !*

Le seigneur de STEENBEQUE, d'asur à trois cocquilles d'argent, et crye son nom.

DE VISCH, seigneurs de LA CHAPELLE, d'argent à deux poissons nommé allennes en pal, adossez, archié, de sable, semez de crois croisez, pomelez, à pointes fycés, de sable.

Le seigneur de MOORBEQUE, d'asur à la fesse et dix huict croes, crosez et pomelez, tout d'or, et crye son nom.

Le seigneur de CHENAËY, de gueulle à trois lyons d'argent, lampassé et armé d'asur, et crye : *A forche ! A forche Chenaey !*

Le seigneur de GRAEMSBERGHE-LEZ-DERMONDE, de gueulle au sautoir d'argent, et crye : *Helpt synt Jan Graemsberghe !*

Le seigneur de ZWEVEGHEM, de gueulle à troes chevrons d'argent, et crye : *Haerlebeque ! Haerlebeque Zweveghem !*

Le seigneur de BORRE, d'argent à l'escuson de gueulle. et crye : *Huter bane ! Huter bane !*

Le seigneur de ROQUEGHEM, d'or à la crois de gueulles et double tresoor fluerdelyzé de synople, et crye son nom : *Roqueghem!*

Le seigneur de LANDAS, emencé en pal d'argent et de gueulle de dix.

Le seigneur de SOMERGHEM, de synople au chief d'or à troes pals de gueulle.

Le seigneur de HERSTEYN, pareilles, à lambelz de cinq pièces d'asur, et crye : *Somerghem!*

Le seigneur de LYELARE, de sable au chevron d'argent, et crye : *Mael te viendra! Mael te viendra!*

Le seigneur de WALMERBEQUE, d'or au chevron et dix huict billetes, tout de gueulle.

Le seigneur de HEEQUELOOE, d'argent au double tresoor fleurdelyzé de synople, et ung lyon de sable lampassé et armé d'or.

Le seigneur de BERNAGE, fesses de gueulles et d'or de six pièces, les troes de gueulle fretté d'argent, et crye : *Bevres! Bevres joyeulx Bernage!*

Le seigneur de HERSEAEULX, chevronné de dix d'or et de gueulle, et crye : *Courtraey!*

Le seigneur de WATERVLIEDT, les nobles Berghes, d'or au sautoir de gueulle, sargé de cinq aneaeulx d'argent, et crye : *Praet!*

Le seigneur de OULTRE, de gueulle au sautoir d'argent, escartelé de gueulle, à la crois de vair ¹, et crye : *Wendyne!*

Le seigneur de WATYNEE, d'or à la fesse de gueulle, au chief troes merlettes de sable, et crye : *Watyne d'Avesquercque! Watyne d'Avesquercque!*

Le seigneur de MENYN, d'argent à troes chevrons de gueulle ², et crye : *Courtraey! Courterosyen! Courterosyen!*

Le seigneur de GRANDMONT, d'argent au double croes de gueulle, point arrivant, et crye son nom.

Le viconte de GAVERE d'or au double tresoor fluerdelysé de synople, et crie : *Gavere! Gavere!*

Le seigneur de HAESBROUC, de gueulle à la fesse lozangé, de cinq lozanges d'argent, et crye : *Helpt Godt, Haesbrouc! Helpt Godt, Haesbrouc!*

Le seigneur de BEERNHEM, d'asur semez de fleur de lyz d'or, au chief d'or, à troes pals de gueulle ³, et crye : *Garde le noble Guydon! Garde le noble Guydon!*

Le seigneur de BRAQUELE, d'argent à cinq chevrons de gueulle, le premier coupé, et crye : *Courtraeysyen! Courtraeysyen!*

¹ Les anciennes étaient : de gueules au sautoir d'argent (Wapenboek). — ² Depuis : de gueules à un aigle à deux têtes, d'argent. — ³ Anciennes armes : d'azur à trois béliers d'or, au chef d'argent à trois pals de gueules (Wapenboek).

Le seigneur de NYEUQUERQUE, entre Messyne et Bail-leul, portoit d'argent, à deux chevrons de gueulle, et crye son nom.

Le seigneur de VIANE, en la conté d'Alost; d'or, au lyon de gueulle, coroné, lampassé et armé d'asur, billetté, sur l'or, de gueulle, et crye son nom.

Le seigneur de HUCE, escartelé d'argent et de gueulle.

Le seigneur de BEERQUYN, d'or à la bordure de gueulle, et crye : *A la bone foey Berquin.*

Le seigneur de LE POELLE, d'or, à la crois et douze merlettes, à l'ourelet, tout de gueulle, le crois chargé de cinq coquilles d'argent, et crye : *Maldeghem! Maldeghem!*

Le seigneur de WYNGHENE, de synople à troes macles d'argent, au chief d'or, à troes pals de gueulle, et crye : *Somerghem!*

Le seigneur de BEERLEGHEM, d'or, à la bende, et double tresoir de synople fleurdelisé.

(Nota) Que ung seigneur de Beerleghem fu faict le premier seigneur de Gavere et après seuz de Beerleghem furent faict baron de Gavere seuz de Chenaey qui portoient pour armes de gueulle à troes lyons d'argent coroné lampassé et armé d'or etc., et desdictes de Beerleghem sont venu et yssu plusieurs seigneurs et maeysons lesquelz portent le surnom de Gavere, Gavere.

Le seigneur de MAESMYNES, d'asur au lyon dor, coroné, lampassé et armé d'argent.

Le seigneur de REDELGHEM, pareilles et crye : *Rode!*
Rode!

Le seigneur de ASSEBROUCQ - PRÈS - BRUGES, de gueulle, à la bende et six quinte fueulles d'argent, et crye son nom.

Le seigneur de LE DOUWRE, d'or, à quatre chevrons, le premier coupé, de sable.

Le seigneur de HUUTBERGHE, fesses d'or et d'asur de huict pièces, au sautoir de gueulle sur le tout, sargé de cinq aneauleux d'argent.

Le seigneur de CALQUENE, d'or, à la fesse essequeté d'argent et de sable, et crye son nom.

Le seigneur de HUELE, d'or, au chief de gueulle, à troes pals d'argent.

Le seigneur de HALLENGHIEN, de gueulle, au chevron et dix sept billettes, tout d'or.

Le seigneur de POPPENRODE, d'asur, au lyon d'or, à la bordure de gueulle, fretté d'argent.

Le seigneur de SAINT-AULBYN, d'or, au chief de gueulle.

Le seigneur de HAUTEYN, pareilles.

Le chastelain et viconte de NIEUPOERT, de gueulle au

saultoir de vair, à la bordure d'or à huyct quintefeuilles de gueulle, et crye : *Garde toy de Bailleul!*

Le seigneur de SYMYAEN, essequeté d'argent et d'asur, de six large, à la bordure componné d'or et de gueulle, et crye son nom.

Le seigneur de ALTENA, au pays de Wase, de gueulle, au chief d'ermynes, et crye : *Altyts Altena! Altyts Altena!*

Le seigneur de LYNTVRONNE, d'argent, au chief de gueulle, et crye son nom.

Le seigneur de BAEFSDYCQUE, de gueulle, à la bande d'argent, sargé de trois agles ¹ d'asur, membrez d'or. Il ont aussy esté seigneurs de Assebroucq.

Le seigneur de MORSLEDE, d'or, à deux bendes de gueulle.

Le seigneur de HERSELLE, de gueulle, au chevron d'or.
Le seigneur de STAEDE, pareilles.

Le seigneur de HEYLLE, de gueulle, à la crois et douze merlettes, à l'ourelet, tout d'argent, et crye son nom.

Le seigneur de WETTERE, de gueulle, à la fesse de vair, l'azur en bas.

Le seigneur d'AGREMONT, pareilles, à la bordure dentelé d'asur.

¹ Aigles.

Le seigneur de HOUPLYNES, d'or, au lion léopard de sable, lampassé et armé de gueulle, sargé sur le pautryne d'ung estole ¹ d'argent.

Le seigneur de HONDEKERNE, d'argent, à la fesse de gueulle.

Le seigneur de LOQUERE, pareilles, la fesses, sargé d'ung escuson d'or, au lion de sable, lampassé et armé de gueulle.

Le seigneur de LEEUWERGHEM, d'asur, au lion et billetes, tout d'or, lampassé et armé d'argent, et crye : *Lee-werghem !*

Le seigneur de HERMEEZ, d'or, au lion de gueulle, coroné, lampassé et armé, tout d'asur, à la bordure dentelé de sable; et furent surnomé Turpin; mays, depuis qu'il ontesté barons de Gavere, il et leurs successeurs ont esté surnommé de Gavere, et leur crye à la bataille : *Helpt Godt ende Sint Chrystoffle Turphin !*

Le seigneur de STRAETSEELE, de gueulle, au chief d'or, à l'escuson facé d'argent et d'asur, de six pièces, à la bordure de gueulle au cousté dextre dudict chief.

Le seigneur de BRUGDAMME, de sable à la fesse émençé d'argent, à cincq pointz de gueulle, et crye son nom.

Le seigneur de BAEYNGNAERDT, d'argent au chevron de gueulle et double tresoir flueurdelysé de synople, et crye : *Gavere !*

¹ Étoile.

Le seigneur de HAUTERYVE, d'asur, au lyon d'argent, lampassé et armé de gueulle, et crye : *À mont ! À mont Hauteryve !*

Le seigneur de ZEEBROUCQ, d'argent, à trois quintes-feuilles de sable.

Le seigneur de ZEEVECOTE, de gueulle, au chevron d'argent, et crye : *Deeneman !*

Le seigneur de LE BEERST, d'asur, à troes chevrons, et crye : *Par Madame, vaillant !*

Le seigneur du NYEUWEN, de gueulle, à la bende d'ermynes.

Le seigneur de ZUUDTPIENNE, d'asur, à la fesse et dix-huit billettes d'or, la fesse sargé de troes anneaulx de gueulle, et crye : *Pienne ! Pienne !*

La très-noble et anchienne mayson surnommé VYLAEYN, de laquelle ont dict : *Il n'y a vilaeins noble que en Flandres*, portent : de sable au chief d'argent, et crye : *Vilaeyn le noble ! À Gandt le noble Vilaeyn !*

Le seigneur de HERPE, d'argent, au lyon de gueulle, coroné, lampassé et armé, tout d'asur, à la bordure dentelé de sable, et crye son nom.

Le seigneur de LOMBEQUE, en la conté d'Aloist, d'argent à la crois de synople.

Le seigneur de RUDDERSVOERDE, escartelé : le premier

et d'erny de gueulle, le second et tiers d'argent, au premier canton ung chevalier à chevaël, l'espée levé pour battre, et luy armé de toutes pièces, tout d'argent, le chevaël orné et garny d'asur, boutoné d'or, et crye son nom.

Le seigneur de LYSSEWEGHE, essequeté d'argent et de sable de six large, au premier canton d'or, à cinq chevrons de gueulle ¹ et crye : *Courtraeysyen*!

Le seigneur de BULSCAMP, d'argent, au lyon d'asur, coroné, lampassé et armé tout d'or, et crye son nom.

Le seigneur de EESSENE, de sable, au chevron d'or, et crye : *Wye dat wyl Eessene*!

Le seigneur de BROEDTSHEDE, de synople, à la croys et douze merlettes, à l'ourelet, tout d'argent, et crye son nom.

Le seigneur de BORST, d'or, à l'essequier de douze pièces de sable.

Le seigneur de MEERREGHEM, d'argent, au sautoir de gueulle, sargé de cinq coquilles d'or, et crye : *Moerquerque*!

Le seigneur de VARSENARE, de sable, à troes espez, les pointz en baes, en bende, tout d'argent, et crye : *Strate! Vassenare! Vassenare!*

Le seigneur de BUECQUEMAERE, d'argent, au chevron

¹ Depuis de gueulle à la fasce d'argent, (Wapenboek).

de gueulle, sargé de troes cocquilles d'or, et crye :
Dudzelle !

Le seigneur de TOMME, d'or, au lyon léopardt de sable, coroné, lampassé et armé, tout de gueulle.

Le seigneur de ZANDTBERGHE, de gueulle, au sautoir d'argent, sargé de cincq freneaulx de sable, et crye : *Zandtberghe ! Zandtberghe !*

Le seigneur de SCHOENEVELDE de gueulle, à dix cocquilles d'argent.

Le seigneur de LOPHEM, de gueulle, à la fesse d'argent, fretté de quatre freseaux d'asur, au chief troes estoiles d'or.

Le seigneur de LOVENDEGHEM, de sable, au chevron d'argent, sargé de troes cocquilles de gueulle, et crye son nom.

Le seigneur de MARQUE, de gueulle, au lyon d'argent, la queue mys en sautoir, coroné, lampassé et armé, tout d'or, et crye : *Lymbourg ! Lymbourg !*

Le seigneur de LUMMEN, pareilles, et crye : *Lymbourg !*

Le seigneur de OESTWYNCLE, de synople, au chief d'argent, à troes pals de gueulle, et crye son nom.

Le seigneur de LAQUE, d'argent, à deux poissons, nommé allennes, en pal archyé, adossez de gueulle, semez de crois, crosez, pomez à pointes fycés, de gueulle, et crye : *De la Bourbourg bouf !*

Le seigneur de WATENDONC, d'asur, à la fesse varyé d'argent, à cinq vairs de gueulle et crye : *À la maelhuere, joeyeusement.*

Le seigneur de ORBYSYCOURT, de synople, au chief d'ermynes, à la bordure de gueulle, et crye : *Doway!*

Le seigneur de FREMYCOURT, pareylles, et crye : *Dowaey!*

Le seigneur de MERBERGHE, essequeté d'argent et de gueulle de six, hault et large, et crye son nom : *Merberghe!*

Le seigneur de WASYERES, d'asur, à l'escuson d'argent, au baston componnée d'or et de gueulle, de huit pièces sur le tout.

Le seigneur de S'-WENANT, pareilles, à lambels de gueulle.

Le seigneur de GOSSEYNCOURT, pareilles, à la bordure d'or et lambelz, de cinq pièces.

Le seigneur de DENTELGHEM, de synople, à troes testes de lyons, à pleyne face d'or, lampassé de gueulle.

Le seigneur de MORSEQUE, d'argent, à la fesse d'asur, à deux frettures ou cotyses, recotycés en forme de sautoir sur le tout de gueulle.

Le seigneur de LARE, gironné d'argent et de synople, de douze pièces.

Le seigneur de OVERMERRE, d'asur, au lyon d'or, au baston de gueulle sur le tout, et crye : *Rode! Rode!*

Le seigneur de ROSEBEEQUE, près Ypres, de gueulle, à la fesse ondé d'argent.

Le seigneur de BLANQUEMALE, d'ermynes, au chevron de gueulle.

Le seigneur de NEEDERMERRE, d'argent, à la bende lozangez de gueulle.

Le seigneur de OERDEGHEM, d'asur, au lyon d'argent, coroné, armé et lampassé de gueulle.

Le seigneur de le HAYE, au pays d'Aloist, pareilles, à la bordure d'or.

Le seigneur de WYNTRE, pareilles, coroné, lampassé et armé d'or, et crye : *Au mont ! Au mont Hauteryve !*

Le seigneur de CNESSELARE, de sable, à la croes d'argent, et crye son nom.

Le seigneur de YMBYSE, bendé d'or et d'asur, à l'ombre du lyon, sur le tout et la bordure de gueulle, sargé de onze besans d'argent.

Le seigneur de LEMBEQUE, près Dam, d'argent, à la fesse de gueulle, au chief lambeaulx de cinq pièces de gueulle.

Le seigneur de RYNEGHELST, d'asur, à la bende et dix-sept billettes tout d'or.

Le seigneur de ZARREN, de sable, à la fesse d'argent, au chief émencé de cinq pointz et deux demyz d'argent.

Le seigneur de LE HEELST, d'asur, à troes agles d'argent, membrez de gueulle.

Le seigneur de DYCQUEBUS, de gueulle, à deux bendes d'or, et crye : *Morslede!*

Le seigneur de RASENGHIEN, d'asur, au lyon d'or, coroné, lampassé et armé de gueulle.

Le seigneur de LE DONC, fesses de gueulle et d'or, de six pièces, au sautoir d'argent sur le tout.

Le seigneur de VUEURHOUTE, d'argent, à deux cottyces recotysez, en forme de sautoir, de gueulle, à la fesse d'asur sur le tout, et crye son nom.

Le seigneur de LE WALLE, près Avesquerque, de gueulle, à dix lozanges persez ou macles d'argent.

Le seigneur de PUTHEM, d'argent, à deux roses, le premier canton tout de gueulle.

Le seigneur de COUDEQUERQUE, d'or, à l'essequier de douze pièces de synople.

Le seigneur de SAINT-PIERRE, fesses d'argent et d'asur, de six, au premier canton d'argent, au chevron de gueulle, et crye : *Dudzelle! Dudzelle!*

La mayson surnomé LE FLAMENG DE GAND, d'or, à troes bendes d'asur, à la bordure de gueulle, et crye : *Sysoyng!*

Le seigneur de BEVRES, près Roulle, d'argent, à la fesse de sable, au chief une vivre de mesmes.

Le seigneur de DEERLYCQUE, d'asur, à troes pals varyé d'or et de gueulle.

Le seigneur de NEDERBRACLE, d'argent, à deux bendes de gueulle.

La mayson surnomé de LYSLE, de gueulle, au chief d'or, au demy lyon rampant de sable, lampassé et armé de gueulle, et crye : *Lylle! Lylle! Fraeyhyers Phalemphyn!*

Le seigneur de SCHENDELBEQUE, d'asur, au lyon et billettes, tout d'argent, lampassé et armé de gueulle.

Le seigneur de COENROOET, d'or, à cinq bastons, mys en bende, de gueulle, au premyer canton de gueulle à ung croissant d'argent.

Le seigneur de CAESQUERQUE, d'asur, à la crois ancré d'argent.

Le seigneur de ROESEBEQUE, près Dentelghem, d'argent à troes lyons de sable, coroné, lampassé et armé d'or, au baston componné d'or et de gueulle, de huict pièces, sur le tout, et crye : *Halewyn! Halewyn!*

Le seigneur de GAEYMAERS, d'argent, au sautoir de gueulle.

Le seigneur de WOËMEN, pareilles.

La maison surnomé DE HIECAUTE, pareilles, et crye : *Gramsberghe!*

Le seigneur de HEECHAUTE, d'asur, à la bende et dix-sept billettes d'or, ladicte bende sargé de troes merlettes de gueulle ¹.

Le seigneur de BRAEYMONT, d'ermynes, à la bende de gueulle, à troes agles d'or.

Le mayson surnomé DE CRANE, pareilles, exsept, au lyeu des agles, freseaulx d'or.

Le seigneur de TILLEGHEM, d'argent, à l'essequier de xij pièces de sable, et crye : *Vormyselle!*

Le seigneur et vyconte de HERBOEYEGHEM, d'argent, à deux fesses d'asur, à deux cotyses recotysez, en forme de sautoir de guèulle, sur le tout, et crye : *Herboeyeghem! Herboeyeghem!*

Le seigneur de MEUR, d'argent, à la crois et douze merlettes à l'ourellet de sable, le crois sargé de cinq coquilles d'or.

Le seigneur de HAUTOYS, d'argent, au chief de guèulle, à ung merlot, au cousté dextre d'or, et crye : *Lyever dy dan my!*

Le seigneur de STAPLES, d'ermynes, à la fesse de gueulle.

Le seigneur de HAEYSHOVE, de gueulle, au lyon d'or, lampassé et armé d'asur.

¹ Les armoiries décrites dans l'article précédent, sous le même nom, sont celles des premiers seigneurs.

Le seigneur de SAINT-BAVON, d'or, à la fesse essequeté d'argent et de gueulle.

Le seigneur de QUYNNGHYEN, d'argent, à quatre chevrons, le premier coupé de gueulle, et crye : *Quynghyen! Quynghyen l'amoureux!*

Le seigneur de SAMYRON, émencé en pal d'or et d'asur de dix, et crye : *Landas!*

Le seigneur de LE WALLE, près Courtraey, d'argent, au chevron et troes merlettes, tout de sable.

Le seigneur de SAEMSCLACHT, de gueulle, à la crois et douze merlettes à l'ourellet, tout d'or, et crye : *A la bone foey Saemsclacht!*

Le seigneur de WESTHENDE, d'asur, à la fesse d'argent, et crye : *Tout à la moert, exsept le Roy!*

Le seigneur de MOEREGHEM, de sable, à dix cocquilles d'argent.

La mayson surnomé SMOERS, pareilles.

Le seigneur de HOEGHELEE, dict Ouvelée, d'argent, au sautoir de sable, et crye : *Ouvelée! Ouvelée à la chaste-laeyne!*

Le seigneur de ZWYNAERDE, de sable, au chevron à troes frocx, tout d'or, et crye son nom.

Le seigneur de LE BOURG, d'argent, à troes estrylles de



gueulle; maeyz depûis l'an 1370, il ont porté, d'ermynes à troes estrylles de gueulle, et crye : *Le lyber vaillant de le Bourg! Le lyber vaillant de le Bourg!*

Le seigneur de SNELLEGHEN, de gueulle, à six cocquilles d'argent.

Le mayson surnomé MULLAERDT, pareilles.

Le seigneur de ZEEDELGHEM, d'or, au chevron de gueulle à trois cocquilles d'argent.

Le seigneur de SCHIERVELDE, d'ermynes, à la fesse lozanges de cinq lozanges de gueulle.

Le seigneur de LOOE, de gueulle, à la fesse d'argent et trois croissans d'or.

Le seigneur de LEFFYNGHE d'asur, au sautoir et douze merlettes à l'ouret d'or.

Le seigneur de SYNGHEM, d'or, au premier canton de gueulle.

Le seigneur de BELLEM; de gueulle, à quatre chevrons d'argent, le premier coupé, et crye : *Bellem! Bellem!*

Le seigneur de BROEN, de sable, à l'escuson d'argent, et crye : *Bon voulloir Bron!*

Le seigneur de MASSERODE, d'argent, au chevron de gueulle, à lambelz de quatre pièces d'asur.

Le seigneur de BUSBEQUE, pareilles, au lambelz, de quatre pièces de sable.

Le seigneur de VALQUEGHEM, d'ermynes, à troes ameydes de gueulle.

Le seigneur de HOUDENHOVE, de sable, à la bende et dix-sept billettes tout d'argent, et crye : *Nostre-Dame Houdenhove! Nostre-Dame Houdenhove!*

Le seigneur de BASSEVELDE, d'or, à la crois et douze merlettes à l'ourelet, de sable.

Le seigneur de SAINT-GEORGE-TEN-DYSTELE, d'asur au chief d'argent, à troes pals de gueulle, et crye : *Sainct George! Sainct George!*

Le seigneur de DOTENYS, d'argent, à la bende de gueulle.

Le seigneur de DADYSELLE, de synople, à dix lozanges d'argent.

Le seigneur de HELVERDYNNGHE, d'argent, à la crois de gueulle, au chief une vivre de sable sur le tout, et crye : *Helverdynghe! Helverdynghe de Nevele!*

Le seigneur de DISTELDONC, d'or, au chevron de gueulle, sargé de troes estoiles d'argent.

La mayson VAN DER CAUWERBOURG, pareilles.

Le seigneur de CALONE, d'ermynes, au lyon léopardt de gueulle, lampassé et armé d'or.

Le seigneur de VLIERDENBEQUE, d'argent, au chevron et dix-sept billettes tout de sable.

Le seigneur de LEES ou LYES, de vair, au chief de gueulle.

Le seigneur de HOLLEBEQUE, de gueulle à deux bendes d'argent.

Le seigneur de HERWYN, d'argent, à la fesse de gueulle, au lyon léopaert de synople, lampassé et armé de gueulle au chief.

Le seigneur de AXPOELE, de sable, au chief d'argent, à une vivre de gueulle, et crye : *Vilaeyn à Gandt!*

Le seigneur de LEEQUE, d'asur, à troes cocquilles d'argent au chief d'or au lyon léopaert de gueulle, lampassé et armé d'asur.

Le seigneur de PLATYEL, d'or, au lyon de gueulle, lampassé et armé d'asur, au baston d'ermynes sur le tout, et crye : *Berghes le noble de madame de Chasteau-Bruyn!*

Le seigneur de RUMBEQUE, de gueulle, au chief d'argent, au lyon léopaert de sable, lampassé et armé de gueulle.

Le seigneur de GEMMEN, d'argent, à la fesse de sable.

Le seigneur de RYEN en Tournesys et le seigneur de HOVERDRYE pareilles.

Le seigneur de LE MOERE, au pays de Waes, de sable au chief d'argent escartelé d'or, au chevron de gueulle, et crye : *Vilaeyn!*

Le seigneur de POULVOERDE, d'argent, au chevron de sable.

Le seigneur de LA HAYE, en la chastelaynye de Lylle, de sable, à l'escuson et troes estols ¹ d'argent; mais à présent, il portent d'asur à l'escusson et les troes estoles d'argent, et crye : *Wauryn! Wauryn!*

Le seigneur de LE WALLE, à Bruges, de gueulle, au lyon d'argent, coroné, lampassé et armé tout d'or et crye : *van den Walle!*

Le seigneur de CROMBEQUE, d'or, à cyncq bastons de gueulle, au premier canton de gueulle, fretté de six pièces d'argent.

Le seigneur de RELY, d'or, à troes chevrons d'asur, et crye : *Puisque madame le veult!*

Le seigneur de RONNE, party en pal d'or et de synople, au lyon léopart de sable, sur le tout, lampassé et armé de gueulle.

Le seigneur de LANDEGHEM, de sable, à troes cocquilles d'argent.

Le seigneur de POLLARE, de gueulle, au sautoir d'argent, sargé de cyncq aneaeux de sable, et crye : *Wendyne!*

Le seigneur de HARDOEYE, d'argent, à troes quintefueilles de gueulle.

Le seigneur de SCHONNEZ, de gueulle, à la fesse d'argent,

¹ Étoiles.

au chief lamleby de cinq pièces d'argent, facé de cinq d'asur.

Le seigneur de FROHUUSE, pareilles, à la bordure dentelé d'asur.

Le seigneur de MOCRON, pareilles, et crye : *Louvaein !*

Le seigneur de RODENHOVE, de gueulle, à la bende varyé double.

La très-noble mayson surnomé REYPHYS, pareilles.

Le seigneur de RENEZ, d'or, à troes ameydes de gueulle.

Le seigneur de LE HAMME, pareilles.

Le seigneur de HEEQUE, de gueulle, au sautoir de vair, à lambelz de cinq pièces d'or, et crye : *Bailleul ! Bailleul !*

Le seigneur de HERSBERGE, d'or, fretté de huict pièces dentelé de gueulle.

Le seigneur du QUESNOEY, d'or, à l'essequier de gueulle de douze pièces. Il ont esté seigneurs de Pamele, bers de Flandres.

Le seigneur de BRYLYON, pareilles, et crye : *Quesnoey !*

Le seigneur de CHYMBERSAQUE, d'argent, à l'aygle de sable, membrez de gueulle.

Le seigneur de VOCRE, de sable, à deux fesses d'argent, et crye son nom.

Le seigneur de BEAUFREMEZ, d'argent, à xj roses de

gueulle, au premier canton d'asur à l'escuson d'argent, mais à présent, il portent, d'asur à l'escuson d'argent, et au chief du grandt escu troes merlettes d'argent, et crye : *Wauryn! Wauryn!*

Le seigneur de ZOOETSCHOERE, de sable, à la poerte à troes tourettes d'argent, escartelé d'or à troes pals de gueulle.

Le seigneur de HOEYEN, d'argent, à la bende de sable et d'or, à troes fesses de gueulle, à la bordure d'asur.

Le seigneur de LYEUWEN, d'argent, à la fesse de gueulle, au chief ung lyon léopart d'asur, lampassé et armé d'or, et crye : *Termonde! Termonde!*

Le seigneur de MUNTE, d'or, à deux lyons de sable, armé et lampassé de gueulle, au premier canton de sable.

Le seigneur de BORGALE, d'argent, au chief de gueulle à troes merlettes d'argent.

Le seigneur de WULVERGHEM, de sable, à troes testes d'ome barbu et chevelu tout d'or.

Le seigneur de PEERBOEMME, de gueulle, à la fesse d'argent fretté de quatre freseaeulx d'asur, au chief troes besans d'argent.

Le seigneur de COERNHUUSE, de gueulle, à la fesse bretesqué et contre bretesqué d'argent, et crye son nom.

Le seigneur de WULFSBERGHE, de gueulle, à dix cocquilles d'or.

Le seigneur de HERQUENGHYEN, varyé, au chief à troes maeilletz bassant d'or.

Le seigneur de MOER, de sable, à la croes ancré d'argent et crye : *Halt wast van der Woestyne! Halt wast van der Woestyne!*

Le seigneur de RAEYNOLTRE, d'argent, à la fesse vivré de gueulle.

Le seigneur de BROUCQUE, d'argent, à l'aigle de gueulle membrez d'or.

Le seigneur de HAUTVIVERE, d'asur, au chief d'ermynes, à la bordure dentelé de gueulle.

La mayson surnomé de CASANDT, de sable, à l'aigle à deux testes d'argent membrez d'or, et crye : *Casandt! Casandt!*

Le seigneur de HUERNE, d'argent, à l'escuson et au chief troes merlettes tout de sable.

Le seigneur de BELLETES, burlé de huict, d'argent et d'asur.

La mayson surnomé de JONGHE, pareilles.

Le seigneur de BEAURUWAERT, d'argent, au lyon de gueulle lampassé et armé d'or.

Le seigneur de WAMEEZ, d'or, à la fesse de gueulle, à lambelz de cinq pièces d'asur.

Le seigneur de BAERDONC, de gueulle, à troes dolloers¹ d'or et crye son nom.

Le seigneur de MOERLYNGHYEN, d'argent, à quatre chevrons, le premier coupé de sable.

Le seigneur de SCLYEPZ, d'asur, au chief d'or à troes chevrons de gueulle. ✕

Le seigneur de NYELLE, d'argent, à la croes ancré huydé de gueulle.

Le seigneur de NIEUMUNSTRE, pareilles, à quatre merlettes de sable.

Le seigneur de BRYSTEEDE, de sable, au chief d'argent au demy lyon de gueulle, lampassé et armé d'asur, et crye : *Vilaeyn à Gandt!*

La mayson surnomé BRAEM, pareilles, et crye : *Vilayen à Gandt!*

La mayson surnomé SEMARAEL, porte : gyronné de dix d'argent et de gueulle, à l'escuson d'asur sur le tout et crye : *Flandres! Flandres!*

Le seigneur de LEEUCOURT, d'argent, au lyon de gueulle, coroné, lampassé et armé d'asur et crye : *Fier Leeucourt! fier!*

Le seigneur de LE VAEL, d'argent, à la bende lozangez de sable.

¹ Dolloires.

La mayson surnomé VAN DER VARENT, pareylles.

Le seigneur de LA CHAMBRE, de sable, à la croex esse-
queté, de deux large, d'argent et de gueulle.

Le seigneur de MEERLEBEQUE, pareilles.

Le seigneur de MOLENBEQUE, près la ville de Thielt,
d'or, au sautoir dentelé d'asur, et quatre botes de fèves
d'asur; leur surnom fut BOONYN, très anchien, noble et
puissant.

Le seigneur de LEVENYTZ, lozanges d'or et de gueulle,
et crye son nom.

Le seigneur de GOGAUCOURT, d'ermynes, à lambelz de
cinq pièces de gueulle, sargé chacun pièce de troes besans
d'argent.

Le seigneur de VYVE, de sable, à la fesse et troes aneaux
tout d'argent.

Le seigneur de ASPELARE, de gueulle, à troes lyons
d'or, à la bordure d'asur, sargé de onze besans d'argent.

Le seigneur de WAERDAEM, de synople, au chief d'ar-
gent, et crye : *Quy passera Waerdaem! Quy passera
Waerdaem!*

Le seigneur de VAERNEWYC, de sable, à troes lyons
d'argent, couronné, lampassé et armé d'or.

La maeyson surnomé ALBERTYN, lozanges d'or et
de sable.

Le seigneur de STOERMME, d'argent, à la quinte-fueille de gueulle, à la bordure dentelé de sable.

Le seigneur de MOSCROEN, de gueulle, à la fesse d'argent, et crye : *Louwaeyn! Louwaieng!*

Le seigneur de VLADSLOOE, de gueulle, à cinq tours couvert d'or mys en sautoir.

Le seigneur de HEQUELSBEQUE, de gueulle, à troes mollettes d'argent.

Le seigneur de HOUCHEM, d'argent, au lyon de gueulle lampassé et armé d'or, à la bende d'asur, sur le tout, sargé de troes maeilletz d'or, et crye : *Houchem au lyon!*

Le seigneur de LE MOERE, près Haudenarde, de sable à la croes et quatre merlettes tout d'argent, et crye : *Cnesselare.*

Le seigneur de BELZELLE, d'or, à la fesse essequeté d'or et de sable, de dix pièces, et crye : *Belzelle! Belzelle!*

La mayson surnomé BELLE, d'or, à six closes ¹ d'asur.

Le seigneur de VERBOYS, de sable, à la bende losangez d'argent, et crye : *Verboys!*

Le seigneur de MAERTIERS, d'ermynes, à la croes de gueulle.

La mayson surnomé CANYN, de synople, au lyon d'argent, coroné, lampassé et armé tout de gueulle.

¹ Cloches.

Le seigneur de ASSENEDE, de sable, au chevron et troes testes de sangliers tout d'or.

La maeyson surnomé de GROOETE, d'asur, à la croeis et douze merlettes à l'ourelet tout d'argent.

Le seigneur de GRAVYNNE, près Deynze, d'argent, à quatre chevrons de gueulle, le premier coupé, à l'ombre du lyon sur le tout, et crye : *Quinghyen! Quinghien le Courtraeysien!*

Le seigneur de SONNEGHEM, d'argent, à la quinte fueulle de sable.

Le seigneur d'ANNEQUIN, escartelé d'or et de sable, escartelé de gueulle à la crois d'argent, et crye : *d'Annequyn! d'Annequyn!*

La mayson surnomé van DEN DAMME, coupé en fesses d'argent et de sable, à l'escusson, sur le tout, d'or, au lyon léopart de sable, lampassé et armé de gueulle ¹. Aussy ² à une bende de gueulle, sur le tout, sargé de troes aneaux d'argent, et crye : *Le noble Vilaeyn de Gandt!*

Le seigneur de LARNE, de sable, au chief d'argent à troes testes de lyons de gueulle, lampassé d'asur, et crye : *Vilaeyn à Gandt!*

Le seigneur de BUGGHENHOUDT, d'argent à la fesse de

¹ Ce sont les anciennes armes de cette maison. — ² Lisez : Depuis.

gueulle à deux cotyses recotisez, en forme de sautoir, sur le tout, d'asur, et crye son nom.

Le seigneur de HOFLANDE, de gueulle, à la fesse fuselé d'argent; et après, à cincq lozanges d'argent.

La mayson surnomé HAUWEL, pareilles.

Le seigneur de HAMME, près Thyelt, d'or, à l'essequier de douze pièces de gueulle ¹.

La mayson surnomé SCHAECK, pareilles.

Le seigneur de RUBERMONT, de gueulle, fretté d'or de six pièces; au premier canton, d'or au lion léopardt de sable, lampassé et armé de gueulle.

Le seigneur de BEYSELARE, de sable, au chevron et troes cocquilles d'argent, et crye : *Woestyne!*

Le seigneur de AERNEGHEM, de gueulle, à cincq agles d'or membrez d'asur.

Le seigneur de SAINT-FLORYSSES, d'or, à la fesse de gueulle sargé de ung croes paté d'argent à la poinct fycé.

Le seigneur de HOMBERGHE, d'argent, à la croes de gueulle: au premier canton, ung courbeau de sable.

Le seigneur de HUUCQUENGHIEN, pareilles.

La mayson van der MEERSCH, aussy.

La mayson surnomé de GANDT, de sable, au chief d'ar-

¹ (Note marginale de Gailliard). *Essequeté de six hault et large d'or et de gueulle.*

gent à troes estoiles de gueulle, et crye : *Vilaeyn de Gandt le noble!*

Le seigneur de EXAERDE, de gueulle, à troes lyons d'or, lampassé et armé d'argent.

Le seigneur D'EESTRUDT, pareilles, et crye : *Lydequerque! Lydequerque!*

Le seigneur de RABEQUE, d'or, à quatre chevrons d'asur, le premier coupé.

Le seigneur de HOUUCQUE, de gueulle, à l'escusson d'argent.

La mayson surnomé GALLE, de sable, à troes croissans d'argent.

Le seigneur de MELTSENE, d'argent, à l'escusson et troes merlettes, au chief, tout de gueulle.

Le seigneur de SANDACQUERE, d'or, à l'escusson de gueulle, à la bordure ondé d'asur, et crye : *Woestyne!*

La mayson surnomé VALUWE, d'or, à troes lozanges de gueulle.

Le seigneur de BELLENGHYEN, d'argent, au chevron et dix billettes tout de gueulle.

Le seigneur de BROUCQUERQUE, d'argent, à la fesse de sable sargé de troes quinte fueulles d'or.

Le seigneur de CARMUER, de sable, au lyon d'argent, à la queue mys en sautoir, coroné, lampassé et armé d'or.

Le seigneur d'USSELGHEM, d'argent, à la bende de sable sargé de troes lyons d'or; leur surnom fut de Vos.

Le seigneur d'ENCRE, burlé d'argent et de gueulle, de dix.

Le seigneur de CLEYHEM, de sable, au sautoir d'argent.

Le seigneur de VYVEN-LE-COURTRAEYSYEN, d'or, à troes lyons de gueulle, coroné, lampassé et armé d'asur; aussy aulcuns [†] de ceste mayson ont porté, l'escu d'or, à troes lyons de sable, lampassé et armé de gueulle.

La mayson VAN DER HEYE, d'asur, à la fesse bretesqué et contre-bretesqué d'argent.

Le seigneur de BAVICOVE, d'or, à deux fesses de gueulle.

Le seigneur de ZEEGHERSCAPPLE, pareilles.

Le seigneur de WAELSCAPPLE, aussy.

Le seigneur de STEENQUERQUE, de sable, semez d'estoles d'or, leur surnom fut Spoerkyn.

Le seigneur de MERCHEM, essequeté d'argent et d'asur, de six large.

La mayson surnomé TANDT, de gueulle, à la croes ancré

[†] Plusieurs.

d'argent, au premier canton d'asur, à la poerte à troes tourettes tout d'or.

Le seigneur de LYMON, d'asur, au lyon d'or, lampassé et armé de mesmes, et sont surnomé Provoest.

La mayson surnomé ESKEMPEN, de synople, à troes double cornes de serfz d'or.

Le seigneur de ZERQUEGHEM, d'argent, à la fesse d'asur.

Le seigneur de MELDERT, fesses de gueulle et d'argent de syx, et crye : *Pamele! Pamele de St-Aernould!*

La mayson surnomé de WYLDE, d'asur, à la crois et douze merlettes à l'ourelet, tout d'or.

Le seigneur de CLAERHOUT, de sable, au chief d'argent à deux estoles de gueulle.

Le seigneur de CROMBRUGGHE, de sable, au flueur de lyz d'argent.

La mayson surnomé COCQMAN, d'or, à troes bendes d'asur, à l'umbrage de lyon sur le tout, à la bordure componné d'ermynes et de sable.

Le seigneur de ANSEBEQUE, de gueulle, au chevron d'ermynes, à troes croes ancré d'argent sur le gueulle, et crye : *Ghystelles! Ghystelles!*

Le seigneur de MUULLEYN, de synople, au chevron et troes merlettes d'argent.

Le seigneur de LONGPRÉE, d'argent, à la fesse bretesqué et contre-bretesqué de gueulle.

La mayson surnomé CABELLIAU, de gueulle, aux deux saulmons adosse en pal d'argent.

Le seigneur de LANNOYEE, d'asur, à troes estoles d'or, semez de crois crosez, pomelez à poinctes fycés tout d'or, et sont surnomé Waselyn.

Le seigneur de MANDEN, d'argent, à la croes et douze merlettes à l'ourellet tout de gueulle, et crye : *Maldegthem ! Maldegthem !*

La mayson surnomé de CALUWE, essequeté d'or et de synople, de six large, au premier canton de gueulle, à la teste carnael barbu et chevelu d'argent.

Le seigneur de LE HABELÉE, d'argent, à troes hameydes de gueulle.

Le seigneur de LYNQUE, d'asur, au premier canton d'argent à la fesse de gueulle.

La mayson surnomé WALQUIER, de gueulle, à la croes et douze freneaulx à l'ourrelet tout d'or.

Le seigneur de LE QUERCHOVE, de gueulle, à troes coers¹ d'argent.

Le seigneur de LE BOUSSCHE, d'argent, au léopaert de gueulle, lampassé et armé d'or, et crye : *Van den Boussche ! de le Boussche l'ardy !*

¹ Cœurs.

Le seigneur d'AGROY, émencé en pal d'argent et de sable, de douze pièces.

La mayson surnomé de SCHOUTEETEN, d'asur à troes frocx ¹ d'argent.

Le seigneur de LOYRE, burlé d'argent et de sable, de dix pièces.

La mayson surnomé de STEENLANDT, d'argent, au chevron et à la bordure dentelé tout de gueulle, et crye : *Courtray ! Courtray !*

Le seigneur de LA HONNY, d'argent, à troes lyons léopars de sable, lampassé et armé de gueulle, et crye son nom.

Le seigneur de LE HUULST, d'argent, à troes feuilles de vivier ² ou cueurs de gueulle.

La mayson surnomé de BRUWAEN, pareilles.

La mayson surnomé TOLLYNC, de sable, à la fesse et au chief troes merlettes tout d'argent.

La mayson surnomé de BAENST, pareilles.

Le seigneur de GRIMARÉS, d'argent, à la croes ancré de gueulle.

Le seigneur de LA POINCTEMERYE, pareilles.

La mayson surnomé de LE SCHELDE, aussy.

Le seigneur de SPELT, de sable, à six lyons d'argent, lampassé et armé d'or.

¹ Rôcs d'échiquier. — ² Nénuphar.

Le seigneur de EGGHERLOOE, chevronné d'or et de sable de huit pièces.

Le seigneur de NYEUQUERQUE, pareilles, chevronné de douze pièces.

La mayson surnomé BOFTELYNC, d'argent, au chevron et troes merlettes de sable, le chevron sargé de troes agles d'or.

Le seigneur de LE CLYTE, de gueulle, au chevron d'or, à troes cocquilles d'argent.

Le seigneur de RUWERSCHUERE, pareilles, à la bordure d'or.

Le seigneur de FOSSEZ, d'argent, au chevron de gueulle, à troes merlettes de sable.

Le seigneur de DEUCHEM, de sable, à troes besans d'argent, et crye : *œ la mort, à la mort, qui toucque il pygon de Madame Gaeiliaerd!* -

Le seigneur de VORMYSELLE, au pays de Nevle, de sable, au chevron et troes merlettes tout d'argent.

La mayson surnomé le FLAMENG, d'asur, au sautoir d'or, semez sur l'asur de croes crosez, pomelés à pointes fycés tout d'or.

Le seigneur de WYCHUUS, d'argent, à troes estoiles de gueulle.

Le seigneur de COUSYDE, de gueulle, à la fesse et dix huit billettes tout d'argent.

La mayson surnomé de CAUMONT, d'argent, à troes cocquilles de sable.

Le seigneur de LEECOURT, d'argent, à troes cornes ¹ d'asur ornée d'or.

La maeyson surnomé de BUSERE, pareilles.

Le seigneur de PULSDONYE, d'argent, à l'essequier de douze pièces de gueulle, au baston d'asur sur le tout, et crye : *Voermyselle! Voermyselle!*

Le seigneur de HEEQUE, près Gavre, d'argent, à la fesse et troes merlettes au chief tout de gueulle; et aulcuns, de ceste mayson de Heeque, ont porté la fesse et les merlets tout de sable.

La maeyson surnomé GOMMER, de sable, à la fesse et dix huyct billettes tout d'or.

Le seigneur VAN DER HAGHEN, d'argent, à troes lyons de sable, coroné, lampassé et armé tout de gueulle.

La mayson de LANCENBOURG, pareilles.

Le seigneur de MAERQUE, près Courtraey, de gueulle, à la croes d'or.

La maeyson surnomé DE JUEEDE, d'asur, à dix besans d'argent, au chief d'or.

Le seigneur VAN DEN HOOEYE, d'or, à troes fesses de gueulle.

La mayson surnomé d'EVERGHEM, pareilles.

¹ Cors.

Le seigneur de BOUBARCQUE, fesses d'asur et d'argent, de huyct pièces, au baston de synople sur le tout.

Le seigneur de BRUECQ, fesses d'asur et d'ermynes de six pièces.

Le seigneur de MAEYREEZ, de sable, au chevron et dix-sept billettes, tout d'argent et crye son nom.

La mayson surnomé DAMMAN, de sable, au chevron d'argent semez, sur le sable, de croes crosez, pomelez, à pointes fycés d'argent.

Le seigneur de OGYERLANDE, de gueulle, à deux espees, mys en sautoir, les pointz en baes, d'argent, les croes mansés¹ et pomés, tout d'or.

La mayson de MEEDTQUERQUE, pareilles.

Le seigneur de PRYEAULX, d'or, à l'aigle de gueulle membrez d'asur.

La mayson surnomé FRYSON, de sable, au chief d'argent à troes merlettes d'asur, et crye son nom : *Fryson!* *Vylaeyn à Gandt!*

Le seigneur de ROUDT, de sable, au chief d'or au demy lyon de gueulle, lampassé et armé d'asur.

Le seigneur de HEERYNC, de gueulle, au chief d'or fretté de troes freseaulx de sable.

La mayson surnomé GILLYON, de gueulle, à deux

¹ Manchées.

lyons adosse, les queues en sautoir, d'or, lampassé et armé d'asur.

Le seigneur de WAERTHEM, de sable, à la fesse et troes besans d'argent; leur surnom fut Gaeiliaerd et crye : *Waerthem!*

Le seigneur de BEERNE, d'ermynes, à la croes ancré de gueulle, et crye : *Beerne!*

Le seigneur de NYNEVE, d'or, au lyon de sable, lampassé et armé de gueulle, au baston composé d'argent et de gueulle, de huict pièces, sur le tout.

Le seigneur de COUDESCHUERE, d'argent, à troes cornes de sable, orné d'or, les couroyes de gueulle.

La mayson de CORTEVILLE, pareilles, tout de sable.

La mayson surnomé VEYSE, d'argent, à deux bendes de gueulle, au chief une vyvre de sable, sur le tout.

Le seigneur de FORMELLES, bendé d'argent et de gueulle, de syx pièces.

Seuz de ROSYNBOES, pareilles.

Le seigneur de LA MOTE, varyé d'or et d'asur.

La mayson de PALME, pareilles.

La mayson surnomé DE WAGHENARE ou ROYERE, d'or, à troes royes¹ de sable; et aucuns, les royes de gueulle.

¹ Roues.

Le seigneur de TORNEQUIS, de gueulle, à la fesse d'ermynes.

La mayson de GOSYNCOURT, pareilles.

Le seigneur de GRYSERRE et de HEEGHEM, d'argent, à troes chevrons desable, et leur surnom est de GRYSERRE.

La mayson surnomé DE BRUNE, de sable, au chevron d'argent sargé de troes quinte fueilles de gueulles.

Le seigneur de RAUSYE, d'argent, à la croys et douze merlettes à l'ourelet tout d'asur.

Le seigneur de LEEDEGHEM, de gueulle, au chevron d'ermynes, à troes estoiles d'argent.

La mayson surnomé STANDAERT, de gueulle, à six roses d'argent.

Le seigneur de WARENNES, d'ermynes, à troes chevrons de gueulle.

Le seigneur de LORON, de synople, à la croes d'argent.

Le seigneur de CASTERE, d'or, à l'escusson de gueulle, au premier canton de grandt escu d'argent, et à la bordure d'asur.

La mayson surnomé TOLBYNS, d'or, au sautoir d'asur sargé de ung croes dentelé d'argent sur le tout.

Le seigneur de GAROEYS, d'argent, à deux pals de sable.

La mayson de HARLAEY, pareilles.

Le seigneur de GEMELLES, fesses d'or et d'asur de six, au chief, sur les deus premiers fesses, troes aneaux de gueulle.

La mayson surnomé DE MEERHEM, d'or, à la bande de sable sargé de troes quintefueulles d'argent.

La mayson VAN DEN ACKERE, d'or, à la bande de gueulle et quinte fueulles d'argent.

Le seigneur de HOERNEBEQUE, d'or, au double tresoir de synople fleurdelyzé, au chevron de gueulle, escartelé de gueulle, au chevron d'ermynes, et crye : *Gavre! Gavere!*

La mayson surnomé DE HASSELT, fesses de sable et d'argent de syx pièces, fretté, sur le sable, d'or.

Le seigneur du POUL, d'ermynes, à la bande de synople, et crye : *Stavele! Stavele!*

Le seigneur de MANUL, d'or, à deux fluer de lyz, au premier canton bendé d'argent et de gueulle de syx pièces, et crye : *Favelles! Favelles!*

Le seigneur de PLAESIER, de gueulle, au lion d'argent. Seuz du BOYS, pareilles, armé d'or.

La mayson surnomé HUUTENHOVE, d'argent, à troes gemelles de gueulle.

Le seigneur de LA ROVERYE, de gueulle, à troes ameydes d'argent.

La mayson surnomé RYM, d'or, au léopard lyonné de gueulle, lampassé et armé d'asur.

Le seigneur de L'ESCLUUSE, d'or, au lyon de sable, coroné, lampassé et armé de gueulle, au baston dentelé de gueulle sur le tout, et cryoit : *Flandres! Flandres au noble lyon!*

Le seigneur de GODEMONDT, de gueulle, semez de fleurdeyz d'or, et crye son nom.

La mayson surnomé VAN SCHATHYLLE, de gueulle, à six croyssans d'argent.

Le seigneur de MANIEERE, d'asur, à la fesse, et dix-huict billettes tout d'argent.

Le seigneur de LEVENYN, d'argent, à deux léopars de sable, lampassé et armé de gueulle.

La mayson surnomé VAN STOOTEN, de synople, au chief d'or, au demy lyon de sable rampant, lampassé et armé de gueulle.

Le seigneur de SCHOERE, d'ermynes, à la bende de sable sargé de troes cocquilles d'or; et crye : *Honscote! Honscote!*¹

Le seigneur de LE TEMPLE, d'asur, au premier canton

¹ La maison et les seigneurs de Schoore ont porté depuis : de sable, au chevron d'argent chargé de trois roses de gueules (Wapenboek).

d'or, au lyon de sable, lampassé et armé de gueulle, et crye : *Flandres! Flandres!*

La mayson surnomé KNYBBE, d'argent, au lyon léopard de sable, lampassé et armé de gueulle.

Le seigneur de 'SWATERE, porte de vaeir.

Le seigneur de LYBERSAERDT, de gueulle, à la fesse vivré d'argent.

Le seigneur de WATOUWE, de sable, au lyon d'argent, coroné d'or, lampassé et armé de gueulle.

A La mayson surnomé DE SECLYN, d'asur, à troes crois-sans d'or.

Le seigneur de FLEETRE, de sable, à la croes essequeté d'argent et de gueulle de troes large, au premyer canton, d'or, au lyon de sable, lampassé et armé de gueulle.

Le seigneur de POLYNCHOVE, d'ermynes, à troes lozanges de gueulle.

La mayson surnomé DE LE BRANDE, d'argent, à troes bendes de sable.

Le seigneur de REMERCOURT, de gueulle, à la bende d'argent sargé de troes agles, de sable membrez d'or.

Le seigneur de LA PETYTE WOESTYNE, fesses d'or et d'asur de huict pièces, au baston dentelé de gueulle, sur le tout, et crye : *Beevres! Bevres à Dixmude!*

Le seigneur de ALLEBEQUE, d'argent, au chevron et dix-sept billettes tout de sable, le chevron sargé de troes agles d'or.

La maeyson de DRYNCHAM, de gueulle, au chevron d'ermynes, au premyer canton, d'or au lyon de sable, au canton senestre, sur le gueulle; l'escuson de Luxembourg, fassé d'argent et d'asur de dix, au lyon de gueulle, à la queue mys en sautoir sur le tout, coroné, lampassé et armé d'or.

Le seigneur de WULPEN, de sable, à la fesse et troes estoles au chief tout d'argent, et crye : *Borsele! Boorsele!*

Le seigneur de MARGLERS, d'argent, à la fesse et au chief troes agles tout d'asur, membrez de gueulle.

Le seigneur de BOSSTRUDT, de sable, à l'essequier de douze pièces d'or.

Le seigneur de YDEGHEM, de sable, à deux fesses d'or.

Le seigneur de WYSE, pareilles, rompu d'un escuson d'asur, à troes frocs d'argent.

Le seigneur de BAMBEQUE, d'ermynes, au premier canton de gueulle, et leur surnom est GALLOEYS.

La mayson de HOEYMILLE, d'or, au chief essequeté d'asur et d'argent.

La mayson de LA BARE, de gueulle, à la bende de vair single, ¹ et crye : *Tournaey! Tournaey!* et ont esté seigneurs de Mouscron, depuis l'an mil troes cens xxiiij.

¹ Simple.

La maison surnomé de WULF, d'ermynes, au premier canton d'or, au lyon léopard de sable, lampassé de gueulle.

Le seigneur de LA CHAPPELLE, près Ypre, d'asur, à la bende d'argent sargé de troes merlettes de gueulle, billetté de dix-sept billettes d'argent.

La mayson surnomé de MENYNE, de gueulle, à l'aigle au double teste d'argent, membrez d'or.

Le seigneur de STEENVOERDE, de synople à troes chyenes ¹ d'argent, membrez de gueulle.

Le seigneur de ZEERMEZELLE, d'asur, à la bende et six billettes d'or, la bende sargé de troes aneaulx de gueulle.

La mayson surnomé LOSSYER, de sable, semez de croes, crosez, promelez, à poinctes fycés, tout d'or.

Le seigneur de BERTENE, d'argent, à la fesse de gueulle, au chief deux merlettes de sable, et sont surnomé VAN DER DELFT.

Le seigneur de RYDE, d'or au chyef de gueulle, à troes cocquilles d'argent.

Le seigneur de LE HAMME, au pays d'Aloest, d'asur, au lyon d'or, lampassé armé, et à la bordure ondé tout de gueulle, surnomé DE LUE.

La mayson surnomé VAN DER MOTE, d'argent, à troes ameydes de sable.

¹ Cygnes.

Le seigneur de SCHOENEWALLE, d'asur, au chevron d'argent, au premyer canton, d'or au lyon de sable, lampassé et armé de gueulle, et crye : *Schoene Walle!* et leur surnom est BOUDENS.

Le seigneur de HOEESSELLE, d'argent, à troes trompes de sable, orné d'or, garny à sentueres ¹ de gueulle, leur surnom est VAN DER BRYAERDE.

Le seigneur de OCROEN, à l'escusson d'argent, au chief troes freneaux d'argent, et crye : *Wauryn! Wauryn!*

Le seigneur de MENSUY, au chevron et troes frocx de gueulle.

Le seigneur de TYSSE, de gueulle, fretté d'or de six pièces, à la fesse d'ermynes sur le tout.

Le seigneur de ZYLLEBEQUE, d'argent, à deux tourteaux et le premyer canton tout de gueulle.

Le seigneur de ROUCHEBORCH, d'or, à troes chevrons de sable.

Le seigneur d'ESTEMBOURG, d'argent, à troes tourteaux de gueulle.

La mayson surnomé BOUSCH, pareilles.

Le seigneur de LE HOUTE, au pays de West ², d'or à la fesse de synople.

¹ Ceintures. — ² West-Flandre.

La mayson surnomé LEEUWAERT, d'ermynes, au sautoir de gueulle, sargé de cinq lyons d'or, et crye : *Gramsberghe ! Gramsberghe !*

Le seigneur de HEBBELENGHYEN, d'asur, à troes cocquilles d'argent, escartelé d'or, à quatre bendes de gueulle.

Le seigneur de BEVRES-LEZ-COURTRAËY, de gueulle, au chevron d'ermynes, escartelé de Luxembourg, qui est fesses d'argent et d'asur de dix, au lyon de gueulle à la queue mys en sautoir, coroné, lampassé et armé tout d'or.

Le seigneur de WYNNESELLE, d'argent à deux macles de gueulle, au premier canton fessé d'or et d'asur de quatre, et crye : *Dixmude ! Dixmude !*

Le seigneur de GRUTTERSSZALE, d'argent, au premier canton d'or, au lyon de sable.

L'ASE, de Flandres, pareilles.

La mayson surnomé DE LA POERTE, de sable, à deux portes, chacun à deux grand et troes petytz tourrettes tout d'argent, au premier canton d'argent à la croes de gueulle.

Le seigneur de TRAMOURYE, de sable, au chevron et troes merlettes tout d'or.

La mayson surnomé DE ROODE, d'argent, à troes fers de molyns de gueulle, et crye : *Roode ! Roode !*

Le seigneur de WYTZGATE et de LA TOUR, d'asur, semez de fleur de lyz d'or, au chevron d'or sur le tout.

La mayson surnomé LAMSAEMS, d'argent, à la fesse de sable, à troes roses de gueulle sur l'argent.

La mayson surnomé TOELLENARE, de synople à troes chevrons essequeté d'argent et de gueulle.

Le seigneur de WANTE, d'argent, au chevron, et neuf ou onze merlettes, à l'ourrelet, tout de sable.

Le seigneur d'AUSTAEYN, d'asur, à l'escuson d'or, au chief sur le cousté dextre, une estole d'or.

La mayson surnomé DE EESSENE, de synople au chief d'argent, à troes pals de gueulle, au premier canton de sable au lyon d'or, lampassé et armé de gueulle.

Le seigneur d'AUGEMONT, d'argent au chevron et troes croes patez, à pointes fycés, tout de sable.

Le seigneur de CHAVYE et BAUDEMONT d'argent, au chief d'asur, à troes lozanges d'or.

Le seigneur et fondateur de la ville de MYDDELBOURG, en Flandres, fut Messire Pierre Bladelync, chevalier et premyer seigneur du dict Myddelbourg, lequel portoit d'ermynes à la bende de gueulle, sargé de deux cotyses d'or et ce fut au temps du bon duc Phelypphe de Bourgoingne, filz du duc Jehan ¹.

¹ Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc.

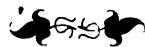


ADDENDA.

Page 17. *Beveren*, au pays de Waes. Les armoiries de cette seigneurie, selon L'ESPINOY (*Antiq. et noblesse de Flandres*, p. 99) sont : Fascé d'or et d'azur de huit pièces, au sautoir de gueules, sur le tout.

Page 20. *Rotselare*. Gailliard se trompe en blasonnant les armes de cette seigneurie : de sable à la double croix d'argent, c'est : d'argent à trois lions de gueules. (L'ESPINOY, *Antiq. et noblesse de Flandres*, p. 108.)

Page 48. *Beaufremez*. Un François de Beaufremez portait : d'or, à un sautoir de sinople chargé en cœur d'une molette d'argent. (Borel d'Hauterive, *Armorial d'Artois et de Picardie*. Paris, 1866.)





INDEX.

A

Abeelee, van den, <i>Habelee, de</i> le (maison)	59	Ardenbourg, <i>Aerdenbourg</i> , voyez Rodenbourg.	
Ackere, van den (maison).	66	Ardenbourg, <i>Haerdenbourg</i> (seigneur d').	26
Aelbeke, <i>Allebeque</i> (sei- gneur d').	69	Ardoye, <i>Hardoeye</i> (seigneur de).	47
<i>Aerneghem</i> (seigneur d').	55	Armentières, <i>Armentiers</i>	12
<i>Agroy</i> (seigneur d')	60	Armentières, <i>Armentiers</i> (sei- gneur d')	24
Aigremont, <i>Agremont</i> (sei- gneur d').	33	Arques, <i>Arque</i> (comte d')	4
Aire, <i>Ayre</i> (comte d').	4	Arras, <i>Arraes</i> (comte d')	3
Albertyn (maison)	52	Aspelare (seigneur d')	52
Alost, <i>Aloist</i>	5	Assebrouck, <i>Assebroucq</i> - près-Bruges (seigneur d').	32
Alost (comte d')	3	Assenede (seigneur d')	54
Alost, Aloist (vicomte d')	16	Audenarde, <i>Audenaerde</i>	5
Altena (seigneur d')	33	Augemont (seigneur d').	73
Ancre, <i>Encre</i> (seigneur d')	60	Avelghem, <i>Avelinghien</i> (sei- gneur d').	22
Annequin (seigneur d').	54	Axel, <i>Axele</i>	11
Anstaing, <i>Ansteyn</i> (sei- gneur d').	73	Axel, <i>Axelle</i> (seigneur d')	10
Ardenbourg (Lang), voyez Lang-Ardenbourg.		Axpoel, <i>Axpoele</i> (seigneur d')	46
		Ayshove, <i>Haeyshove</i> (sei- gneur d').	42

B

<i>Baefsdycque</i> (seigneur de)	33	Bernage (seigneur de)	29
Baerdonck (seigneur de)	51	Berne, <i>Beerne</i> (seigneur de)	64
<i>Baeyngnaerdt</i> (seigneur de).	34	Berquin, <i>Beerquyn</i> (seigneur de).	31
Bailleul	11	<i>Bertene</i> (seigneur de)	70
Bailleul (seigneur de)	17	Bevere-lez-Audenarde, <i>Bevres-lez-Haudenaerde</i> (seigneur de)	15
Bambeke, <i>Bambeque</i> (seigneur de)	69	Beveren, <i>Bevres</i> , pays de Waes (seigneur de)	17-74
Barre, la, <i>Bare, la</i> (maison de)	69	Beveren, <i>Beverne</i> (seigneur de).	23
Bassevelde (seigneur de)	45	Beveren, <i>Bevres-lez-Courtraey</i> (seigneur de)	72
Baudeloo, <i>Bouvelooe</i> (seigneur de)	25	Beveren, près Roulers, <i>Bevres</i> (seigneur de)	41
Baudemont (seigneur de)	73	Biervliet, <i>Biervliedt</i>	6
Bavichove, <i>Bavicove</i> (seigneur de)	57	Blanckenberghe, <i>Blanckenberghe</i>	10
Beaufremez (seigneur de)	48	Blandin, <i>Blandyn-lez-Gandt</i> (comte de)	25
Beaurewart, <i>Beauruwaert</i> (seigneur de)	50	<i>Blanquemale</i> (seigneur de)	39
Becelare, <i>Beyselare</i> (seigneur de)	55	Boësinghe (seigneur de)	17
Beernem, <i>Beernhem</i> (seigneur de)	30	<i>Boetelync</i> (maison).	61
Beerst, <i>Beerst, le</i> (seigneur de)	35	Boonyn, <i>voyez</i> Meulebeke.	
Beirlegghem, <i>Beerlegghem</i> (seigneur de)	31	<i>Borgale</i> (seigneur de)	49
Belle (maison).	53	Bornhem, <i>Bornehem</i> (seigneur du pays de)	17
Bellegghem, <i>Bellenghyen</i> (seigneur de)	56	Borre (seigneur de)	28
Bellem (seigneur de)	44	Borst (seigneur de)	36
Bellettes (seigneur de)	50	Bosch, <i>Bousch</i> (maison de)	71
<i>Belzelle</i> (seigneur de)	53	<i>Bosstrudt</i> (seigneur de)	69
Bergues-Saint-Winoc, <i>Berges Saint-Wynnocx</i>	6	Boubarques (seigneur de).	63
Bergues-Saint-Winoc, <i>Berges-St-Wynnox</i> (château et seigneur de)	15	Boudens, <i>voyez</i> Schoonwalle.	
		Boulers, <i>Boullers</i> (seigneur de).	18
		Boulogne (comte de)	3
		Bourbourg.	7
		Bourg (seigneur du).	43

C

Bourg de Bruges (prince du).	3	Cabilliau (maison)	59
Bousbecques, <i>Busbeque</i> (seigneur de)	44	Cadsand, <i>Casandt</i> (maison de)	50
Bovekerke, <i>Bouwenquerque</i> (seigneur de)	27	Caeskerke, <i>Caesquerque</i> (seigneur de)	41
Braem (maison)	51	Calkene, <i>Calquene</i> (seigneur de)	32
<i>Braeymont</i> (seigneur de)	42	Calonne, <i>Calone</i> (seigneur de)	45
Brakele, <i>Braquele</i> (seigneur de)	30	Caluwe, de (maison)	59
Brande, van den, <i>Brande, de le</i> (maison)	68	Canyen (maison)	53
Breuck, <i>Bruecq</i> (seigneur de)	63	Caprycke, <i>Caperycque</i>	12
Briarde, van den, <i>Bryaerde, van der, voy.</i> Oudezele.		<i>Carmuer</i> (seigneur de)	57
<i>Broen</i> (seigneur de)	44	Cassel	7
Broodseynde, <i>Broedtsheide</i> (seigneur de)	36	Cassel (vicomte et seigneur de)	14
Broucke, <i>Broucque</i> (seigneur de)	50	Caster, <i>Castere</i> (seigneur de)	65
Brouckerque, <i>Broucquerque</i> (seigneur de)	56	Caumont (maison de)	62
<i>Brugdamme</i> (seigneur de)	34	Cauwenberghe, van, <i>Cauwerbourg, van der</i> (maison)	45
Bruges	5	Chambre, la (seigneur de)	52
Bruges (châtelain de)	26	Chapelle, la (seigneur de)	28
<i>Bruwaen</i> (maison de)	60	Chapelle, la, près Ypres (seigneur de)	48
Bruyne, de, <i>Brune, de</i> (maison)	65	Chavye, <i>voyez</i> Baudemont.	
<i>Brylyon</i> (seigneur de)	48	<i>Chymbersaque</i> (seigneur de)	48
<i>Brystede</i> (seigneur de)	51	Clairhout (seigneur de)	58
Buckemare, <i>Buecquemaere</i> (seigneur de)	36	Cleyhem (seigneur de)	57
Bugghenhout, <i>Bugghenhoudt</i> (seigneur de)	54	Clyte, la (seigneur de)	61
Bulscamp (seigneur de)	36	<i>Cocqman</i> (maison)	58
Busere (maison de)	62	Comines, <i>Comynes</i>	11
Russche, den, <i>Boussche, le</i> (seigneur de)	59	Comines, <i>Comynes</i> (vicomte et seigneur de)	18
		Coolscamp, <i>Colscamp</i> (seigneur de)	22
		Coornhuyse, <i>Coernhuuse</i> (seigneur de)	49

Cortewille (maison de) . . .	64
<i>Coudequerque, vòyez Heyst</i> . . .	40
<i>Coudeschuere</i> (seigneur de) . . .	64
Couckelaere, <i>Couquelare</i> (seigneur du pays de) . . .	18
Courtrai, <i>Courtroy</i> . . .	5
Courtrai, <i>Courtraey</i> (seigneur de) . . .	16
<i>Cousyde</i> (seigneur de) . . .	61
Crane, de (maison) . . .	42
Croix, <i>Croys</i> (seigneur de) . . .	23
Crombeke, <i>Crombeque</i> (seigneur de) . . .	47
Crombrugge (seigneur de) . . .	58
Cuinghem, <i>Qyngghien</i> (seigneur de) . . .	43
Cysoing, <i>Sysoing</i> (comte de) . . .	25
Cysoing, <i>Sysoeyn</i> (seigneur du pays de) . . .	14

D

Dadizeele, <i>Dadyselle</i> (seigneur de) . . .	45
Damman (maison) . . .	63
Damme, <i>Dam</i> . . .	5
Damme, van den (maison) . . .	54
Deerlyck, <i>Deerlycque</i> (seigneur de) . . .	41
Delft, van der (<i>voy.</i> Bertene) . . .	
Denterghem, <i>Dentelghem</i> (seigneur de) . . .	38
<i>Deuchem</i> (seigneur de) . . .	61
Deynze, <i>Deynse</i> . . .	12
Deynze, <i>Deynse</i> (seigneur de) . . .	19
Dickebusch, <i>Dycquebus</i> (seigneur de) . . .	40

Disteldonck, <i>Disteldonc</i> (seigneur de) . . .	45
Dixmude . . .	6
Dixmude, <i>Dyxmude</i> (châtelain, vicomte et seigneur de) . . .	18
Donckt, van der, <i>Donc</i> (le seigneur de) . . .	40
Dottignies, <i>Dotenys</i> (seigneur de) . . .	45
Douai, <i>Douwaey</i> . . .	7
Douai, <i>Doway</i> (châtelain de) . . .	26
Douve, la, <i>Douwre, le</i> (seigneur de) . . .	32
Douxlieu, <i>Doulyeu</i> (seigneur de) . . .	24
Dranoutre, <i>Raeynoltre</i> (seigneur de) . . .	50
Drinckam, <i>Dryncham</i> (maison de) . . .	69
Drinckam, <i>Dryncham</i> (seigneur de) . . .	22
Dudzeele, <i>Dudzelle</i> (seigneur de) . . .	19
Dunquerque, <i>Duuncquerque</i> . . .	6
Dunquerque, <i>Duncquerque</i> (seigneur de) . . .	26

E

Ebbelghem, <i>Hebbelenghyen</i> (seigneur d') . . .	72
Ecluse, l', <i>Escluse, l'</i> . . .	5
Ecluse, l', <i>Escluse, l'</i> (seigneur de) . . .	67
Eechaute, <i>Hiecaute</i> et <i>Heechaute</i> (seigneur de) . . .	41 et 42
Eecke, <i>Heeque</i> (seigneur de) . . .	48

Gommer (maison)	62	Hansbeke, <i>Ansebeke</i> (seigneur de)	58
Gontrode, <i>Gontre</i> (seigneur de).	21	Harlay, <i>Harlaey</i> (maison de).	66
Goussencourt ou Gossincourt, <i>Gosyncourt</i> (maison de)	65	Harlebeke, <i>Haerlebeque</i>	10
Goussencourt ou Gossincourt, <i>Gosseyncourt</i> (seigneur de)	38	Harlebeke, <i>Aerlebeque</i> (vi-comte d').	14
Gracht, van der, <i>Fosseç</i> (seigneur de)	61	Hasselt, d' (maison)	66
<i>Graemsberghe-leç-Termonde</i> (seigneur de)	28	Hasselt (seigneur d')	23
Grammont, <i>Grandmont</i>	6	<i>Hauteyn</i> (seigneur d')	32
Grammont, <i>Grandtmont</i> (seigneur de).	30	<i>Hautoys</i> (seigneur d')	42
Gravelines, <i>Gravelinghe</i>	7	Hautryve, <i>Hauteryve</i> (seigneur d').	35
Gravelines, <i>Gravelinghe</i> (seigneur de).	26	Hautvyvere (seigneur d')	50
Gravinne, <i>Gravynne</i> près Deynse (seigneur de)	54	Hauwerbourg, <i>voy.</i> Vieux-Bourg.	
Grimarez (seigneur de).	60	Haveskerke, <i>Havesquerque</i> (seigneur d').	19
Groote, <i>Grooete</i> de (maison).	54	Haye, la, <i>Haye, le</i> , au pays d'Alost (seigneur de).	39
Gruterzale, <i>Gruttersszale</i> (seigneur de).	72	Haye, le, dans la châtelanie de Lille (seigneur de).	47
Gruuthuse (seigneur de la)	14	Haze, de, <i>Ase, l'</i> (de Flandres)	72
Grysperre (seigneur de), <i>voyez</i> Eeghem.		Hazebrouck, <i>Haesbroucq</i>	11
Guines, <i>Guysnes</i> (comte de)	4	Hazebrouck, <i>Haesbrouc</i> (seigneur d').	30
Guise, <i>Guyse</i> (seigneur de)	21	Heerync (seigneur de)	63
H.		Helleghem, <i>Hallenghien</i> (seigneur d').	32
Haghen, van der (seigneur)	62	Hembyze, <i>Imbyze</i> (seigneur d')	39
Halewyn, <i>Halewin</i> (seigneur d')	23	Hemelghem, <i>Heemelghem</i> (seigneur de)	27
Hamme (seigneur de)	48	Hemsrode (seigneur d')	23
Hamme, au pays d'Alost (seigneur de)	70	Herkeghem, <i>Herquenghyen</i> (seigneur d').	50
Hamme, près Thielt (seigneur de).	55	<i>Hermeeç</i> (seigneur de).	34
		Herseaux, <i>Herseaulx</i> (seigneur de)	29
		<i>Hersteyn</i> (seigneur de).	29

Hertsberghe, <i>Hersberghe</i> (seigneur de)	48	Hoymille, <i>Hoeymille</i> (maison de).	69
<i>Herwyn</i> (seigneur de)	46	Heule, <i>Huele</i> (seigneur de) . .	32
Heye, van der (maison). . . .	57	Huerne (seigneur de)	50
Heyle, <i>Heylle</i> (seigneur de) .	33	Hulst	7
Heyne, <i>Heyn</i> (grand seigneur de).	16	Hunckevliet, <i>Huughevliedt</i> . .	9
Heyst (seigneur de)	40	<i>Huucquenghien</i> (seigneur de) .	55
Herzeele, <i>Herselle</i> (seigneur de).	33	<i>Huughersclus</i> (seigneur d') 23 et 24	
Hesdin, <i>Hesdyn</i> (comte de). .	4	<i>Huulst, le</i> (seigneur de) . . .	60
Hestrud, <i>Eestrudt</i> (seigneur de).	56	Huyse, <i>Huce</i> (seigneur de) . .	31
<i>Hoeyen</i> (seigneur de)	49	<i>I</i>	
Hoflande (seigneur de). . . .	55	Ingelmunster, <i>Angelemoustyer</i> (seigneur du pays d') .	16
Hollebeke (seigneur d')	46	Iseghem, <i>Isenghien</i> (seigneur d').	22
Homberghe (seigneur de) . . .	55	<i>J</i>	
<i>Hondekerne</i> (seigneur d') . . .	34	Jonghe, de (maison).	50
Hondschoote, <i>Honscote</i>	12	Jude, <i>Jueede</i> (maison de). . .	62
Hondschoote, <i>Honscote</i> (seigneur de)	20	<i>K</i>	
<i>Honny, la</i> (seigneur de)	60	Kerchove, de, <i>Querchove, le</i> (seigneur de)	59
Hooghlede, <i>Hoeghelee</i> (seigneur de)	43	Knesselare, <i>Cnesselare</i> (seigneur de)	39
Hoorebeke, <i>Hoernebeque</i> (seigneur de)	66	Knibbe (maison)	68
Houchem (seigneur de)	53	<i>L</i>	
Houcke, <i>Houcque</i>	8	Laerne, <i>Larne</i> (seigneur de) . .	54
Houcke (seigneur de).	56	Lake, <i>Laque</i> (seigneur de) . .	37
Houplines, <i>Houplynes</i> (seigneur de)	34		
Houtsche, le (seigneur du pays de)	27		
Houte, den, <i>Houte, le, en</i> West-Flandre (seigneur de) .	71		
Hovarderie, <i>Hoverdrye</i> (seigneur de)	46		
Hoye, van den, <i>Hoeye, van den</i> (seigneur)	62		

$\mathcal{X}$

Nevele, <i>Nevle</i> (seigneur du pays de)	15
Nieulant, <i>Nieuwerlande</i> (seigneur de)	15
Nieuport, <i>Nieuport</i>	5
Nieuport, <i>Nieupoert</i> (châtelain et vicomte de)	32
Nieuwkerke, <i>Nyeuquerque</i> (seigneur de)	31
Nieuwmunster, <i>Nieumunstre</i> (seigneur de)	51
Ninove, <i>Nienove</i>	5
Ninove, <i>Nyneve</i> (seigneur de)	64
<i>Nyelle</i> (seigneur de)	51
<i>Nyeuwen</i> (seigneur de)	35

O

<i>Ocroen</i> (seigneur d')	71
Oesselghem, <i>Usselghem</i> (seigneur de)	57
Ogierlande (seigneur d')	63
Oordeghem, <i>Oerdeghem</i> (seigneur de)	39
Oostbourg, <i>Oestbourg</i>	10
Oostcamp, <i>Oestcamp</i> (seigneur d')	20
Ooskerke, <i>Oestquerque</i> (seigneur de)	27
Oostwinckel, <i>Oestwynckle</i> (seigneur de)	37
<i>Orbysycourt</i> (seigneur de)	38
Orchies, <i>Orsys</i>	7
Orchies, <i>Orsys</i> (seigneur d')	19
Oudenbourg, <i>Ahoudenbourg</i>	7
Oudenbourg, <i>Houdenbourg</i> (seigneur d')	25

Oudenhove, <i>Houdenhove</i> (seigneur de)	45
Oudezele, <i>Hoeselle</i> (seigneur d')	71
Oultre (seigneur d')	30
Ostende	5
Overmeere, <i>Overmerre</i> (seigneur de)	38
Oye, <i>Hoye</i> (comte d')	4

P

Palme (maison de)	64
Pamel - lez - Audenarde, <i>Pamele-lez-Haudenarde</i>	8
Pamel, <i>Pamele</i> (seigneur de)	17
<i>Pamoel</i> (seigneur de)	15
Peereboom, <i>Peerboemme</i> (seigneur de)	49
Peteghem (seigneur de)	26
Piennes, <i>Pienne</i> (seigneur de)	20
Pitthem, <i>Puthem</i> (seigneur de)	40
Plaisir, <i>Plaeysier</i> (seigneur de)	66
Plateel, <i>Platyel</i> (seigneur de)	46
Poel, <i>Poul</i> (seigneur de)	66
Poele, <i>Poele, le</i> (seigneur de)	31
Poelvoerde, <i>Poulvoerde</i> (seigneur de)	46
<i>Poinctemerye, la</i> (seigneur de)	60
Pollare (seigneur de)	47
Pollinckhove, <i>Polynckhove</i> (seigneur de)	68
Pontruwart, <i>voij. Rousbrugge</i>	11
Poperinghe	11
Poppenrode (seigneur de)	32

Porte, de la, <i>Poerte, de la</i> (maison)	72
Pottes, <i>Potx</i> (seigneur de) . .	19
Poucques (seigneur de) . . .	17
Praet (seigneur de)	16
<i>Pryeaulex</i> (seigneur de) . . .	63
<i>Pulsdonye</i> (seigneur de) . . .	62

Q

Quesnoy, <i>Quesnoey</i> (seigneur de).	48
--	----

R

Rabeque (seigneur de)	56
Rasseghem, <i>Rasenghien</i> (sei- gneur de)	40
<i>Rausye</i> (seigneur de)	65
<i>Redelghem</i> (seigneur de). . .	32
Rely (seigneur de)	47
<i>Renez</i> (seigneur de)	48
Reygaersvliet, <i>Reyghers- vlyedt</i> (seigneur de)	27
Reyphins (maison)	48
Roden ou Rode (seigneur du pays de)	19
Rodenbourg, <i>Roedenbourg</i> .	7
Rodenbourg (seigneur de) <i>voyez</i> Ardenbourg.	
<i>Rodenhove</i> (seigneur de) . . .	48
Rokeghem, <i>Roqueghem</i> (sei- gneur de)	29
Romercourt, <i>Remercourt</i> (seigneur de)	68
<i>Ronne</i> (seigneur de)	47

Roode, de (maison)	72
Roosebeke, <i>Rosebeque</i> (sei- gneur de)	39
Roosebeke, Oost-, <i>Roese- beque</i> (seigneur de)	41
Roostyne, <i>Roustune, la</i> (sei- gneur de)	21
Rosendaele (seigneur de) . . .	25
Rosimbos, <i>Rosynboes</i> (sei- gneur de)	64
Rotselaere (seigneur de) . . .	20-74
Roubaix, <i>Robaey</i> s (seigneur de).	16
<i>Roucheborch</i> (seigneur de). .	71
<i>Roudt</i> (seigneur de).	63
Roulers, <i>Roulle</i>	11
Roulers (Nouveau) ou Nieuw- Rousselare, <i>Nyeu-Rous- selare</i>	9
Roulers, <i>Roulle</i> (seigneur de)	17
Rousbrugge, <i>Pontruwaert</i> (seigneur de)	16
Rousselare (Nieuw), <i>voyez</i> Roulers.	
<i>Roverye, la</i> (seigneur de) . . .	66
Royere, <i>voyez</i> Waghenare . .	
Rubermont (seigneur de) . . .	55
Ruddervoorde, <i>Rudders- voerde</i> (seigneur de)	35
Rumbeke, <i>Rumbeque</i> (sei- gneur de)	46
Runescure, <i>Ruwerschuere</i> (sei- gneur de)	61
<i>Ryde</i> (seigneur de)	70
<i>Ryen en Tournesys</i> (seigneur de).	46
Rym (maison).	67
Ryninghelst, <i>Ryneghelst</i> (sei- gneur de)	39

S

Saeftinghen, <i>Saeftinghe</i> (seigneur de)	20	Schouteeten (maison de)	60
Saint-Aubain, <i>Sainct Aublyn</i> (seigneur de)	32	Sclype, <i>Sclypez</i> (seigneur de).	51
Saint-Bavon (seigneur de)	43	Seclin, <i>Seclyn</i> (maison de)	68
Saint-Donat, <i>Sainct-Donaes</i> (prévôt de)	24	Simiane, <i>Symyaen</i> (seigneur de).	33
<i>Sainct-Florysses</i> (seigneur de).	55	Sinay, <i>Chenaey</i> (seigneur de).	28
Saint-George - ten - Distel , <i>Sainct-George-ten-Dystele</i> (seigneur de)	45	Sinneghem, <i>Synghem</i> (seigneur de)	44
Saint-Pierre (seigneur de).	40	Sisoing, <i>Sysoeyn</i> (seigneur du pays de)	14
Saint-Pol (comte de)	4	Slype, <i>Sclype</i> (seigneur de)	24
Saint-Venant, <i>Sainct-Wenant</i> (seigneur de)	38	Snelleghe (seigneur de)	44
<i>Samyron</i> (seigneur de).	43	<i>Somerghem</i> (seigneur de).	29
<i>Sandacquere</i> (seigneur de)	56	Sotteghem, <i>Zottenghien</i> (seigneur de)	22
Sandberghen, <i>Zandtberghe</i> (seigneur de)	37	<i>Spelt</i> (seigneur de)	60
Scatille, van, <i>Schathylle, van</i> (maison).	67	Stade, <i>Staede</i> (seigneur de)	33
Schaeck (maison)	55	Standaert (maison)	65
Schelde van der, <i>Schelde, de le</i> (maison).	60	Staple, <i>Staples</i> (seigneur de).	42
Schendelbeke, <i>Schendelbeque</i> (seigneur de)	41	Stavele (seigneur de)	26
Schiervelde (seigneur de)	44	Steelant, <i>Steelande</i>	8
<i>Schonnez</i> (seigneur de).	47	Steelandt, <i>Steenlandt</i> (maison de)	60
Schoore, <i>Schoere</i> (seigneur de)	67	Steelant, <i>Steelande</i> (seigneur de la ville et pays de)	14
Schoorisse, <i>voy. Escornaix</i>		Steenbecque, <i>Steenbeque</i> (seigneur de)	28
Schoonvelde, <i>Schoenevelde</i>	9	Steenhuysen, <i>Steenhuuse</i> (seigneur de)	22
Schoonevelde, <i>Schoenevelde</i> (seigneur de)	37	Steenkerque, <i>Steenquerque</i> (seigneur de)	57
Schoonewalle, <i>Schoenewalle</i> (seigneur de)	71	Steenvoorde, <i>Steenvoerde</i> (seigneur de)	70
		Stekene, <i>Steeque</i>	12
		Stooten, van (maison)	67
		Storme, <i>Stoermme</i> (seigneur de)	53
		Straten, <i>Strate</i> (seigneur de).	21
		Strazeele, <i>Straetseele</i> (seigneur de)	34

Syssele, *Sycelle* (seigneur du
pays de) 14

T

Tandt (maison) 57
Temple, le (seigneur de) . . 67
Termonde, *Dendermonde* . . 6
Termonde (seigneur du pays
de). 20
Thérouane, *Térouane* (comte
de). 3
Thielt 11
Thourout, *Thoroudt* . . . 10
Thourout, *Thourhout* (sei-
gneur de) 25
Tilleghem (seigneur de) . . 42
Tolbyns (maison de) . . . 65
Tollenaere, de *Toellenare*
(maison). 73
Tomme (seigneur de) . . . 37
Tornequis (seigneur de) . . 65
Tour, la (*voyez* Wytschaete). 72
Tournai. 6
Tournai, *Tournaey* (évêque
de). 23
Tournai, *Tournaey* (chatelain
de). 26
Tramerie, *Tramourye* (sei-
gneur de) 72
Tronchiennes (seigneur de) . 27
Tysse (seigneur de) 71

U

Utenhove, *Huutenhove* (mai-
son) 66
Uytberghe, *Huutberghe* (sei-
gneur de) 32

Uytkerke, *Huudtquerque* (sei-
gneur de) 20

V

Vaernewyck (seigneur de). . 52
Val, le, *Vael, le* (seigneur de). 51
Valckeghem, *Valqueghem*
(seigneur de) 45
Valuwe (maison). 56
Varent, van der (maison) . . 52
Varssenare, *Varsenare* (sei-
gneur de) 36
Vert-Bois, *Verboys* (seigneur
de). 53
Veyse (maison) 64
Viane (seigneur de) 31
Vichte, la, *Vycht, le* (seigneur
de). 24
Vieux-Bourg de Gand, *Nœuf-
chastel* ou *Hauwerbourg*
(comte du) 3
Vilain, *Vylaeyn* (maison) . . 35
Visch, de, *voyez* Chapelle, la.
Vladsloo, *Vladslooe* (seigneur
de). 53
Vlierdenbeque (seigneur de). 45
Vocre (seigneur de) 48
Volmerbeke, *Walmerbeque*
(seigneur de) 29
Voorde, *Vooerde* (seigneur de) 27
Voormezele, *Vormyselle*
(seigneur de) 18
Vormezele, *Vormyselle*, au
pays de Nevele (seigneur
de) 61
Vuerhoute, *Vueurhoute* (sei-
gneur de) 40
Vyve (seigneur de) 52

Vyven - le - Courtraey-syen
(seigneur de) 57

W

Waelscapple (seigneur de) 57
 Waerdamme, *Waerdam* (seigneur de) 52
Waerthem (seigneur de) 64
 Waes, *Waese* (seigneur du pays de) 16
 Waestenée 21
 Waghenare (maison de) 64
 Walckier, *Walquier* (maison de) 59
 Walle, van de, *Walle, de le* (seigneur de) 40
 Walle, près Courtrai, *Walle, le* (seigneur) 43
 Walle, van de, *Walle, le* (seigneur de) 47
 Wames, *Wameez* (seigneur de) 51
Wante (seigneur de) 73
Warennas (seigneur de) 65
 Warneton, *Warneton* (seigneur de) 27
Warygne (seigneur de) 15
 Wasières, *Wasyeres* (seigneur de) 38
 Wauryn (seigneur du pays de) 15
Watendonc (seigneur de) 38
 Watere, *Watere 'S* (seigneur de) 68
 Watervliet 13
 Watervliet (seigneur de) 29
 Watines, *Watynne* (seigneur de) 30
 Westende, *Westhende* (seigneur de) 43

Watou, *Wastenee* (seigneur de) 21
 Watou, *Watouwe* (seigneur de) 68
 Wavrin, *Wauryn* (seigneur du pays de) 15
 Wedergrate, *Wedergrade* (seigneur de) 21
 Wenduyne, *Wendyne* (seigneur de) 20
 Wervicq, *Wervy* 11
 Wervicq, *Wervy* (seigneur de) 27
 Wetteren, *Wettere* (seigneur de) 33
 Wichus, *Wychuus* (seigneur de) 61
 Wilde, de, *Wylde, de* (maison de) 58
 Winghene, (seigneur de) 31
 Wingles, *Wingle* (seigneur de) 24
 Winnezele, *Wynneselle* (seigneur de) 72
 Wintre, *Wyntre* (seigneur de) 39
 Woestine, *Woestyne* (seigneur du pays de la) 14
 Woestyne, la petite (seigneur de) 68
 Voumen, *Woemen* (seigneur de) 41
 Wulf, de (maison) 70
 Wulfsberghe (seigneur de) 50
 Wulpen (seigneur de) 69
 Wulverghem (seigneur de) 49
 Wynendaele, *Wynghendaele* (seigneur de) 17
Wyse (seigneur de) 69
 Wyttschaete, *Wytgate* (seigneur de) 72

Y

Yedeghem, <i>Ydeghe</i> (seigneur d').	69
Ypres	5
Ypres, <i>Ypre</i> (châtelain d').	14
Yzendyke, <i>Ysendycque</i>	9
Yzendyke, <i>Ysendycque</i> (seigneur du pays d').	15

Z

Zaemslacht, <i>Saemslacht</i> (seigneur de)	43
Zandvoorde, <i>Sandttvoerde</i> (seigneur du pays et du métier de).	19
Zarren (seigneur de).	39

Zedelghem, <i>Zeedelghem</i> (seigneur de)	44
Zeebrouck, <i>Zeebroucq</i> (seigneur de)	35
<i>Zeermezelle</i> (seigneur de).	70
Zegherscappelle, <i>Zeegherscappelle</i> seigneur de)	57
Zerkeghem, <i>Zerqueghem</i> (seigneur de)	58
Zevécote, <i>Zeevecote</i> (seigneur de).	35
Zillebeke, <i>Zyllebeque</i> (seigneur de)	71
<i>Zooetschoere</i> (seigneur de)	49
Zonneghem, <i>Zonneghem</i> (seigneur de)	54
Zuydpeene, <i>Zuudtpienne</i> (seigneur de)	35
Zweveghem (seigneur de).	28
Zwevezele (seigneur de)	28
Zwynaerde (seigneur de)	43



Achevé d'imprimer à Bruxelles,
chez CH. & A. VANDERAUWERA, le XXV avril

MDCCCLXVI.





